

K

k : ancienne lettre de l'alphabet latin, correspondant au *k* grec, usitée à l'origine pour noter l'explosive gutturale sourde devant *a* (cf. *kaput*). A disparu rapidement de l'usage au profit de *c* et n'est plus conservée

que dans quelques mots où la tradition l'a maintenue: *Kaesō*, cognomen noté *K.*; *kalendae*, noté *K.* ou *Kal.*, et parfois *Karthāgō*.

kalendae : v. *calendae*.

L

labarum (-*rūs vulg.*) : bannière, étendard impérial. Attesté à partir de saint Ambroise; passé en grec byzantin sous la forme λάβρον, λάβρον. Étymologie inconnue; cf. Pisani, R. Acc. Linc., s. VI, v. 3, p. 338.

labeōnia, -ae f. : nom d'une plante, identique au *marrubium*, gr. πράσιον (Diosc. 3, 109). Dérivé de *labiūm*; cf. *labeō(n)*.

lābēs, -is f. : tache, sens physique et moral; cf. P. F. 108, 17, *macula in uestimenta dicitur, et deinde pectus et pectus transferunt in homines uituperatione dignos*. Dérivé : *lābēcula* (Cic.). Identité complète de forme avec *lābēs* « chute »; les dictionnaires étymologiques modernes, Bréal-Bailly, Walde, Muller, concourent, contre Curtius, à l'existence d'un seul mot qui aurait d'abord signifié « chute », puis « ce qui cause la chute » ou « ruine », puis, par affaiblissement et restriction de sens, « défaut » (sens, du reste, non attesté), et finalement « tache », au sens concret. « C'est une dégradation du sens, dit le dictionnaire de Bréal et Bailly, qui peut être rapprochée de ce qui a eu lieu en français pour le verbe *abîmer*. » Mais *lābēs* est employé simultanément par les mêmes auteurs dans le sens de « tache, souillure » et dans le sens de « ruine », sans qu'il y ait trace d'une évolution d'un sens vers l'autre. Dans l'esprit des Latins, il y avait là deux mots distincts et Cicéron avait conscience de ne pas employer le même terme quand il écrivait, dans le sens (physique et moral) de « chute, ruine » : ... *tantos terrae motus in Italia factos esse ut multis locis labes factae sint terraque desiderint*, Diu. 1, 35, 78; *innocentiae labes ac ruina*, Flac. 10, 24; [Verres] *labes atque perniciis prouinciae Siciliae*, Verr. 1, 1, 2; *ad illam labem atque eluuiem ciuitatis peruenire*, Dom. 20, 53; et dans le sens de « souillure » (physique et morale) : *habeo quem opponam labi illi atque caeno*, Sest. 8, 20 (cf. 11, 26); *saeculi labes atque macula*, Balb. 6, 15; *animi labes nec diuturnitate euanescere nec annibus ullis elui potest*, Leg. 2, 10, 24. On ne pourrait admettre le passage de *lābēs* « chute » à *lābēs* « souillure » qu'en supposant, sans témoignage, quelque situation spéciale — pour la langue religieuse? — où il aurait été déterminé par une conception bien définie. — *Lābēs* « chute » est plus anciennement attesté (Enn., Plt.) que *lābēs* « tache » (Cic., époque impériale). Tous deux appartiennent à la langue écrite. Voir *lābor*. Les représentants romans sont rares et de sens éloigné. M. L. 4806.

labia, -ōrum (*labiae, labeae*) n. pl. : lèvres. La forme *labia* a été de bonne heure interprétée comme un féminin singulier; d'où *labiae* et *labeae*, déjà dans Plaute (cf. *labiae*; une influence de *genae*, *mālae* est possible); v. Nonius 210, 27 sqq. Le singulier est très rare (*labium* dans Serenus ap. Non., l. 1.; *labia* avec sens technique

dans Caton, Agr. 20, 2). Même sens que *labrum*, quoique les grammairiens s'efforcent de l'en distinguer; ainsi Donat, ad Eun. II 3, 45, *labra sunt superiōra, labia inferioria*; cf. Charisius, GLK I 103, 4, *labra et labia indistincte dicuntur, et deminutio labella, non labiae, ut quidam uolunt...* *Verrius autem Flaccus six distinxit: modica esse labra, labia immodica, et inde labiones (labēones) dici*. En réalité, *labeō* « lippu » est un surnom, comme *capitō* « qui a une grosse tête », *frontō, nāsō*, et c'est le suffixe qui lui donne son sens augmentatif; cf. gr. χειλόν. Dérivés de *labeō* : *labeōsus* (Lucr.). Sur *labeō* comme nom de poisson (le « labre »), v. Schuchardt, Zts. f. roman. Phil. 31, 641.

Labia, labiae sont archaïques et postclassiques et appartiennent sans doute à la langue parlée, comme le prouve la création de *Labeō* (en face duquel *Labrō* n'existe pas); la langue classique emploie *labra*. M. L. 4805 et 4808.

V. *labeō*.

***lāb- / lāb- : 1^o lābor, -eris, lapsus sum, lābi** : glisser (sens propre et figuré), chanceler, s'échapper (des mains, etc.); au sens moral « commettre une faute » (cf. *pecare, cadere*). Souvent joint à *cadere*; cf. Cic., Ph. 2, 21, 51, *labentem ac prope cadentem rem publicam fulcire*; Bru. 49, 185, *in aliqua re labi et cadere*. Ancien, classique, usuel.

2^o lābō, -ās, -āū -ātūm, -ārē : glisser de manière à tomber, s'affaisser, s'écrouler (sens physique et moral). Ancien, classique et usuel. La différence entre les deux verbes consiste en ce que *lābi* peut se dire d'un glissement qui n'est pas suivi de chute : désigner, par exemple, le rampement du serpent, la marche du navire, le vol d'un oiseau, la course d'un astre, la marche insensible des années, tous sens que n'a jamais *lābāre*. Pour la valeur du type en -ā, cf., par exemple, *occupāre, ēducāre*. L'alternance ā/ā est parallèle à ce qu'on rencontre dans *āducere, dicere* et *ēducāre, dīcāre*. En dehors de ce cas, les emplois se recouvrent souvent. A côté de l'exemple des Ph. 2, 21, 51 cité plus haut, on trouve dans Cic., Mi. 25, 68, *ominis... rei publicae partis aegras et labantes*, etc. Du reste, il a dû se produire des confusions dans les manuscrits. Aucun des deux n'est représenté en roman.

Formes nominales et dérivés : *lābēs, -is f.* : chute; mot formé comme *caēdes*, etc.; conservé dans quelques dialectes italiens, B. W. *lave*; M. L. 4806. Dérivé en -ēs d'un thème radical, comme *sēdes*. *Labīna* « place glissante » (Ital.; cf. Isid., Or. 16, 1, 4); cf. *labina*, *lapsum inferens, aquae per uiam alluusiones* (Aug., Ps-Hier., Gloss.), et M. L. 4807; *lābōsus* (Lucil. 109, *iter labosum atque lutosum*, qui n'explique pas, malgré Muller, le passage de *lābēs* « chute » à *lābēs* « tache »). *Lābō-*

d'une forme populaire à *kh*, on rapproche de plus pol. *lah* « haillon », russe *lóxma* « haillon ».

lacerma, -ae f. : manteau ample à capuchon, ouvert en avant et attaché par une boucle sous la gorge. Le mot, de caractère populaire, opposé par Cicéron à *toga* (Phil. 2, 30, 76), ne semble pas attesté avant la fin de la république.

Dérivés : *lacernatūs*; *lacernula*.

La plupart des mots en *-erna* sont populaires, souvent suspects d'être empruntés à l'étrusque. Le rattachement à *lacer* n'est qu'une étymologie populaire.

lacerta, -ae f.; **laceritus**, -i m. (les deux formes sont également attestées, comme en gr. σαρπα and σαρπος) : 1^o lézard; 2^o poisson indéterminé glosé τρέχουπος, sauré? Attesté depuis Cicéron. M. L. 4821.

V. *lacertus*. Pour le double sens, cf. *lōcusta*.

lacertus, -i m. (surtout usité au pl. *lacerti*; n. collectif *lacerta* dans Acc., d'où *lacertum*, Gloss.) : muscles du bras supérieur, par opposition à *brachium*: *subiecta lacertis brachia sunt*, Ov., M. 14, 304; par extension « muscles de l'épaule » et « muscles » en général, « force musculaire »; en poésie, « bras ». Semble le même mot que *lacertus* « lézard »; cf. μῦς en grec et le rapport *mūs* : *mūsculus*. Ancien (Lucil.), classique. M. L. 4821 a et 4822. Irl. *laghairt*.

Dérivés : *lacertulus* (Apul.); *lacertōsus* (et *lacertuōsus*, d'après *neruōsus*).

Aucun rapprochement sûr.

lacessō : v. *lax*.

lachanizō, -ās : synonyme vulgaire de *languere* (cf. Suét., Aug. 87), fait sur le gr. λάχανον « légume », d'après βετίζω (v. ce mot).

lacinia, -ae f. : a désigné d'abord un flocon de laine qui n'est pas tortillé en forme de frange (*fimbria*), mais qui reste en touffe. Transporté ensuite à d'autres objets qui rappelaient la forme pointue ou globuleuse de l'objet, par exemple les deux excroissances que la chèvre a sous la mâchoire inférieure (Plin. 8, 76), et surtout la frange, le bord, le pan d'un vêtement, puis, par extension, une pièce de terre, une parcelle de cette forme. Attesté depuis Plaute. Conservé seulement en logog. M. L. 4823.

Dérivés : *laciniōsus* : découpé, dentelé, frangé, puis : compliqué, ennuyeux, etc. (époque impériale); *laciniātim* (Apul.).

On rapproche *lacer*.

laciō, *lacessō* : v. *lax*.

***lacrimāsa**, -ae : lézard vert (Polem. Silv.). M. L. 4826. Mot étranger, d'origine inconnue, comme *lacerta*.

lacrumā (*lacrima*), -ae f. (ancien *dacrima* au témoignage de P. F. 60, 5 : *dacrimas* (l. *dacru?*) *pro lacrimis* *Liuius saepe posuit, nimurum quod Graeci appellant δάκρυον*; usité surtout au pluriel *lacrimae*) : larme(s). Ancien, usuel. Panroman. M. L. 4824. — Une forme tardive *lacrimus* m. et *lacrimūn* n. au sens de « larme, séve des plantes et « blanc de l'œuf » figure dans les traductions de Dioscoride et d'Oribase, d'après δάκρυον. La graphie tardive *lachrima* et même, avec influence du

grec, *lachryma* (CIL I² 1222) n'a pas plus de valeur que la graphie *sepulchrum*.

Dérivés et composés : *lacrumō* (*lacri-*), -i m. : basse époque *lacrimor* [d'après *lāmentor*, *lacri-* pleurer, verser des larmes, M. L. 4825 (toutefois *lacrima* est répandu que *plōrāre*, plus expressif, cf. Sén., Ep. 1, et comme tel adopté par la langue populaire); *lacrimōsus* : qui verse ou qui fait verser des larmes δάκρυον; *lacrimābilis* (poétique et postclassique); *-bundus*; *lacrimula*; *lacrimatiō*, -ōris; *lōrūs* (Tér.); *dēlacrimō* (Col.); *illacrimō* (classique); *sub-lacrimō*; *illacrimābilis* = δάκρυον (poétique) etc.

Il y a un thème en *-u-* dans gr. δάκρυ (le plur. δάκρυον) et un thème à *-o-* dans got. *tagr*, irl. *dēir* (dis que gall. *deigr* suppose un thème en *-u-*). Il y a une autre forme à **dr-* initial, dans v. h. a. *trahni* (sax. *trahni* (pluriel) « larmes »; c'est à celle-là que rapporte le pluriel arm. *artasuk'*, de **drak'u* (avec un singul. *artavsr*, de **drak'ur*); l'absence de *r* dans les premières formes peut résulter d'une dissimilation. Le groupe oriental de l'indo-européen a des formes semblables, mais sans *r* ni dentale initiale : skr. *dr̥u* et *ap̥r̥u*; asru- et lit. *āsara* (le slave se sert d'un tout autre mot *sliza*); le tokharien A a de même *ākār*. Le *d* de **dr-* fait sans doute partie des « préfixes » dont le vocabulaire populaire indo-européen a d'autres exemples aper.

En dehors de Festus, il n'y a pas d'exemple dans les textes de *dacruma* ou *dacrima*, et c'est peut-être une invention du grammairien; mais les manuscrits de Plaute ont de nombreux exemples de *lacruma* avec. Malgré les apparences, *lacruma* n'est pas le correspondant de δάκρυμα : on attendrait **lacrumen*, avec *-en* en face de *-u-*; d'autre part, l'élargissement en *-u-* d'un thème en *-u-*, en latin est sans exemple. *Lacruma*, comme l'ont vu Bréal et Bailly, est un emprunt d'abord par la langue poétique au gr. δάκρυμα, δάκρυόν, l'ū (devenu l'ū comme dans *optūnus*, *optūnus* s'explique soit par l'accent sur l'initiale (cf. ancie. δάκρυμα), soit par l'existence d'un doublet δάκρυμα grec, refait sur δάκρυ. Pour le passage de *d* initial cf. *dingua* et *lingua*, *lēuir*, *odor* et *oleō*, *solum* et *seō*. Une influence de *lacerare* (*lac(e)rāre*, cf. Isid., Differ. 227, est possible.

Lacrima, *lacrimō* ont éliminé peu à peu le groupe *flēo*, *flētūs* : v. ces mots!

lacītēs, -ium f. pl. (singulier seulement chez Priscien) 1^o intestin grêle (de l'homme et du mouton; appelle *hillae* chez les autres êtres, cf. Plin. 11, 200); 2^o lait laitance. Attesté depuis Plaute. M. L. 4828.

Dérivé : **lacticulum* « ris de veau ». M. L. 4830.

Il est malaisé d'écarter la notice de Priscien, GLX 213, 2, a *græco γαλακτītēs dictēt et seruauerunt apnos quoque idem genus*. Ce serait un calque du gr. Cf. all. *Milch* et *Milchner*.

laetō : v. *lax*.

lactoris f. : sorte de plante laiteuse; euphorb (Pline 24, 168). M. L. 4832. Formation étrange;

fluence d'un grec δῆρις, -idōs? Le *lacteris* des Gl. semble une déformation de λαθύρη, autre plante.

laetītīus, -i m. : poisson inconnu. Mot tardif (Polem. Silv.), peut-être dérivé de *lac*. Cf. A. Thomas, Romania 55, 182.

laetīca : v. *lac*.

laetīna : v. *lacus*.

laetīmar : v. *lacus*.

laēns, -īs m. (dat. abl. pl. *lacubus*; *lacus*, -ī à basse époque, Vulg., Cassiod.) : *lacus, lacuna magna ubi aqua coniuncti potest*, Varr., L. L. 5, 26. Désigne toute espèce de réservoir d'eau, différent en cela de *palus*, *stagnum*; *lac* (*lacus Albānus*), réservoir d'eau public à Rome (*lacus Curtius*, etc.); *bassīn*; citerne (à eau, à huile, à vin); puis, par extension, tout objet en forme de réservoir : *auge*, *augēt*, *huche*, *panneau de plafond* (cf. *lacūnar* et *lacūtīs*, dans *a uestis* « que lacus quadratos habet », *Iād.*, Or. 19, 22, 11, etc.); cf. *lacusculus* « huche ». Ancien, usuel. Panroman. M. L. 4836.

Dérivés et composés : *laculus*, CIL IV. 2374; *lacūculus* (Col.); *lacūna* (*lacūna* avec assimilation de l'*a* à l'*u* suivant) : i. e. *aquae collectio*, *a lacu deriuatur, quam alii lamam, alii lustrum dicunt*, P. F. 104, 14; *lacūlla* (lū) : fossette (Varron). *Lacūna* est le féminin d'un adjetif **lacūnūs* qui est à *lacus* comme *portūnūs* à *portus*, etc., *lacūna*, scil. *aqua* « eau de citerne », puis la « citerne » elle-même, « fosse, bassin » (surtout poétique dans ce sens); et dans la langue commune *cavité*, *creux*, et par suite « vide, lacune ». M. L. 4835; v. h. a. *lahha*.

Sur *ablacū* « circa uitis codicem dolabra terram diligenter aperire et purgatis omnibus uelut lacus efficere », *laeū*.

lacūnar (*lacūnārium*, Vitr.) : caisson ou panneau dans un plafond à compartiments, qui forme des creux semblables à un bassin; *non enim a laeūis dictūr, sed ab eo quod sunt lacus*, Serv., Aen. 8, 25. *Lacūnar* est le neutre d'un adjetif **lacūnāris*; cf. *exemplār* et *exemplāris*. Le grec δάκρυον. Cf. *laquear*. Autres dérivés : *laeūnūs*, -ās : lamarbriser; *lacūnōsus* : qui présente des creux, des cavités; *lacūnārium*, λακονοτός, Gloss.; *lacūneūs* (tardif). *A lacus* se rattache peut-être le nom de la ville des Éques, *Sublaqueum* (= *Subiaco*), cf. Front., *Aquaed.*

Cf., de l'italo-celtique jusqu'au slave : irl. *loch*, v. *isl. lēr* et v. angl. *lagu*, v. sl. *lokī*, avec le sens de « pièce d'eau, lac, marais ». — Le grec λάκος « trou, fosse, réservoir » pourrait reposer sur **laeūs*.

**lada*, -ae f. : sorte de casia (Plin. 12, 97). Mot étranger. De là *lādanum* : gomme du ciste. Est-ce le même que *leda* « *cistus cyprius* », avec son dérivé *ledanum*, qu'on lit aussi dans Pline, 12, 75 (transcription du gr. λῆδος, λῆδων (λέ-) d'origine sémitique)?

**laecasim* : sans doute transcription de λαταχέν *fellāre*, dans Pétrote 42, 2, employé comme terme injurieux; cf. fr. *foutre*.

laetō, -ās : engraiser, fumer; *l. sterīlia* (Pallad. 1, 6, 13); et *laetor*, -āris : se réjouir; *laetāndū magis quam dolēndū casum tuum*, Sall., Ju. 14, 22; *laetāmē* : engrassement, engrais, fumier; *laetītia* : 1^o fécondité, fertilité : *l. locī* (Colum.), *l. pābulī* « abondance de four-

laetus (époque impériale = δέλαχής). Ancien, classique.

Dérivés : *laetīo* : attaque (terme de rhétorique; Cic., De Or. 3, 53, 205); à basse époque « lésion, dommage, tort », M. L. 4843, et **laesiēr*, 4842; *laesūra* (rare, tardif); *laesibilis* (bas latin). Les formes romaines sont rares.

Le sens de « heurter, choquer » qui est disparu du simple est maintenu dans les composés : *allidō* : heurter contre, briser; *collidō* : entrechoquer; *collisiō*, *collisus* (rares); *ēlīdō* : faire jaillir en pressant, écraser; d'où *ēlīsio*, employé au sens propre par Sén., Ep. 99, 18, *ēlīsio lacrimē*, et qui, dans la langue de la grammaire, traduit le gr. έλθινη, ce qui montre bien l'identité fondamentale de sens entre *laedō* et θάλεω; *ēlīsus* « usé », conservé dans quelques dialectes italiens, M. L. 2846; *illidō* : heurter ou briser contre; *illīsus* « choc »; *oblīdō* : écraser en entourant, étreindre (rare, mais classique). On peut se demander si *laedō* n'est pas dans le même rapport avec *lassus* que *caedō* avec *cadō*, *cassus*. Le vocalisme radical *a* est le même que celui des adjetifs indiquant des infirmités, comme *aeger*, *blaesus*, *claudus*, etc., et que celui de *caedō*, *claudiō*, *scandō*, *spargō*. Pour un radical de ce genre, on ne s'attend pas à trouver une correspondance indo-européenne. La ressemblance avec le verbe isolé v. *isl. lesta* « maltrater » semble fortuite.

laēna, -ās f. : étoffe de laine à longs poils dont on se servait pour faire différents vêtements de dessous (surtout de caractère rituel), puis ces vêtements eux-mêmes : *toga duplex* (= χατίνα διπλῆ, Od. 19, 226); *duarum togarum instar*, Varr., L. L. 5, 133, *uestis regia*, *uel sagum italice dictum*, CGL V 306, 56; *toga duplex qua infibulati flamines sacrificant* (cf. Cic., Brut. 14, 56). Mot rare et technique, que la langue poétique recherche. M. L. 841. Le rapprochement avec gr. χατίνα, χατίνις est déjà dans Festus, P. F. 104, 18, *quidam appellatam existimant Tusce, quidam Graece, quam χατίδα dicunt*. Mais il s'explique mal, de quelque manière qu'on essaie de l'interpréter. Il y a eu peut-être un intermédiaire étrusque. Le cognomen *Laenās* est étrusque.

laetus, -ās, -um : adjetif de la langue rustique, « gras »; cf. Vg., G. 4, 1, *quid faciat laetas segetes*; 2, 520, *glande sue laeti redeunt*; 3, 310, *quam magis exhausto spūmaverit ubere mulcra* | *laeta magis pressis manabunt flūmina mammis*. S'emploie, comme on voit, des animaux, des terres (Caton oppose *ager laetus* à *ager sicūs*, Agr. 61, 2), des moissons, du lait, etc. Dans la langue augurale, *laetum augurium* « augure qui promet l'abondance, la prospérité »; dans celle de la rhétorique, *nitidum quoddam genus est uerborum et laetum*. En passant dans la langue commune, l'adjetif a pris de sens de « à l'aspect plaisant ou riant, joyeux »; *litterae tuae partim laeta, partim tristia continent*, Plin. le J., Ep. 5, 9, 1. Ancien, classique, usuel. Le sens original et le sens dérivé se retrouvent dans les dérivés.

laetō, -ās : engraiser, fumer; *l. sterīlia* (Pallad. 1, 6, 13); et *laetor*, -āris : se réjouir; *laetāndū magis quam dolēndū casum tuum*, Sall., Ju. 14, 22; *laetāmē* : engrassement, engrais, fumier; *laetītia* : 1^o fécondité, fertilité : *l. locī* (Colum.), *l. pābulī* « abondance de four-

rage » ; 2^e joie, gaîté : *dicitur exsultatio quaedam animi gaudio effervescit euenuit rerum expetituarum*, Gell. 2, 27, 3, opposé à *maestitia, tristitia*.

Au sens de « joyeux » se rattachent les termes de la langue écrite : *laeticus* et ses dérivés ; *collaetor*, qui, dans la langue de l'Église, traduit *οὐγάλων* ; *laetabilis* et *ilaetabilis*, composé poétique traduisant *ἄχαρες* ; ainsi que l'inchoatif *laeticō* (Sisenna ap. Non. 133, 2), *laetitūdō* (Acc.), *laetatiō*, *laetitias* (tardif) ; cf. *hilaritās*.

Dans les langues romanes, les dialectes italiens ont conservé *laetare*, *laetamen* avec leur sens technique, M. L. 4846 et 4845 ; *laetus*, *laetitia* sont représentés avec le sens de « joyeux », cf. fr. *lie* dans *chère lie, liesse*, B. W. s. u. ; M. L. 4847-4848 ; **exlaetiare*, M. L. 3019.

Aucun rapprochement net pour ce mot populaire à vocalisme a.

**laetus* (*letus, litus*) : serif. Transcription tardive (Paneg. 5 [8], 21, 1) d'un mot germanique ; *laeticus*, Cod. Theod. ; cf. *lethik*, v. fr. (*homme*) *lige*, etc. M. L. 4993 a.

laevis (*laevo*), -a, -um : laïque. Emprunt fait par la langue de l'Église au gr. *λατόχος*. Dérivé : *laicalis* (v^o siècle) Roman, fr. *lai*. M. L. 4853 ; celtique : irl. *laech*, brit. *leic* ; et germanique : all. *Late*.

**lalisiō*, -ōnis m. : ânon sauvage. Mot africain d'après Pline, 8, 174.

lallō, -ās, -āre : « dire la, la », chanter pour endormir les enfants ; cf. CGL V 620, 47, *lalla est proprie quod agit femina in crepundis*, et le scholiaste de Perse, 13, 16 ; correspond à gr. *βαθέζω* ; *lallus* m. (*lallum* n. 1. [Aus.]). Une glosse donne aussi *lallare* : *lac trahere*. Des onomatopées de ce genre se trouvent dans gr. *λάλω* « bavard », lit. *lalutoti* « bégayer », etc. ; cf. M. L. 4860.

lāma, -ae f. : fondrière, flaqué d'eau, boubtier ; mot rare, qu'on trouve dans Ennius, Hor. Ep. 1, 13, 10 et dans l'abrégié de Fest., P. F. 104, 15, et dont dérivé sans doute *lāmatūs*, malpropre (Gloss.). M. L. 4862.

Un mot pareil se trouve en baltique : lit. *loma* (acc. sg. *lōmą*), lett. *lāma* « endroit bas dans un champ ». L'intonation de l'o lituanien indique que le mot ne sera pas ancien en baltique. La coïncidence, limitée au letto-lituanien, peut être fortuite.

**lamberō*, -ās : -at, *scindit ac laniat*, P. F. 105, 10. Un seul exemple dans Plt., Ps. 743, *meo ludo me lamberas*, de sens obscur (cf. *meo me laccesis ludo*, Poe. 296). On pourrait y voir un dérivé de *lambō*, du type *tolerō, recuperō*, en face de *tollō, recipiō*, mais le sens ne semble pas s'y prêter. Le *lamberat* de Lucilius est équivoque, v. le suivant.

lambō (-biō époque impériale), -is, -bi (rare, un exemple de plus-que-parfait dans Lucilius 585, *lamberat*, que, du reste, certains considèrent comme l'indicatif présent de *lamberō* ; *lambui*, Vulg., d'après *sobui* ; *lampsī*, Ital.), -bitum, -ere : lécher (se dit d'abord du chien, = *λάπτω*), puis de l'homme (= *λεψύω, līngō*) ; au figuré : caresser, effleurer, baigner. Ancien, usuel. Représenté en logoudorien et dans les langues hispaniques. M. L. 4865, suivant lequel certaines formes remontent peut-être à *lamberō*.

Dérivés : *lambitus*, -ūs m. ; *lambūō*, -ās ; *lambisō* (-is (tous trois rares et tardifs). Composés : *al-, dē-, t-* ; *prae-lambō*, tous rares et tardifs, où le préfixe ajoute au simple les nuances ordinaires ; uniquement de la langue écrite.

Présent à infixe nasal d'une racine expressive, attesté

lāgōna, (*lagūna*, *lagoena*, -gēna, -gaena, -cāna), -a, gr. ὁ et η λάγων, lui-même d'origine étrangère (la forme tardive λάγηνος semble influencée par le latin attesté depuis Plaute. Forme mal fixée ; *lagoena* est sans doute un contrepel de *lagūna*, comme *goeris* de *gurus* des = Ἀνταρκτικής, *coleaphium* et *colyphion* (Thes. v. L. Havit, MSL 410 ; Vendrys, *Intensitatis inu* p. 284, et, en dernier lieu, Niedermann, *Emerita* XI, 1943, p. 271). Les inscriptions ont *lagōna* et *laguna*. Passé en germanique : v. h. a. *lagella*, *Lägel*.

Dérivés : *lagūnāris* « en forme de bouteille » (Grom., *lagūnāria*, -ae f., CIL VI 9488 ; *laguncula*, -āris, tous tardifs).

lāicu, -a, -um : laïque. Emprunt fait par la langue de l'Église au gr. *λατόχος*. Dérivé : *laicalis* (v^o siècle) Roman, fr. *lai*. M. L. 4853 ; celtique : irl. *laech*, brit. *leic* ; et germanique : all. *Late*.

**lāmentum*, -i n. (usité au pluriel, d'où le féminin singulier *lāmenta* dans *Pacuvius*, R³ 175) : lamentation(s). Correspond à gr. *θρῆνος*. Ancien, usuel.

Dénominatif : *lāmentor*, -āris (et à basse époque *lāmentō*, panroman, sauf roumain, M. L. 4867) : se lamenter, et ses dérivés : *lāmentatiō*, -tor, -trix, -ābilis, -ārius (Pl., Cap. 96 ; cf. *dotārius, manifestārius*), etc. ; *lāmentūs* (Vulg. = ἀλαυστος, ἀπένθητος).

Pour le sens, *lāmentum*, qui est souvent analysé en *lā-men-to-m*, d'une racine **lā-* avec suffixe d'instrument, ne va qu'avec arm. *lam* « je pleure » (dont *l* initial peut reposer sur **kl-* ou **pl-* aussi bien que sur *l-*) et avec gr. *λατέν* φθέγγεσθαι (on a aussi *λαχνεων*). Sur *lā-* « aboyer », v. *lātrāre*. D'autre part, l'irlandais a un représentant de **lē-* dans *līim* « je reproche, j'accuse » ; cf. got. *lailoun* « ἐλούδρησσαν ». Ceci posé, on peut d'autant moins rien affirmer sur l'origine de *lāmentum* que l'*ā* y peut résulter de quelque allongement compensatoire.

lāmia, -ae f. : 1^e vampire, ogresse, croquemitaine ; 2^e poisson inconnu. Emprunt au gr. *λάμια* (depuis *Lūdilus*) M. L. 4868. S'y rattache : *lamium*, -i n. : ortie morte, ou ortie royale, nom vulgaire de la mercuriale annuelle (Plin.), ainsi désignée à cause de la forme de sa fleur.

lāmina (*lāmina*, *lamna*), -ae f. : lame, feuille mince généralement de métal, *l. plumbī*, *aes in lāminis te-ndre*, etc., *l. ardēns* ou simplement *l.* « lame rouge servant au supplice des esclaves », puis, par extension, tout objet plat et mince : pièce de monnaie (ainsi nommée de la barre de métal à monnayer), cartilage de l'oreille (cf. *la<ñ>nā*, λαβός ἀτίνω, Gloss. Philox.), ruban, etc. Depuis Plt. et Cat. ; technique, usuel. Les formes romaines remontent à *lamina* et *lamna*. M. L. 4869. Cétoile : *l. lann*, britt. *lafn*.

Dérivés : *lānnella*, M. L. 4866, et germanique : m. h. a. *lānel*, etc. ; *lāmellula* ; *lāmnula* (latin ecclésias-tique) ; *lāminōsus*, *lānnicus*, tardifs.

Terme technique, d'origine obscure ; sans doute emprunté.

lāmpadiō, -ōnis (*lappaio*, *lapatio*, Gloss. Jm.) : oignon (Orb.) ! Sans rapport visible avec *lapathum* « petite saillie », malgré A. Thomas, M. L. Havet, 515 sqq. ; t. André, Lex., s. u. !

lāmpāgō, -inīs f. : saxifrage (Pseud.-Apul. 98, 9). Cf. *lāmpāgo*? Même variation *mp/p* que dans *sābūcūs*, *sāmūcūs*, *gibbus* et *gimbūs*, etc.

Mots populaires de forme incertaine.

lāmpas, -ādis f. : emprunt au gr. *λαμπάς* ; dans la langue vulgaire, *lampada*, -ae d'après le type grec issu de l'accusatif populaire τὴν λαμπάδαν : lampe. Ancien,

lancea

usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 4870 ; irl. *lampo*.

Dérivés et composés tardifs : *lampadārius*, porteur de torche ou de lampe (Suétone dit *seruus praelucens*) ; *lampadifera*, CIL VIII 8, 993. Sur λάπτω a été bâti directement *lampō*, -ās, d'où *lampābilis* (Cassiod.).

Les noms grecs de la « lampe » ont aussi été empruntés par l'iranien (arm. *lambār* a passé par un intermédiaire iranien). Cf. *lanterna*.

**lampr(a)eda* (*lampeira?* ét *lamprida*, Anthimus, avec var. *naupreda*, *nauprida*) ; -āe f. : = μόρανα (CGL III 570, 36, et V 621, 25). Panroman, sauf roumain, M. L. 4873 ; et germanique : v. h. a. *tempfrida* « Lampe ». V. A. Thomas, Romania 35, 185, et Schuchardt, Z. f. rom. Phil. 30, 724. Mot gaulois?

lāna, -āe f. : laine. Attesté de tout temps. Panroman. M. L. 4875.

Dérivés : *lāneus* « de laine », M. L. 4888 ; *lānāris*, Varr. (*l. pecus*) et *lānārius* : *l. herba* à foulon, saponaire » ; subst. *lānārius*, -āa : ouvrier, ouvrière en laine, M. L. 4876 ; irl. *lānnar* ; *lānāria* : manufacture de laine ; *lānātūs* : laineux (*uīrga lānāta*, attribut du flâmen *Diālis*), d'où *lānō* : ἐπιφορέω, Gloss. ; *lānestris* (tardif, Vopiscus) formé comme *terrestres*, cf. peut-être *lānerum*, s. u. *lauerum* ; *lānicius* : qui a une toison (tardif, Arnobe) ; *lānōsus*, M. L. 4895, et ses dérivés ; *lānitūm* n. (et *lānitia*, -īēs f.) : lainage, toison (cf. *caluus/caluitum*) ; *lānūgō* : duvet, poil follet (cf. *aerūgō*, *ferrūgō*) ; *lānūginōsus* : duveté ; *lānula* (Cels.).

Composés : *lānificus*, -ficiūm, M. L. 4893 ; *lānifex* (Fronton) ; *lānifer*, -ger ; *lātōr* (Gloss.) = ἐρωτάντης ; *lānipēdāns*, -pedūs, -diūm (cf. *pēnsum*) ; *lānipes*, *lānōculūs* : qui lana tegit oculi uitium, P. F. 105, 18 ; *lānicutis* (Laber.) ; *lānificārius*, CIL IV 1190.

L'abondance des adjectifs et composés montre l'importance de la laine dans la vie domestique ancienne.

Répond à skr. *ānā*, av. *parnā*, v. sl. *olnā* (*s. vīna*), lit. *vilna*, got. *wulla*, all. *Wolle* (même sens) et repose sur **mlnā*, **wlō-nā*. Le dérivé en -es- supposé par *lānestris* et peut-être *lānerum* (v. *lauerum*) se retrouve en grec : dor. λάνος, ion.-att. λῆνος (mot poétique). Le mot celtique, irl. *olann*, gall. *gwlan*, a une structure différente. — Sans doute apparenté à lat. *uellus* (de **wel-no-s*), v. ce mot. — Pour l'élevage du « mouton » en indo-européen, v. *ouis*, *ariēs*, *agnus*.

lānea, -āe f. : lance. Mot étranger, espagnol d'après Varron ap. Gell. 15, 30, grec d'après Festus, qui rapproche le gr. λάγη, P. F. 105, 17. Les deux mots peuvent provenir indépendamment d'une même langue, peut-être le celtique, l'arme étant attribuée aux Gaulois par Sisenna, cf. Non. 556, 8, et aux Galates par Diod. 5, 30, 4 ; cf. m. irl. *do lēcim* muttō ? Ancien. Panroman, sauf roumain. M. L. 4878 ; gr. mod. λάγκα, v. sl. *lōsta*. L'all. *Lanze* vient du français.

Dérivés (tardifs) : *lanceātūs* : en forme de lance ; *lāncēō*, -ās (Tert.), conservé dans les langues romanes, M. L. 4879 ; *lanceola* (Apul.), M. L. 4883 ; *lanceolātūs* : lancéolé ; *lanceāriūs* ; *lancīariūs* : lancer (Amm., Cass.), M. L. 4880 ; *lanceātōr* (tardif).

L'arme était étrangère aux Romains à l'origine ; c'est après qu'elle a été adoptée par eux que les dérivés du

mot se sont peu à peu créés. *Cateia, gaesum, mataris* semblent être aussi d'origine gauloise.

lancinō, -ās, -āui, -ātum, -āre : déchirer (sens physique et moral). Premier exemple, semble-t-il, dans Catulle ; évité par la prose classique ; repartir dans la latinité impériale (Sén., Plin., Arn.) ; rare. La forme usuelle et classique est *lacerō* ; ni *lancinō* ni *lacerō* ne sont romans (cf., au contraire, *laniō*).

Dérivés : *lancinatiō* (Sén.) ; *lancinatōr* (Prud.). V. *lacer*.

landica, -ae f. : clitoris. Le mot ne figure que dans les Priapées, les inscriptions et dans les gloses, où il est traduit par *ἐγκαρδίη*, mais devait être usité dans la langue populaire, comme on le voit par l'allusion que Cicéron fait à ce mot, Fam. 9, 22, 2, à propos des équivoques obscènes : *Memini in senatu disertum consularem ita eloqui : « Hanc culpam maiorem an illam dicam? » Potuit obscenus?* M. L. 4886 (anc. fr. *landie*).

***langa, -ae f.** (*langūrus, -i m.*) : lézard, dont l'urine passait pour formé en se solidifiant l'ambre appelé *langūrium*, ou aussi *lynceurium* (de *lynx*) ; cf. Plin. 37, 34. Mot étranger, peut-être celte.

langueō, -ēs, -ui, (*lanzi*, tardif), -ēre : languir, être alanguî, affaissé. Ancien (Lucil.), usuel, classique. M. L. 4889 : **languire*.

Formes nominales et dérivés : *languor* : langueur (depuis Plt., classique), M. L. 4891 ; *languidus* : languissant, M. L. 4890 ; *languidulus* ; *languedō* (Gloss., cf. *torpēdo*) ; *languitās* ; *languētūdō* (cf. *hebētūdō*) ; *languēscō, -is* : s'alanguir ; *languefaciō* (Cic., Leg. 2, 15, 38, *incitare languentes et languefacere excitatos*) ; *languificus* (Quint. Curt.) ; *langueō, élanguēscō, élanguidus* : formes renforcées à l'aide du préverb *ē* qui appartiennent à la latinité impériale. — Les formes romaines de caractère « populaire » sont rares (roumain, macédonien, langoudorien).

La racine, qui comporte sans doute un *s*-initial, **slag-*, paraît être la même que celle de *laxus* (v. ce mot). Le grec en a, semble-t-il, des formes à infixe nasal expressif dans des dérivés : *λάγγων* « trainard », *λαγγάκω* « je me relâche, je me détache », peut-être *λαγγεύει* *φεύγει* (Hes.). Outre *λαγγεύει*, il y a un élargissement *-u-* dans v. isl. *slakkuia* « s'éteindre ». Groupe de type populaire.

laniō, -ās, -āui, -ātum, -āre : déchirer, mettre en pièces. Usuel, classique. S'emploie au sens concret, puis, dans la langue impériale, au sens figuré. M. L. 4892 ; les représentants de *laniāre* ont dans certaines langues romanes le sens de « se lamenter », par suite de l'habitude rituelle qu'avaient les anciens, surtout les femmes, de se déchirer la poitrine ou les bras, ou de s'arracher les cheveux pour manifester leur douleur. Cf., pour le développement du sens, *plangere*.

Formes nominales et dérivés : *laniō, -ōnis m.* (tardif) ; *lanius m.* (déjà dans Plt.) : découpeur, boucher, victimeur ; *laniolum n.* : petite boucherie (Fulg.) ; *laniēnus* : de boucher, *-a taberna* (Varr.), d'où *laniēna*, *-ae f.* (déjà dans Plt.) ; peut-être antérieur à *laniēnus*, et de suffixe étrusque ? : boucherie.

laniārius, -a, -um ; *laniārius m.* ; *laniārium* (cf. *carārium*) ; *laniōnius* ; *laniātor, -tōrium, -tūra* (Gloss.) =

μακελλάριος, μακελλεῖον, κρεωπωλεῖον ; *laniolum* (Fulg.) ; *laniātus, -ūs m.* ; *-tiō, -mentum* (Aug.) ; *dilaniō* (Fulg.) : déchirer.

Le sens ancien est « déchirer » (avec les ongles, griffes, les dents) ; il est évident que *laniō* ne peut pas être le dénominatif du substantif *lanius* attesté seulement avec le sens secondaire de « découpeur, boucher ». *lanius* doit être un postverbal de *laniō*, comme *incubō*, etc. ; un adjectif **lanius* « décharné » supposé par le logoudorien *landzu* « maigre » ; cf. M. L. 4894.

V. *lanista*.

lanista (*lanistra*, Gloss.) ; *-ae m.* : maître de gladiateurs. Terme technique employé par Cicéron, souvent avec une nuance injurieuse.

Dérivés : *lanisticus* (Pétr.) : de gladiateurs (*artopta, artopticus*) ; *lanistātūra* (Lex Iulia M. 1. 123) : profession de *lanista*, d'après *gladiātūra* (Tac. *quaestūra*, etc.).

Mot étrusque, d'après Isid. 10, 159. La formation *-a*, de caractère populaire, appuie cette indication (*laniēna, uerna*, etc.). *Lani* est un nom propre étrusque. Rappelle, toutefois, le type *danista*. Le groupe est peut-être à rapprocher de *laniō*, etc. V. F. Müller, *Alte Wörter*, p. 228, et Herbig, IF 37, 165 ; mais aussi B. Hofmann, Idg. Jb. 7, 3.

la(n)na : v. *lāmina*.

lanterna (et *laterna*, par étymologie populaire qui rapproche le mot de *lateō* ; *lancterna*, *Itala*) ; *-ae f.* : lanterne. Emprunt à gr. *λαυτήρη*, déjà dans Plt. Panaman, sauf roumain. M. L. 4896 ; et m. h. a. *Latern*. La forme en *-erna* indique peut-être un intermédiaire étrusque ; cf. *cisterna*, *nassitera*, etc. V. *lūcerna* sous *lūcērē*. Dérivé : *lanternārius*.

Le mot *λαυτήρη* a aussi été emprunté par le moyen-orientien (*lamēr* en pehlvi de Tourfan). Cf. *lampas*.

lānūgō : v. *lāna*, et André, *Lex.*, s. u.

lanx, -eis (abl. *lance*, d'après Varr., L. L. 10, 62) : plat, plateau (circulaire ou rectangulaire). Ancien (*la* la vieille procédure *lance* et *lēcīa*), technique, non roman. En particulier « plateau de balance », d'où *lānēf* : « à deux plateaux, balance », qui a remplacé non ancien *libra* ; M. L. 1103. Diminutifs : *lancula*, Vitr. (*langula* avec *g* d'après *līngō*) ; Varr., L. L. 5, 120 ; *lānēla*, Gloss. ; *lancicula* « petite balance » (Arn.) ; *lānēcola*, M. L. 4882 ; *lancella* (St Aug.), M. L. 4881.

Rappelle gr. *λέχως* (chez Hipponax), *λέχτι* (chez Epi-charme), *λέχάνω* (en attique). Emprunt à un mot méditerranéen d'où viendrait, d'autre part, le mot latin.

Le mot n'a pas un aspect latin.

***laparis** : nom d'un insecte (Polem. Sil.). Tardif d'après Niedermann, corruption de *λαυτηρίς* (on a dans les Gl. *lapiris*).

lapathum, -i n. (-thus, -thium) : petite oseille pungitive. Gr. *λάπαθος* (-θον). Depuis Lucil. Roman. M. L. 4897. V. *rumex*.

lapis, -idis (abl. *lāpi* dans Enn.) m. (f. dans Enn.) : pierre ; et tout objet en pierre ou qui rappelle une pierre : « borne milliaire ou frontière », « monument

membre, statue », « homme stupide » ; 2^e pierre pré-romaine, statue. Ancien ; cf. l'ancienne formule citée par P. F. 11, usuel. Terme général, souvent précisé par une espèce : *l. harēnaceus* (-nōsūs), *l. sectilis*, *l. uiuus*, *l. Albus*, *Gabinus*, *Tiburtinus*, etc. A subi à basse époque la concurrence de *petra*, qui l'a supplante dans presque toutes les langues romanes. M. L. 4901.

Dérivés et composés : *lāpidō*, *-ās* : 1^e lapider, jeter des pierres à ; 2^e impersonnel : il tombe des pierres. M. L. 4898 ; gall. *lābydīo* (mot savant) ; *lāpidātō*, *-tor* ; *lāpidāmen* (Gl.) ; *dilāpidō* : 1^e joncher ou cibler de pierres (sens rare) ; Colum. 10, 330, *Jūpiter... granīdilāpidōs hominūmagnum bouquēm labores* ; 2^e délapider, gaspiller. Sens sans doute familier (un exemple dans Tér., Ph. 897 ; repris seulement à très basse époque et surtout dans la langue de l'Église), M. L. 2642 a ; cf. *dilācerō* ; *ēlāpidātūs* : nettoyé de pierres (Plin.) ; *lāpidēus* : de pierre (cf. *lāpidius*, M. L. 4899) ; *lāpidōs* : pierreux, *-siās* ; *lāpidārius* (-ris) : de pierre, chargé de pierres, gravé dans la pierre (-ae literae) ; *lāpidārius* (-ris) m. : lāpidaire ; *lāpicula* ; *lāpiculus* ; *lāpillus* m. : petite pierre, caillou, conservé dans les dialectes italiens méridionaux, M. L. 4900 ; *lāpillecō* (-iscō) (Tert.) ; *lāpilulus*, etc.

Composés : *lāpi-cīda* : tailleur de pierres ; *lāpīdīnāe* (*lāpīdīnāe*, avec métathèse, favorisée par l'influence des mots en *-cen*, *-cīna*, *-cīnum*, du type *tībi-cen*, *-cīna*, *-cīnum*) : carrière de pierres ; *lāpīdīnārius* ; *lāpīdīcēr* (Inscr.) ; *lāpīdīfer* (Ps.-Aug.).

On rapproche ombr. *vā pērē* e « lāpide, sellā », etc. Pas d'autre rapprochement, car gr. *λεπτός* « rocher nu » et suspect d'appartenir à la famille de *λέπων* et, en tout cas, loin pour le sens. Sur le celtique, v. J. Loth, Rev. Celt., 44, 293. — Les noms de la « pierre » diffèrent d'une langue indo-européenne à l'autre (v. *saxum*).

lāpīstrūs : v. *rapum*.

lāpīt : *dolore afficit*, P. F. 105, 21. Étymologie populaire dans Non. 23, 7, *obdurefacit, lāpīdem facit*. *Pa-cūnīa Periboea* (276) : *lāpīt cor cura, aerumna cor confit*. Sans autre exemple.

lāppa, -ae f. : bardane, gratteron, etc. Depuis Vg. Panroman. M. L. 4903 ; cf. Joret, Rev. Phil., 37, 241-150. Terme général, précisé par différentes épithètes : *lāpīa*, *canāria*, etc. ; v. André, *Lex.*, s. u.

Dérivés : *lāppāceus* : qui ressemble à la bardane, *-um* ; M. L. 4904 ; *lāppula* ; *lāppella* « langue de chien » ; *lāppāgō* (*lāppāgō*, cf. *sābūcūs* et *sāmbūcūs*) : même sens (Isid., Gl.) ; v. Sofer, p. 5 et 169. Mot en *āgō*.

Mot de type populaire à vocalisme *a* et à géminée expressive (cf. *lācca*). Évoque *lāppus* « collant » ; mais la de *lāppa* ne se concilie pas avec l'*i* de l'adjectif.

lāpō : v. **lābō*-/lābē-.

laquear, -ris n. (neutre de l'adjectif *laqueāris*, usité surtout au pluriel *laqueāria*) : plafond à caissons, lambris. Même sens que *lacūnār*. Il semble y avoir eu rencontre de *lacūnār* et *laqueus*. Le Servius auctus, Ae. 1, 26, atteste qu'à côté de *laquear*, *laqueātūs* on trouve graphies *lacuar*, *lacūtās* (cf. *Sublaqueum*). Mais il

n'y a pas de raison décisive d'admettre que *laquear*, *laqueātūs* proviennent de *lacūs* : le plafond à caissons a pu se dire *laquear* par assimilation aux mailles d'un filet ou à la boucle d'un nœud coulant (*laqueus*) ; il y aurait là une autre image que dans *lacūnār*. Pour la formation, cf. *alueus/aluear(e)*.

Dérivé : *laqueārius m.* : 1^e lambrisseur ; 2^e gladiateur armé du *laqueus*.

laqueus, -i m. : lac, lacét, nœud coulant. Terme de chasse ; employé ensuite au sens figuré « piège, trappe ». Ancien (Plt.), usuel. Panroman. M. L. 4909.

Dérivés et composés : *laquear* (v. ce mot) ; *laqueō* : -ās : prendre aux lacs (époque impériale ; surtout au participe *laqueātūs*), M. L. 4907 (fr. *lacer*, etc.), et *ablaqueō*, terme technique de la langue rustique « déchausser un arbre », *ablaqueātīo* (forme contestée) ; certains préfèrent lire *ablaquō* (attesté dans Varr., R. R. 1, 29, 1) et en faire un composé dénominatif de *lacūs* « fosse », mais il ne semble pas que *lacūs* ait jamais formé de verbe, et, du reste, la composition serait bizarre ; enfin, le texte de Pall. 2, 1, *ablaqueātēs sunt uītes, quod Itali excōdicare appellant*, exclut la dérivation de *lacūs* : *ēlaqueō* « dégager du piège » (tardif, d'après *expediō*) ; *inlaqueō* : enlacer ; *inlaqueātūs* : -m alii pro uīto utuntur, alii pro soluto, P. F. 100, 19 ; **laqueolus*, M. L. 4908.

Terme technique qui est sans doute emprunté, comme beaucoup de mots en -eūs. Étrusque ? La parenté avec *lax*, *laciō* ne se justifie guère.

Lār, Lāris usité également au pluriel *Lārēs*, -um, -ium (ancien *Lāses* ? ; cf. Varr., L. L. VI, 2, et le *Lāses* du Carmen Fr. Aru. ; toutefois, les formes étrusques n'ont pas l's) m. : *Lare(s)*, esprits tutélaire, considérés comme les âmes des morts, chargés de protéger la maison (*Lārēs familiārēs* ou *Lār familiārēs*), la cité, les femmes, etc. ; par métonymie, le foyer lui-même, M. L. 4910.

Dérivés : *Lārlālia*, -um « fête des Lares » ; *Lārīum* « sanctuaire des Lares » ; hybride tardif : *Lārōphorūm*.

Les *Lārēs* semblent avoir été, à l'origine, des divinités infernales, ou plutôt des « esprits » infernaux, qui poursuivaient les vivants et qui furent transformés par la suite en divinités tutélaires ; cf. P. F. 273, 7, *pīlāe* et *effigies uīriles et muliebres ex lāre* *Cōpītālībūs sus-pendebantur in cōpītūs, quod hunc diem festum esse deo-rum inferorum, quos uocant Lāres, putarent, quibus tot pīlāe quot capīta seruorū, tot effigies quot essent liberi pīlēbantur, ut uiuīs parcerent, et essent hīs pīlīs et simu-lacīris contenti*. Ce sens original rend probable la parenté avec *lārūa* (trisyllabe dans Plaute) « esprit des morts qui poursuit les vivants, spectre, fantôme ». *Lārūa* rappelle par le suffixe *Mēnerua*, *Mīnerua*, qui semble bien emprunté à l'étrusque *Mēnrua*. *Lār, lārūa* peuvent avoir la même origine : on sait l'importance du culte des morts et des divinités infernales dans la religion étrusque. V. Ribezzo, Etrusco-Lat. *Lar, Lara, Larunda*, Riv. Ind. Gr. It., 1937, p. 156. A *Lār* se rattache sans doute *Lāra* « māter Larum » identique à *Mānia*, *Lārūnda*, que Varron dérive du « sabin », L. L. 5, 74, et qui a une finale étrusque ; cf. étr. *Laran*, *Laruns*, nom de divi-

nit. Cf. aussi *Lārtius*; *Lārōnius*; *Lārentia*; *Lārentālia*: *conūgiis Faustuli, nutricis Remi et Romuli, Larentiae festa*, P. F. 106, 1; *Lārentinae diēs*, Varr., L. L. 6, 25. La quantité de l'a fait difficulté.

largus, -a, -um (ā CIL VI 32521 b 2) : abondant; qui jaillit en abondance (se dit surtout des sources, des fleuves, etc.; sens qu'on retrouve aussi dans *largitō*, cf. Cic., Off. 2, 15, 52, *LARGITIO quae fit ex re familiari FONTEM ipsum benignitatis EXHAVRIT*; et *largiusculus* : *l. haustus*, Sol. 7, 4); d'où « qui donne en abondance, généreux, large » (au sens moral; dans le sens physique, le latin dit *lātus*; *largus* a supplanté *lātus* grâce à l'appui de *longus*, avec lequel il formaît couple par l'identité de la finale; d'où *largare* = *laxare*, Orib., et **allargō*, M. L. 352); *largūtus*. Ancien, classique, usuel. Panroman. M. L. 4912. Emprunté également en gallois *llara*, *llari* « mitis, mānsuētus »; et en brevet. *lary* « généreux ».

C'est le sens de « généreux, qui répand des largesses » qui a persisté dans les dérivés : *largiter* (*large*); *largitus*, adverbe (Afr.); *largitās*; *largitūdō*; *largiusculus* (Solin); *largior*, *-iris* (comme *blandior* de *blandus*); *largitō*, *-tor*, *-tiōnālis*; *largimentum* (Fulg.); *dilargior* (Caton); *elargior*, d'après *effundō* (époque impériale).

Composés, rares et poétiques : *praelargus*; *largi-ficus*, *-fluis*, *-loquus* (Plt.).

Aucun correspondant sûr. On ne cite plus l'ingénieux rapprochement avec skr. *dirghāh*, v. sl. *dliug* « long » et lat. *indulgeō* qu'a pourtant rendu plausible L. Havel, MSL 6, 353 sqq.†

lārdūm, *lārdūm*, -i n. (*lārida* sc. *carō*, Cod. Theod. 8, 4, 17) : lard. Ancien (Plt., Cat.). Panroman, sauf roumain. M. L. 4915.

Dérivé : *lārdārius* « charcutier », CIL XII 4483. Pas d'etymologie.

larix, -ieis f. et m. : mélèze (Vitr.). M. L. 4916, et **melix*, 5481 a; passé en germanique : v. h. a. *lericha* « Lärche », et en celtique : irl. *learóg*.

Dérivés : *lorictum*, -i n., M. L. 4914; *lariceus*; *laricatum* : résine de mélèze, M. L. 4913; *larignus* et *Larignum*.

Aucun correspondant sûr. Les mots celtiques comme m. irl. *dair* désignent un autre arbre, le chêne. Sans doute mot d'emprunt (celtique?; cf. Brüch, IF 41, 377; ou plutôt « alpestre », comme *camox*, etc.; n'est guère connu que dans les Alpes. Cf. *salix*. V. Vitruve, 2, 9, 1, et Jud, Arch. f. d. St. d. n. Spr., 121, 95 sqq.

**lar(s)*, -is m. : chef militaire. Mot étrusque? Cf. étr. *lar* (nom propre).

lārua, -ae (*lārua*, trisyllabe chez les archaïques) f. : esprit des morts qui poursuit les vivants, d'où *lāruātus* : *-i*, *furiōsi et mente moti, quasi laruis exterriti*, P. F. 106, 5; fantôme, spectre. Attesté depuis Plaute. Sens dérivé : « épouvantail » et « masque » (en tant que représentation des vivants). Comme ces fantômes, dans la croyance populaire, n'avaient du corps que le squelette, *lārua* a désigné aussi un pantin en forme de squelette (Pétr. 34, 8). Adjectifs : *lāruālis* (époque impériale) « spectral, squelettique » et *larueus* (Ven. Fort.), *laruea*. De *lāruātus*, seule forme attestée à date an-

cienne (Plt., joint à *cerritus*), ont été tirés à une époque un verbe *lāruō*, -as (Apul., Firm.) et un adjetiv *lāruāticus* (d'après *lānuāticus*).

V. *Lār*. Sur fr. *larve*, v. Benveniste, *Le français mo-* derne, 1955, p. 5 sqq.

lasanum, -i n. (-nus, Pétr., comme *catinus*) : marmite (de chambrelle), etc. Emprunt au gr. *λάσανον*, attesté depuis Hor.

Dérivé : **lasania* > it. *lasagna*, M. L. 4917.

lasciuus, -a, -um : folâtre, joueur, pétulant. Se dit des animaux, des enfants : *-a capra, puella procaci*, et par là « provoquant, agacant » (cf. *petulāns*, *procaci*, et par des personnes et des choses : *lasciuus femur* (Vg.). Même développement de sens dans *lasciuia* (lardi); *lasciuulus* (Laev.); *lasciue*, *-uiter*; *lasciuō*, *-is* et *lasciuia* (déjà dans Plt. et Pac.); *lasciuōs* (cf. *lasciuus*). *Lasciuus* rappelle *noctiūs/noceō*; *uaciūs/uaciō*, les adjectifs en -*ko*, du type *uascus*, *cascus*, *luscus*, etc. Ancien, classique, non roman.

Dérivé complexe et expressif. On rapproche des mots différents du mot latin et divergents entre eux : gr. *λατόπου* « je désire vivement », *λάστη* : *πόρνη* (Hes., λάγνη « bacchante », got. *turstus* « envie », v. sl. *lask* « flatterie », r. *lāsyj* « désireux », skr. *lāsati* « il joue », *lālasā* « désireux » (mot populaire entré dans la langue savante comme on le voit par *l*; tout le groupe est *l* pour le groupe *o*).

lāser (*lāser* seulement dans Marcellus), -ris n. (*lāser*, *lasar*, forme de basse époque, et *laseris*, *lasari*) : sucre provenant du silphium. *Lāser* semble une forme abrégée de *lāsserpiciūm*, *lāsserpiciūm* (faite sur le modèle de *cicer*, *piper*, *siser*, etc.); *laser* rappelle *ānēs*, *passar*. *Lāsserpiciūm* est issu de *lac* + *serpiciūm* (*serpiciūm* / *lac* *serpiciūm* dans Solin 27, 49), adjectif dérivé de *serpe* (*gr. σλάρπιον* de *ράπων*), correspondant latiné étrusque de gr. *σλάρπιον*. Le composé, ayant cessé d'être compris, a fini par désigner la plante elle-même; cf. Plin. 19, 38, *lāsserpiciūm* *quod Graeci σλάρπιον vocant* *lasciuus succum vocant laser*.

Dérivé : *lāserātūm* (*lāsa-*) : sauce au laser.

lāsserpiciūm (*lāsser-*), -i n. : v. le précédent; *lāsserpiciūf* (Catulle = *σλάρπιοφόρος*); *lāsserpiciāriūs* (Pétr.).

lassus, -a, -um : las. Le sens ancien est peut-être « qui s'incline, qui tombe en avant »; cf. Vg., Ae. 9, 436, *lassoue papauera collo*.

L'adjectif est déjà dans Plaute, mais semble évité par les puristes, qui lui préfèrent *fessus*; il n'est ni dans Cicéron ni dans César; cependant, ceux-ci emploient *lassitūdō*. *Lassō*, -as ne semble pas attesté avant l'époque impériale, quoique Plaute ait déjà *delassātus*, Asin. 872 (cf. *dēfessus*); *lassēsō*, *ellassēsō* apparaissent dans Plin; Catulle a *lassulus*; Rufin, *lassabundus*. Les langues romanes ont gardé *lassus* et *lassare*. M. L. 4920-4921 (panromans, sauf roumain).

On rapproche le groupe germanique de got. *leisan* « laisser », *lats* « δκνηρός », v. sl. *leskr* « mou, lâche », sans doute gr. *ληθεῖν* *κοπτάν*, *κεκυρκέναι* (Hes.), *ληθας* « κεκυρκός, κοπάσας (id.); peut-être lit. *lēnās* *lēnātūs* « tranquille », v. sl. *lēnū* « paresseux » (lat. *lēnīs* est *lēnātūs*).

tous rapprochements douteux parce que d'autres mots indiquent une racine **lē-*. Cf. peut-être *laessus* serait à *laedō* comme *cassus* à *caedō*. Sur *lās*, v. M. L. 4918. Le vocalisme *a* et la géménée expressive indiquent une forme populaire.

lātāna, -ae f. : sorte de navire (transportant du pain). Vit. Caes. Arel. 2, 9 (8), p. 487, 18 (?).

lātēdō, -ēs, -ui, -ēre : être caché. S'emploie absolument ou avec un complément au datif ou à l'accusatif : demeurer caché à, échapper à, être inconnu à; cf. *fallō*. Ancien (Enn.), usuel. Non roman.

Dérivé : *lātēbra* (avec *ē*, parfois *lātēbra* d'après la fausse analogie de *tenebrae*, où *l*'est bref de nature, mais où il y a quelquefois longue « par position ») f. : cache, souvent au pluriel, plus ancien que le singulier. Fréquemment joint à *tenebrae*, cf. Plt., Poi. 834-835, *itaque in totis aedibus/tenebrae, lātēbrae*; Cic., Sest. 4, 9; *lātēbrōs*, *lātēbricola* (Plt.); *lātēbrātūm* (Gl.); *lātēbrō*, -as (Greg. Tur.); *lātibulum* : retraite, tanière, et *lātibulō* (archaïque); *lātō*, *lātōs* : se cacher, faire défaut; *lātēscō* (rare; Cic., Arat. 385); *lātē* et *ob-lātēscō*, tous deux classiques, mais peu employés à l'époque impériale; *lātex*, -icis m. : cache (Commad., Apol. 174), formé sur *lātēs*, d'après *uxor*, *uertō*. — Ce groupe de mots indique un état; l'acte correspondant est exprimé par *oc-culere*, *clēre*; l'adjectif en -*tus* est donc *occultus*. Du reste, on recourt au participe présent *lātēns* (cf. *patēns* en face de *patētō*).

lātēre s'oppose à *patēre* et *lātibulum* est formé comme *patēlūm*. Si l'on admettait que i.e. **th* est toujours représenté par gr. *τ*, comme dans certains exemples clairs (πλάτντ, πλάτντος), le rapprochement avec gr. *λαθάνω* « je suis caché », λαθός « caché » et dor. *λάθω* (ion. *λάθω*), qui évident, supposerait que -*θ* grec est un élargissement et que lat. *lātēō* serait formé comme *fatēor* en face de *fatēō*. Du reste, le grec a *λῆτο*, *λῆτω* : *ἐπελάθετο* (i.e.), d'où il résulteraient que la dentale est un élargissement dont les formes peuvent être diverses. Mais le *lātē* expressif semble représenté par gr. *θ* dans certains d'après lors, lat. *lat-* pourrait répondre exactement à gr. *τ*, comme dans certains exemples clairs (πλάτντ, πλάτντος). Cf. Benveniste, *Formation des noms en indo-européen*, p. 192. Les autres rapprochements proposés, comme celui de v. sl. *lōmr* « tromperie », sont en l'air.

lātēr, -eris m. : brique faite de terre, crue ou cuite *ridūs*, *cocūtis*). Même sens que gr. *πλάτνος*. Ancien (Plt.); technique. M. L. 4924; irl. *lāter*. Dérivé : *lāterculūs* : briquette et gâteau de cette forme; et, par analogie également de forme, *lāterculūm* n. : registre (latin impérial); ou autre nom de la suspia (Ps.-Apul. 4, 25); *lāterculēnsis*; *lāterāriūs*, *lāterāriā f.* briquerie; *lātericiūs* « bâti en briques » (cf. *caementiciūs*), M. L. 4925 a (avec incidence de *latus*?); *lāterānūs*; *lāterina* (cf. *figlina* (Ter.); et sans doute *lāterēnsis*. Termes techniques sans étymologie.

lātērāna (-iāna) n. pl. : (*pira*) sorte de poires, sans doute originaire de *Laterium*, en Arpinum. Cf. *lāterēnsis*; *lāterēnsis*, *Abellāna* sous *Abella*. On le dérive du nom d'homme *Laterius*.

lātex, -icis m. (f. dans Accius) : *profluens aqua dicitur. Vtūmur tamen hoc vocabulo et in uino*, P. F. 105, 23. Terme presque uniquement poétique et noble. Lucrèce l'emploie pour désigner toute espèce de liquide, *absinthi lātēcūm*, 1, 941; *liquoris uītīgeni lātēcūm*, 5, 15; *lātēcūm frugumque cupido*, 4, 1093. Pas de dérivés; non roman.

lātex est généralement considéré comme un emprunt au gr. *λάτρας* « reste de vin qu'on jette au jeu de cottabe » (cf. Boisacq, s. u.). Mais on ne s'explique pas comment aurait pu se faire le passage du sens précis et technique du mot grec au sens très général du mot latin.

**lātiāriūs* (CIL VIII 19994) : épithète de sens obscur, appliquée peut-être à un gladiateur (?). Cf. *lātiārīter* « en latin » (Mart. Cap., Sid.)?

lātinūs, -a, -um : latin. Adjectif dérivé de *lātīnum* (à côté de *lātīlās*, -is, épithète de Jupiter). De là *lātinātās* défini *quae sermonē purum conseruat, ab omni uitio remotum; uitia in sermone, quominus is lātinūs sit, duo possunt esse, solo ecismus et barbarismus*, Rhet. Her. 4, 12, 17. *Lātinūs*, *lātinē*, *lātinātās* se sont ainsi opposés à *barbarus*, et *lātinē* a pris le sens de « en bon latin, en bonne langue »; cf. le développement roman. M. L. 4927; et celtique : irl. *lāiten*, *lātnōir*; britt. *lādin*. Nom propre : *Lātinūs*. Dérivés bas latins : *lātinō*, -as et *lātinātō*, -as (d'après *graezidō*). Quant à *lātīnum*, l'étymologie en est inconnue.

**lātiārēuerunt* : *Cato posuit pro saepe tulerunt*, P. F. 108, 20. Suppose un fréquentatif **lātiō*, dérivé de *lātūm* de *ferō*. Forme unique.

lātōnā, -as f. : Latone, mère de Diane. Emprunt latinisé au grec dorien *Λάτν*, cf. *Artemōna* (Plt.) = *Ἀρτεμώ*, avec influence de *Bellōna*, *ματρόνā*? Toutefois, un intermédiaire étrusque n'est pas impossible; cf. Eva Fiesel, *Namen d. Griech. Mythos im Etrusk.*, p. 73.

-lātōr : v. *ferō*.

lātīnā : v. *lāuō*.

lātōrō, -ōnis m. : soldat mercenaire grec, fantassin (seul sens attesté dans Plt.); par suite (à l'époque classique), brigand, voleur de grand chemin; pion (au jeu de dames; dit aussi *lātrunculus*). Sans doute formé sur *praeō* auquel il est joint, par exemple Dig. 50, 16, 118, *hostes hī sunt qui nobis, aut quibus nos publice bellum decreuimus; ceteri latrōnes aut praeōnes sunt*. Formation populaire et péjorative en -*ō*, -*ōnis* (l'hypothèse d'un emprunt direct à un gr. **λάτρων* non attesté, formulée par M. Leumann, *Gnomon* 13 (1937), p. 30, est inutile et indémontrable). Ancien, classique. Conservé avec le sens de « laron » en roman. M. L. 4931 (panroman, sauf roumain) et 4930, *latrocinium*, *Einf.* p. 177; et en celtique : irl. *lātōr*, *lātrann*; britt. *llēdr*.

Les anciens avaient déjà reconnu dans *lātōrō* un mot appartenant au groupe de gr. *λάτρων*, *λάτρευ*, *λάτρευω*. Mais l'étymologie populaire l'a rapproché en même temps de *latus*, -eris et de *lātēō*; cf. Varr., L. L. 7, 52, *latrōnes dicti ab latere, qui circum latera erant regi atque ad latera habebant ferrum, quos postea a stipatione stipatores appellari, et qui conducebantur: ea enim merces Graece dicitur λάτρων. Ab eo ueteres poetæ nonnumquam milites appellant latrōnes... quod item ut milites sunt*

cum ferro, aut quod latent ad insidias faciendas, explication reprise par le Servius de Daniel, Ae. 12, 7; cette étymologie a pu avoir une action sur le sens en latin vulgaire, à en juger par le sens du fr. *larron*.

Dérivés et composés : *latrunculus* (cf. *fūrunculus*) ; *latruncularius*, -ātor ; *latruncō* ; *latruncārius* (époque impériale) ; *latrō-cinor*, -ciniūm, mots du vocabulaire militaire, comme *tīrōcīniūm*, et formés sur *tūbīcēn*, -ciniūm ; *latrōcīnālis*, -cīnātiō (époque impériale) ; v. Ernout, *Philologica* I, p. 81.

lātrō, -ās, -āre : aboyer. Sens propre et dérivé ; ce dernier déjà dans Ennius, A. 584, *animus cum pectorē latrat* (à l'imitation de l'homérique ὄνειτέο). Ancien, usuel. M. L. 4928 ; v. B. W. sous aboyer.

Dérivés et composés : *lātrātūs*, -ūs, M. L. 4929 ; *lātrātō*, -tiō, -tōriūs, -bilis ; *adlātrō* « gronder, aboyer contre » ; *circumlātrō* ; *conlātrō*, même sens ; *dēlātrō* ; *elātrō* « crier avec force » (Hor., cf. ἔξυλοτε, Plut.) ; *illātrō* ; *oblātrō* ; tous de l'époque impériale (mais *oblātrātīx* dans Plt.).

Cf. skr. *rāyati* « l'aboie », v. sl. *laję* et lit. *lōju* « j'aboie », alb. *l'eh* « j'aboie ». Le verbe latin est dérivé d'un substantif non attesté appartenant à cette racine. Cf. aussi gr. ὄνειτό « j'aboie ». — Un rapport avec lat. *lāmentūm* est possible, mais indémontrable.

lātūs, -ā, -ūm : large. De **stlātōs*? Cf. F. 410, 34, *stlātā genus erat nauigii latum magis quam altūm, sic appellatum a latitudine; sed ea consuetudine qua stlātūm pro locum, stlātūm antiqui pro lūem dicebant. Stlātā* serait une forme populaire à consonne géménée intérieure. Ancien, usuel, mais v. *largus*. M. L. 4935 ; B. W. *large*.

Dérivés et composés : *lātūtōdō* : largeur ; *lātūtā* (tar- dif, CIL VI 26259 ; cf. **tātā*, M. L. 4926, et **allātā*, M. L. 353) ; *dilātō*, -ās : élargir en écartant, dilater (classique, opposé à *contrahō*) ; *dilātātīo*, -or (tardifs) ; *elātō* (Cassiod.) ; *inlātābīlō* (Gell. = *πλαστής*) ; pour *prōlātō*, v. *prōferō*, sous *ferō*, Ernout, Mél. Paoli, p. 269 sqq. *Lātūs* sert de premier terme de composé dans *lātū-clātūs*, -ā, -ūm, adjectif dérivé de *lātūs clātūs* : *a tunica*, et substantif *lātīclātūs* m. « sénateur, patricien » ; *lātīclātūm* (*lātīclātūs*) « laticlave » ; *lātīfundūs* : *lata possidens* (Gloss.) ; *lātīfundūm* n. : grande propriété (latin impérial) ; cf. Plin. 18, 35, *uerumque confitentibus latīfundūs perdidere Italiām, iam uero et prouincias*. Autres composés : *lātīfīcō*, *πλαστόνω* (Itala), d'après *amplīfīcō* ; *lātīfoliūs* = *πλαστόφυλος* (Plin.) ; *lātīloquēns*, *πλαστολόγος* (Gl. Philox.).

L'initiale ancienne **stl*- que donne lieu de supposer la forme *stlātā* a amené à rapprocher le verbe slave *steljē*, *stlātā* « étendre ». Il y aurait donc eu une forme **stlātō* à côté de **stera* (sur lequel v. lat. *sternō*, *strātūs*). On a rapproché aussi le groupe de skr. *tala-* « surface » (cf. *tellūs*?), qui est loin pour le sens et pour la forme. Le latin n'a rien conservé de la racine **spletha*- de v. irl. *lethan* « large », gr. *πλαστός*, etc. ; c'est le groupe de *pateō* qui y est représenté. Comme *lateō*, le verbe *pateō* indique un état et ne fournit pas d'adjectif en *-to-, d'où le recours à *lātūs*.

lātūs « porté » : v. *tollō* et *ferō* ; *lātūra*, -rāriūs (tardifs).

lātūs, -eris n. : flanc, côté. Désigne d'abord une partie du corps (cf. pour la formation *pectus*, *tergus*), puis le côté, la surface latérale d'un objet : a(b) *lātūs* s'oppose à *ā frōte*, *ā tergō*. La parenté *ā latrō*, *ē latrō* désigne celle des frères et des sœurs : *sunt et ex latrō cognati, ut frates sororesque*, Dig. 38, 10, 10, § 8. A basse époque, on trouve *lātūs* employé comme préposition dans *dēlātūs* : *dēlātūs sē* (Grom. ; cf. aussi *ad lātūs* Itin. Burdig., p. 11, 3). *Dēlātūs* a, été ensuite réduit à *lātūs*, demeuré en roman. Sur l'emploi prépositionnel de *lātūs* (fr. *lès*, *lez*), voir, entre autres, Wackernagel, *Vorles.* II 164, et cf. irl. *le*, *la* « auprès de, chez, pa-, à côté de *leth* « côté ». Ancien (Enn.), usuel. Panroman. M. L. 4934.

Dérivés et composés : *lātērāmen* (Lucr., qui a aussi *glomerāmen*, de *glomus*) ; *lātērālis* (Lucil.), M. L. 4925 (et *lātericius*, avec influence de *later*, M. L. 4925, a) ; *lātēsclūm* : petit côté ; *collaterō*, -ās (Mart. Cap.) « tenir de chaque côté » ; *collaterēnūs* (époque mātē- vingienne).

Cf. irl. *leth* « côté », qui est aussi thème en *-gall, *lēd* « demi ». Le vocalisme radical zéro du mot latin est surprenant. Le celtique a un thème en *-tu-, *sliss* « côté », que rien n'autorise à rapprocher de *leth*. Le rapprochement de irl. *leth* avec *lethan* « large » et le groupe de gr. *πλαστός* n'est recommandé par rien. En somme, il y a ici un mot italo-celtique ; il n'est pas surprenant que ce mot ne se retrouve pas ailleurs : les mots signifiant « côté » diffèrent d'une langue indépendante à l'autre. Sans rapport avec *lātūs*.

lauer, -eris f. : berle, plante ; gr. *clōv* (Plin.), M. L. 4953 a. Origine inconnue. Pour la finale, cf. *ac- cīcer*.

Lauerna, -ae f. : *lauerniones fures antiqui dicebant quod sub tutela deae Lauernae essent, in cuius luco erat auctō abdītō solitos furtū praedamque inter se luerūt. Hinc et Lauernalis porta uocata est*, P. F. 104, 28. Cf. nom propre *Lauerni*.

Les glosses réunissent sous *lauerna* divers sens, par exemple : *qui filios alienos seducit, i. e. latro, uel de furum siue ferramenta latronum*, CGL V 523, 20.

Sans doute étrusque ; cf. *Lavelnaś*, Ernout, *Philologica* I, p. 29 sqq.

**lauernum* (*lanerum* codd. dett.) : *uestimenti genua lana sucida confectum*, P. F. 105, 20. Sans autre exemple.

La leçon *lauernum* fournirait seule une bonne étymologie ; v. *lāna*.

lauō, -ās, *lāuī*, *lauātūm*, -āre et *lauō*, -is, *lāuī*, *lu-*, *lu-*, *lu-* : la racine signifiant « laver, baigner » a donné en latin deux verbes, un en -ā, marquant d'abord l'état et s'employant absolument avec valeur réfléchie l'autre à voyelle thématique en -o/-e- marquant l'acte et s'employant transitivement ; cf. *stāre* et *sister*. Haret, ALLG 15, 153 sqq. ; Jacobsohn, KZ 40, 113 sqq. 42, 150 ; Hartmann, *Glotta* 3, 163. On a donc eu

I. *lauō*, -ās : se laver ; se baigner ; cf. Plt., Tru. 322 sqq. *piscis ego credō, qui usque dum uiuont lauant, | minūtū lauare (lauari), Varr., L. L. 9, 106) quam haec la Phrenosum. | Si proinde amentur mulieres diu quā lauant, | omnes amantes balneatores sient;*

II. *lauō*, -is : laver, baigner ; cf. id., ibid. 902, *lau-*

lauō est *cibo*, *opust est matri autem quae puerum lauāt*, et les exemples rassemblés par Nonius 503, 38 sqq. Toutefois, l'emploi de *lauāre* au sens de « se baigner » est vite perdu. Dans une expression comme *manūs lauāre* « se baigner, se laver quant aux mains », *manūs* a été considéré comme le complément d'objet, et *lauāre*, par suite, a été traité comme un verbe transitif, auquel on a donné un médio-passif, *lauor*. Dès Plaute, on renvoie contre le médio-passif *lauāti* (cf. Poe. 220, 229), dont l'usage s'est généralisé à l'époque classique, e. g. Caes., B. G. 4, 10, *atque in eam se consuetudinem adduxerunt lauātentur in fluminib; et lauāre y a déjà le sens de lauere « laver, baigner », cf. Poe. 223. Seul le parfait *lauere* s'emploie encore avec le sens moyen — ce qui est normal ; cf. *reuerūt* en face de *reveror*. Aussi *lauere* n'est-il plus conservé que par la poésie et a-t-il fini par disparaître. Les glosses n'ont que des formes de *lauāre*, qui est seul demeuré dans les langues romanes. M. L. 1931 (panroman). Du reste, *lauere*, réduit à -*luer*, a largement subsisté dans les formes munies d'un pré-verbe et dont, par suite, l'aspect est « déterminé », comme l'est celui de *sister*, -*cumber* en face de *stāre*, *cubare*. De *lauāre* le supin est *lauātūm* ; cf. Plt., Ru. 382, *nam qui it lauātūm in baliueas* ; de *lauere*, *lauātūm*.*

De *lauāre* dérivent : *lauābrūm* et *lauābrūm* : baignoire, cuve, bassin pour se laver ; *lauābrūm* et *lauābrūm* : bassin de Vénus, v. André, Lex., s. u. ; *lauābrūm* (Caton, Agr. 10 ; Col.) conservé en italien, où souvent il désigne un tombeau, ainsi nommé pour sa ressemblance avec une baignoire, M. L. 4804 ; cf. aussi M. L. 4812, **lauābrūm* ; *lauābrūm* (cf. gr. *λαυτρόν* et pour le suffixe *ambulācrūm*) ; *bain d'eau* « (par opposition à « bain de vapeur ») ; *lauātūm* : action de se baigner », puis « apparaître d'un bain » ; *lauātōr* ; *lauātōrīum* « laver », M. L. 4952 ; *lauātōrīa* (Vitae Patr., Orib.), M. L. 4953 ; *lauātīna* ; *lātīna* « lavabo », « cabinets » (doublet *lātīnūm* dans Labénus), M. L. 4952 a, 4930 ; *lauātārīa* « quae ad lauātūm sint data », mot de Labérius, cf. Gell. 14, 7, 5. V. André, Lex., s. u. *Inchoatio* : *lauāscō*, -is (Aldh. Gramm.). Composés : **lauātōu* ou **lauātō*, -ās (employé par Plt. au parfait *lauātī*, par exemple Asin. 135, *nam in mari repēti, hūi elauī bonis* « j'ai été nettoyé de mes biens », et au participe *lauātūs*) ; *exlauātūs*, M. L. 3020 ; *delauō*, -ās (ardif) : enlever en lavant et laver » ; *circumlauō*, -ās (Hyg. ; Salluste, Hist. fgm. 2, 56, emploie *circumlauō*, -ās) ; *prōlauō* ? seulement *praelauātūs* dans Theod. Prise, 1, 27 : *Apulēa a praelauare; sublauō*, -ās (Celse, époque impériale) ; **expelauātūs*, M. L. 3044.

Sauf *lauō*, dont, du reste, le présent n'est pas attesté et devrait être phonétiquement **lauō*, -ās, tous ces composés sont récents.

De *lauō*, -is, au contraire, sont issus un grand nombre de composés en -*lauō*, -is, d'après lesquels, à l'époque impériale, s'est reformé un verbe simple *luō*, d'où *lūtōr*, mot de glossaire, « laveur » (cf. *clūtōr*, *sculpō*, d'après *lūtūdā*, *insculpō*). On a ainsi : *ab-luō* = *ἀπολούσα* « enlever en lavant, effacer, nettoyer, purifier » (sens physique et moral) ; ce dernier fréquent dans la langue de l'église) ; *abluātō* « fait de laver, de nettoyer, d'ablation, purification, absolution » ; **ablūmen*, M. L. 31 a ; *lūtōu*, -ūtūm « action d'emporter en lavant » (en parlant d'un cours d'eau), par opposition à *allūtūi* ; *al-luō* : *lauātūrīa* « inondation, terrain d'alluvion » ; *col-luō* : laver, arroser (archaïque et postclassique) ; *col- lūtēs* (-ūtō, -ūtūi) : sens technique « réunion des eaux de lavage, de vaisselle, etc. » ; cf. *colluātūrīa porcus...*, qui *cibo permixto et colluītū nutritur*, P. F. 49, 27 ; d'où « mélange malpropre, lie, tourbe » (sens figuré) ; *lūlū* : délayer ; *dilūtūm* (-ūtē, -ūtō) : déuge, M. L. 2643 ; *irl. dīlē*, britt. *lūlū* ; *lūlū* : enlever en lavant (sens propre et figuré), laver, purifier, M. L. 2854 ; et aussi « se laver », cf. Plt., Rud. 579, *eho an te paenitet | in mari quod elauī, ni hic in terra iterum elauām; elūtūiēs* « écoulement au dehors, débordement, cours de ventre ; inondation », M. L. 2854 a ; d'où « abîme, précipice produit par l'inondation » ; *elūtūō* : action de laver, purifier ; *elūtūiēs*, -ōtīs : inondation (Cic.) ; *elūtū* : détrempé, fade » ; et sans doute *elūtīrō*, -ās (dérivé de **elūtō?*) : rincer (mot populaire ; Labérius ap. Gell. 16, 7, 5) et « décanter, transvaser » ; *illūō* (in-?) mal attesté ; *illūtūiēs* « inondation » (M. L. 4273), à ne pas confondre avec le mot archaïque et postclassique *illūtūiēs*, où *in-* est privatif (= gr. *ἀπονέσαται*) ; cf. Lucilius ap. Non. 126, 2, *hic cruciatū fame/frigore, illūtū, imperfundie, inbalnūtū, incuria*, d'après *illōtūs*, *illūtūs* ; *interlū* : baigner entre, arroser ; *interlūtūiēs* (époque impériale) ; *prōlū* : laver en coulant, emporter dans son cours, laver, inonder, etc. ; *prōlūtūiēs* (-ūtō, -ūtū) : inondation, flux ; *sublū* : laver en dessous, couler au pied de, baigner ; *sublūtūiēs* : boue, vase, suppuration.

Cf. aussi *mallūtūm*, *pellūtūm* ; *polūtūm*, et *dēlū-*

De *lauō*, -is l'adjectif verbal est *lauātūs* ou, avec réduction de la diptongue, *lōtūs*. La langue a réparti les deux formes dans des emplois différents :

lauātūs s'est spécialisé dans le sens de « élégant, distingué », par suite « riche, honorable ». Le sens de « baigné lavé » est à peine attesté et ne dépasse pas Térence (cf. Ad. 425). De là *lauētō* adv. ; *lauātūtā* (surtout au pluriel) : élégance, magnificence. Cf. P. F. 104, 9, *epularū magnificētia. Alii a lauātūtā dictūn putant, quia apud antiquos hās elegātītā, quae nūc sunt, non erant, et raro aliquis lauābat*. Cf. peut-être aussi *lauātūtā*. Le sens de « lavé » apparaît encore dans l'adjectif féminin : *lauātūtā, farīna appellabatur ex tritico aqua consperso*, P. F. 105, 10 (pour la formation, cf. *emptīcīus*, etc.), et dans *Lauātūla, locus extra Vrbēm, quo loco, quia aqua fluebat, lauāndi usum exercēbant*, P. F. 105, 11 ; *lauātūtā* (Gloss.) ; *lauātūtūlūs* (Apul.).

lauō a gardé le sens de « lavé, baigné » ; de là *lōtūtā* (Vitr.), *lōtō*, *lōtūtā* (Plin., Mart.) : lavage ; *lōtūs*, *lōtūs* (Celse) ; *illōtūs* (in- ; formes accessoires *illātūs*, *illūtūs*) « non lavé, sale » ; *inlūtūbarbūs* (Apul.) ; *lōtūm* : urine (depuis Caton ; M. L. 5129) ; *lōtūlētūs* (Titin.) ; *lōtātīs*, *lōtōtūs* (tardifs). Sur l'origine de *lōtūm*, cf. Isid. 11, 1, 138, *urīna... ulgo lōtūm dicitur quod eo lōta, i. e. munda, uestimentū efficiuntur*. Sur l'emploi de l'urine pour laver les dents et les vêtements, cf. Catulle 39, 19 ; Diod. V 33, 5 ; Strabon 3, 164 ; v. Sofer, p. 70 et 175.

lōmentū : 1^o ce qui sert à laver, savon ou pâte de toilette, faite de farine de fève et de riz ; 2^o bleu céleste (par comparaison avec la couleur de cette pâte?).

Le verbe *lauō* se retrouve en ombrien : *manf...* *yutu*

« manūs lauitō », de *lowetōd. Hors de l'italique, on n'a de correspondant que pour la racine. Le celtique a notamment un nom d'instrument : gaul. *lautro* glosé « balnéo », irl. *lóthar* glosé « peûs », cf. gr. λοετρόν, λουτρόν ; v. Pedersen, *V. G. d. k. Spr.*, I, p. 60-61 et 63. Le grec a des formes verbales obscures : λούω, λελουέονται, etc. L'arménien a *loganam* « je me baigne », qui rappelle lat. *lauare*. Le germanique offre des substantifs tels que v. isl. *laubr* « lessive », *laug* « bain chaud » ; v. h. a. *louga* « lessive ». On n'arrive à poser aucune forme indo-européenne précise ; mais la parenté de tous ces mots est certaine.

*lauricēs : lapereaux pris sous la mère. Le mot ne se trouve qu'au pluriel dans Pline, 8, 81, qui le donne comme espagnol : *fetus uentri (cuniculorum) exectos, uel uberibus ablatos, non repurgatis interaneis...* *laurices uocant* (scil. *Hispani*), M. L. 4941 ; v. h. a. *lōrūhi(n)*. *Cuniculus* est aussi donné comme espagnol. Cf. *lepus*.

lauriō, -ōnis m. : serpolet (Plin. Val.). Sans doute de *laurus*.

laurus, -i et **laurus, -ūs** f. : laurier. Arbre consacré à Apollon et dont les feuilles couronnaient les généraux triomphants, etc. De là « couronne triomphale ». Ancien, usuel Panroman. M. L. 4943 ; B. W. s. u. ; et germanique : v. h. a. *Lōrboum* ; celtique : irl. *lauir*, gall. *lavr-wydd* ; gr. mod. λαύρος ; bulg. *lavr*.

Dérivés : *laureus* « de laurier », M. L. 4940, substantif à l'époque impériale *laureo* [sc. *arbōs*] « laurier » ou *l. [corīna]* « couronne de laurier » ; d'où *laureatus*, sur lequel a été refait *laureō, -ās* ; *lauriñs*, M. L. 4942 ; *laureolus*, diminutif de *laureus* ; *laureola* « feuille de laurier, petite couronne de laurier » ; *lauriculus* « petit laurier » ; *Laurētum*, *Lōrētum* (avec réduction de la diphthongue) : lieu planté de lauriers, sur l'Aventin ; *laurāgō* : laurier alexandrin ; *lauriō*? V. André, *Lex.*, s. u.

Composés poétiques en *lauri-* : *lauri-comus, -fer, -ger* (imités du grec δαφνηρός, -χόνος), *-potēns*. Cf. aussi *laurocina*, χαυαδάρνη (Gloss.). Sur *lorandrum* (*roran-drum, rodandrum*), corruption de *rhododendron* (avec haplographie et influence de *lōrōs* « laurus »), et *laurorosa* (Diosc.), nom du laurier rose, v. Sofer, p. 99.

Plante méditerranéenne dont le nom est, évidemment, emprunté à une langue indigène, non i.-e. L'existence de δαυκόν, δαυκνά en thessalien, de λάφνη à Perse, et aussi de δαυκνίς glosé δάφνη πικρά, donne lieu de supposer que les mots grecs et latins reposeraient sur des originaux appartenant entre eux.

laus, -dis (thème consonantique ; abl. *laude*, g. pl. *laudum* ; *laudium* est rare et secondaire) f. : éloge, louange, titre de louange, mérite, valeur, gloire. Ancien (Liv. Andr.), usuel au singulier et au pluriel. M. L. 4944 ; B. W. *lods*.

Dénominalis : *laudō, -ās* : louer, célébrer. Panroman. M. L. 4938-4939 ; et celtique : gall. *laudu*.

Dérivés : *laudatiō, -tor, -trix* ; *laudābilis* et *illau-dābilis*, *illaudatiōs* ; *laudatiōs* = ἔχωμαστος (Quint.) ; *laudatiōris* ; *laudābundus* ; *ad-laudō*, *adlaudābilis* ; *con-laudō* « combler d'éloges » ; *conlaudatiō* ; *dilaudō* : louer en tous points (Cic., ad Att., où le pré-verbe a la même valeur augmentative que dans *dis-*

cupiō, dispereō, etc. ; *elaudō* (rare, v. Thes.) ; les composés, l'*a* radical est maintenu par analogie, la forme phonétique se confondrait avec le *l* de *lūdō*.

Le sens ancien de *laus* devait être « fait de nommer de citer » ; le mot s'est spécialisé dans une acceptation favorable. *Laudo* a gardé quelques traces de ce sens, qui n'est pas ignoré des anciens ; cf. P. F. 103, *laudare apud antiquos pro nominare*, et 66, 24, *laudare plus quam nominare* ; Gell. 2, 6, 16, *laudare signis priscis lingua nominare appellareque*, cf. 13, 20. Plaute dit, Cap. 426, *Iouem supremum testem laudo*. Virgile emploie *illaudātis* (sans doute calque du grec τρυπος), G. 3, 5, qu'*Aulu-Gelle*, l. 1, explique par *illaudabilis qui neque mentione aut memoria illa digna neque umquam nominatus est* ». Cf. une spécialisation comparable dans ὄταρε, dans *fāma, infamis* et dans gr. *alvōc, alvēo*. Le développement du sens favorable a pu être aidé du fait que *laus, laudare, laudāre* servaient à désigner l'appel suprême que l'on adresse au mort, puis l'éloge funèbre qui s'est ajouté à ce appel (cf. *supremas laudēs, laudatiō fūnebris, fr. laudes* ; Cic., Mu. 36, 75, *quem cum supremo eu* *Maximus laudaret*).

Aucun rapprochement net. M. Vendryes signalise le titre de possibilité, irl. *luaidim* « je mentionne, je lèbre ». Le germanique a une forme **leu-t* dans *luipōn* « chanter, louer », etc. Mot à diphthongue en

lausiae (lapides) I. : ardoise, pierres plates. Mot à lois ou ibère, attesté épigraphiquement ; cf. Büch. ALLG 2, 605. M. L. 4946.

lautia, -ōrum n. pl. : présents d'hospitalité ; *da-que lautia dicimus, et dantur legitis hospitiū gratia* P. F. 60, 6. Terme technique de la langue du droit public. Cf. T. L. 28, 39, 19, *locus inde lautiaque legitis prae-iussa* ; cf. S. C. de Ascl., CIL I² 583 (78 av. J. C.). Comme on ne sait pas en quoi consistaient ces présents, ni quelle est la forme la plus ancienne du mot, on peut rien affirmer de son étymologie. Les uns le dérivent de *lautus*, les autres le rattachent à *dare* (cf. dans chacune des deux explications soulève des difficultés). Le mot *lautia* conservé dans les langues hispaniques sans doute un autre mot ; cf. M. L. 4949.

lautumiae, -ārum f. pl. : carrières de pierre. Eprunt latinisé (déjà dans Plt.) au gr. λάτρουλα, dont la forme *lautumiae* n'est que la transcription. L'*u* initial de *lautumiae* est issu régulièrement d'un *o* devant la syllabe intérieure ouverte ; cf. *maxumus*, etc. Mais la diphthongue initiale fait difficulté ; on a supposé qu'il répondait à une prononciation dialectale *λάο- ; ce peut être un fait d'assimilation, comme dans *lucta* de *lacūna*, etc. Phénomène contraire dans *agustus*.

lax, -lex ; *laciō, -is, -ere* ; *-liciō, -laciō* ; *laciōs, -is, -laciōs, -ās, -ās, -āre*. *Lax, laciō* sont attestés seulement par les glossateurs ; e. g. P. F. 103, 25, *decipiendo inducit* ; *lax etenim fraus est* ; id. 104, *laciō : inducit in fraudem*. *Inde est allicer et laciō* ; *inde lactat, illectat, oblectat, delectat* ; id. 25, 14, *ad dictum aliquem in rem, dictum a uerbo lacit, est perducit aliquem in rem, dictum a uerbo lacit, decipit*. *Hinc descendit inicere et oblectare*, i. e. *neueille les eaux, inspecteur des eaux* (indagator aqua-

*rum, dit Colum. 2, 2, 30) et glosé *aquam colligens*. Mais de *aqüilex* existe aussi un génitif *aqüilicis* (cf. Thes. s. u.) et c'est sûrement à *-lex de laciō* que pense Varron quand il écrit, Men. 44 ap. Non. 69, 14, *an hoc praestat Herophilus Diogenem, quod ille e uentre aquam mittit?* *at hoc te iactas? at hoc pacto utilior te Tuscus aquilex*. Il se peut qu'il y ait là deux mots distincts : *aqüilex, -licis*, terme religieux, et *aqüilex, -legis*, terme technique, ou que la langue ait transformé en *aqüilex, -licis* en *aqüilex, -legis*, quand l'ancien sourcier chargé d'attirer magiquement les eaux s'est transformé en ingénieur technicien, chargé de les recueillir (*legere*) et de les distribuer. De même, il semble bien que la langue ait fait dériver de *-lex, laciō*, d'après *aqüilex, aquilicium*, certains mots techniques comme *INLICES, canales in quo aqua confluit in uis lapide stratis ab inliendo dicti*, P. F. 100, 12, et *inliuicio dicitur cum populus ad contionem elicitor, i. e. euocatur. Vnde et COLLICIAE tegulae per quas aqua in uas desfluere potest*, 101, 12 ; *ELICES : sulci aquarii, per quos aqua collecta educitur e liris*, 66, 22 ; *DELICIA est tignum quod a culmine ad tegulas angulares infimas uersus fastigatum collucatur : unde tectum deliciatum et tegulae delicieres*, P. F. 64, 8. Mais ce rattachement n'a pas été complet, et les doublets *colliqiae, deliqiae* prouvent que la parenté de ces termes avec le groupe de *liquor* n'a pas cessé d'être sentie. Cf. *colliciae*.*

De *laciō* existait un itératif-intensif : *laciō, -ās* : *— est dulcedine aliqua tenere, ad persuasione inducere, unde et delectare et oblectare dicimus*, Don. ad An. 912. Archaique (Acc., Plt., Tér.) et repris par la Vulgate. Composés relativement fréquents : *allectō* (Cic., Sén.), M. L. 355 ; **allectō*, fr. *allécher* ; *dēlectō* (*dēlector*) : attirer hors de, séduire (archaique), puis, par un affaiblissement de sens dont on retrouve l'équivalent en français, simplement « charmer, délester » ; *où dēlectabilis* (et *in-*) ; *-āmentum, -ātiō, -ātiūnula*, M. L. 2532 ; britt. *dyleithio* ; *ēlectō* : verbe plautinien, As. 275, Mer. 224, cf. P. F. 66, 26 ; *illectō* (tardif), M. L. 4267, d'où *illectātiō, -mentum* ; *oblectō* : attirer ou retenir par des charmes, plaire, aimer à ; *sē oblectare* « prendre son plaisir dans ». *Oblectō* est à *laciō* comme *obiectō* à *iaciō*. Dérivés : *oblectātor, -tiō, -men, -mentum* ; *oblectātorius* ; *oblectāneus* ; *sublectō* : duper (Plt., Mi. 1066 a).

On rattachait généralement, avec les Latins eux-mêmes (cf. Thes. Gloss. s. u. *pellax*), à *lax, laciō*, les composés poétiques *pellāx, pellācia : inuidia... pellacis Vlizi*, dit Vg., Ae. 2, 90, que le Gloss. de Placide explique par « *per blanditias decipientis* » ; *placiō pellacia ponti*, Lucr. 5, 1004. Mais la forme correcte serait **pellēx, *pellīcia*, cf. *inlex*. M. Pokrovskij, Bull. Acad. Sc. de Russie, 1920, p. 379 sqq., a rapproché *pellāx* de *pellō*, ce qui est satisfaisant pour la forme, mais l'est beaucoup moins pour le sens, *pellere* n'étant jamais employé dans le sens très précis que Lucrèce et Virgile, et à leur imitation Arnobe, donnent à *pellāx, pellīcia*. On peut supposer avec plus de vraisemblance que *pellāx, pellīcia* ont été influencés par *fallāx, fallācia*, auxquels ils s'apparentaient sémantiquement ; cf. Thes. Gloss. s. u. Cf., d'autre part, l'influence de *fallāx* sur *uerāx*. La graphie *perlax*, attestée plusieurs fois, montre que pour les Latins *pellāx* n'avait rien de commun avec *pellō*.

Lax, laciō appartiennent à un groupe de mots expres-

sifs, populaires, d'origine inconnue; *laqueus* en fait peut-être aussi partie. On partirait de **lakw-*.

laxus, -a, -um : lâche, relâché, détendu (sens physique et moral; opposé à *artus, adstrictus, angustus, intentus*); et par suite, à basse époque, « large, vaste ». Ancien (Caton), usuel.

Dérivés et composés : *laxitās* « large étendue, largeur »; *laxō, -ās* : relâcher, détendre (sens propre et figuré : χαλῶ σχοτὸν η ἀλλο τι, CGL II 475, 12), donner de l'ampleur à, adoucir (classique, usuel); *laxitō* : espace vide (Vitr.), largeur; en médecine « calmant »; *laxatōrius*; *laxatūs*; *laxāmentū* « relâchement », « évacuation », *l. uentris*; « espace vide pour se détendre »; *laxitūdō* (St Jér.; cf. *ampli, latitudo*); *dilaxō* (Not. Tir. 75, 55); *relaxō* (usuel, classique), *-ātiō*; *laxicō* (Ps.-Apul.).

Laxus n'a laissé que peu de traces, M. L. 4956, et a été éliminé par **lascus*, qui est formé comme les adjectifs désignant une qualité ou un défaut physique : *castus, luscus, uescus*, etc.; de même, c'est à **lascō* issu de *laxicō* plutôt qu'à *laxō* que remonte le type « lâcher, laisser » demeuré dans toutes les langues romanes, où il a éliminé *linguō* et *sinō*. B. W. s. u.; M. L. 4918, 4955. Irl. *lax*; britt. *llaes, laosk*.

Forme désidérative à l'élargissement *-s-*, comme, par exemple, *anxius, luxus*. Pour le caractère expressif du groupe, v. *langueō*. Cf. sans doute gr. λέγει « je cesse » (avec ancien **sl-* initial, à en juger par hom. ἀλληρός « incessant »), ήλαγασσαί ἀφείνω (Hes.; gort. λαγασσαί), λαγαρός « flasque, mou », λάγνος « débâché », etc.; irl. *laca* « mou, faible » (sans doute adjectif expressif à consonne géménée); v. isl. *slakr* « mou, tombant ».

lebēs, -ētis, m. : bassin, chaudron. Emprunt au gr. λέβης, attesté à partir de Virgile; se rencontre aussi dans la Vulgate. A côté de la transcription savante, il a dû exister une forme populaire *lebēta* (cf. *tapēs* et *tapēta*), qui semble conservée dans un parler d'Apulie, M. L. 4960 (où ce peut être, du reste, une survivance directe du grec).

**lebetōn, l(lei)u, -ōnis m.* : sac des moines égyptiens (Vitae patr. 7, 12, 8). Mot étranger; peut-être égyptien?

lec(e)ātor : *gulōsus*. Mot des glossaires médiévaux, dérivé du type germanique qui a fourni le fr. *lecher*, etc. Cf. M. L. 5027; B. W. s. u.; et *lectuōsus* (pour *lecc-* d'après *lectētāre*) dans Virg. Gramm., p. 28, 2.

lectus, -i m. (e bref; *lectum*, Dig., d'après λέχτρο?; quelques traces de *lectus, -ūs*, d'après *domus, -ūs*, C. E. 2167; Cornif. ap. Prisc., GLK II 257, 5) : lit, pour dormir, *l. cubiculāris, λέχτρον*; nuptial, *l. genitālis, εὐνή, l. aduersus*; de table, *l. tricliniāris*; funèbre, *l. fūnebris*. Usité de tout temps. Panroman, sauf roumain. M. L. 4965. Passé en m. irl. *lecht*.

Dérivés et composés : *lectulus* : ρινδόνος; *lectārius* : ouvrier en lits (Itala); *lectica* « litière », M. L. 4962 (britt. *lleithig*), généralement couverte et fermée, différente de celle de la civière (*capulus, ferestrum*); *lecticula, lecticāris, lecticāriola* (Mart.); *lecticālis* (Gloss.); *lecticocisium* (Not. Tir.), de *lectico-* et *cisium*; *lectuālis*; *lectuārius* (bas latin, M. L. 4964 a),

d'après *arcuārius, statuārius*?; *lectuāria* (Greg. *Tunika lectāriā* (Loi Sal.)) « couverture »; *lectuālia, -ūm, nūmā* *lectisternū*, ancien terme du rituel, proprement « fait de dresser un lit » sur lequel on plaçait les statuettes des dieux pour leur offrir un banquet sacré servi par les *epulōnes*; *lectisterniātor*, formation comique de Plaute, d'après *uīndēmātor*. Cf. *sellūnūm* et le mot obscur *silcēnūm*. A la même racine se rattache peut-être *supellez, -lectilis*.

La racine, bien représentée dans certaines langues, manque dans plusieurs autres, notamment en indo-irien et en arménien. Elle fournissait un présent radical athématique, dont hom. λέχτο est un témoignage, mais qui est, en général, remplacé par d'autres formes, l'irlandais *a laigid* « il se couché », parallèle à *saidi* « il s'assied »; le gotique a *ligjan* « être couché » parallèle à *sitan* « être assis », le vieux haut allemand *ligjan* parallèle à *sizzan*; le slave a *lego* « je me couchera », *ležitū* « il est couché » parallèle à *sedō* « je m'assierai », *sedūiū* « il est assis ». Le causatif, got. *lagjan* « étendre, mettre », v. sl. *ložiti*, semble ancien. — Tandis que le substantif *sellā* a des correspondants hors du latin (v. ce mot), les noms de l'objet sur lequel on se couchaient varient d'une langue à l'autre : le latin a *lectus*, substantif masculin en **-to-* à degré vocalique radical *-e*, d'un type peu courant; le grec, λέχτρον et λέχως; le gotique, *ligrs* (avec suffixe **-ro-*, tandis que *sits* a **-lo-*; cf. lat. *sellā*); le slave, *loža*, l'irlandais, *lige*. — Le latin n'a conservé aucune forme verbale de **legh-1*; c'est le groupe de *cubāre, -cumbere* qui en a pris la place et qui s'oppose à *sedēre, sidere*; et il a même été fait un substantif *cubile*. Mais le groupe de *cubāre* a une nuance de sens différente de celle de la racine **legh-*, et le latin n'a pas de causatif équivalent à got. *lagjan*, v. sl. *ložiti*.

lēda : v. *lada*.

***ledō, -ōnis m.** (Beda, Isid., Gl.), et *ledōna, lidūna* (Marcell. Med.) : reflux, jusant. Mot de très basse époque, sans doute gaulois, comme son contraire, *malina*; v. Du Cange.

legarica : v. *lēgūmen*.

legiō, -ōnis f. : 1^o choix, faculté de choisir; cf. Pl. Men. 187-188, *uter ibi melior bellator erit inuentus cantharo | tua est legio* (= tu as le choix) — *adiudicato cum utro hanc noctem sies*; 2^o division de l'armée romaine, « légion », parce que les hommes de la légion, *legiōnārii*, étaient recrutés au choix, *quod leguntur milites in lectu*, Varr., L. L. 5, 87, ou peut-être parce que originièrement chaque combattant avait le droit de choisir un compagnon d'armes : *legiū uirum uir*, Vg., Ae. 11, 632. Pour le passage de l'abstrait au concret, cf. ex-cit. M. L. 4965. Passé en m. irl. *lecht*.

Dérivés : *legiōnārius*; *legiuncula* (T.-L.). Cf. osq. *legiūnum* « legiōnēm » et, pour la formation, *regō/legō*. Irl. *legiōn*, britt. *leot* (pluriel).

legō, -is, lēgt, lēctum (cf. *lectus*, CIL XI 1826; *lector*, VI 27140), *legere* : ramasser, cueillir; *oleam qui legerit*, Cat., Agr. 144, 1; *l. nūcēs*, Cic., de Or. 2, 66, 265. C'est ce sens qui apparaît dans *lignum* (v. ce mot), *legūlus* (opposé à *strictor*, celui qui « pince » le fruit pour le

défacher, Cat., Agr. 144); cf. Cat., Agr. 64, *leguli volunt et olea caduca quam plurima sit, quo plus legatur, et vari*, L. L. 6, 66, *ab legendo leguli qui oleam aut qui uide lagunt*.

Par suite : 1^o recueillir (en concurrence avec *colligō*, οὐλλέγω), par exemple *ossa legere* (λέγειν δότεκ), « recueillir les os du mort après l'incinération »; et, au sens moral, *sermōnēm legere*; cf. Pl. Mi. 414, *nunc huc concidō ut horum sermonem legam*; *legere uestigia* « recueillir les traces de », sur lequel se sont créés sans doute les emplois techniques tels que, dans la langue nautique, *legere orām* « longer la côte »; cf. Vg., Ae. 3, 127, et *crebris legimus freta concita terris*; 706, *et uada dura lego saxis Lilybēta caecis*; et *l. saltūs, caelūm* « parcourir les forêts, le ciel ». Même sens dans *praelegere*. Il peut y avoir ici influence de *stringere*; q. u.

2^o rassembler : *legere uēla* « carger les voiles » et, en concurrence, *legere fūnēm, ancoram*; *l. fila* « filer ». De là, par litote (peut-être dans l'argot des voleurs), « prendre, s'emparer de »; Non. 332, 23, *legere subripē significat : unde et sacrilegium dicitur, id est de sacro furtum...* Lucilius lib. XXVIII (58) *omnia uiscāta in manibus leget* (cf. 396, 4), et ad Her. 2, 30 fin., *maius esse maleficium stuprare ingenuam quam sacrum legere*. *Sacrilegus* est peut-être une formation plaisante d'après *οὐλλέγω* (cf. le type de gr. οὐλλορθός); cf., toutefois, Benveniste, *Mélanges Niedermann*, p. 49 sqq., qui y voit un calque de λέποντος.

3^o choisir (en concurrence avec *ēligō*); cf. Suét., Aug. 35, *senatum ad modum pristinum redēgit duabus lectōnibus*: *prima ipsorum arbitratu quo uir uirum legū*. De la *legiō* (v. ce mot) et l'emploi de *lectus*, Plt., Ps. 1149, *hic sunt quinque argenti lectas numeratae minae*; Cic., Ver. 2, 1, 6, § 15, *lectissimi uiri atque ornatissimi*.

A ce sens de « cueillir, choisir » se rattache, outre *legulus* et ses composés, tardifs, *auri-, conchy(lio)-legulus* (avec *haploglie*), *mūri-legulus*, les composés en *legus*: *denti-, sacri-, sorti-legus* (anciens), *flōri-, frūgi-, uiri-, fāti-, auri-, auri-legus* (époque impériale).

4^o lire. Toutefois, ici l'évolution du sens n'est pas claire. Peut-être s'est-elle faite par le moyen d'expressions telles que *legere oculis* « assembler (les lettres) par les yeux », cf. Vg., Ae. 6, 34, *quin protinus omnia | per legere oculis, ou scriptum legere* « recueillir comme étant écrit, trouver écrit »; Cic., Deiot, 7, 19, *ut scriptum legimus*; N. D. 2, 49, 1, *legi etiam scriptum esse quem quandam...*, ou d'une expression technique, telle que *senātū legere* « faire l'appel des sénateurs », e. g. T-L. 40, 51, 1, *censore fideli concordia senatum legerunt* (cf. le sens de λέγειν « énumérer, dire l'un après l'autre », λέξεις, dont est dérivé sans doute le sens de « dire », et *ciūtare, recitāre senātū*), d'où lire la liste de « et », finalement, « lire à haute voix », ce qui est souvent le sens de *legere* (cf. θνατηγράσκω), d'où, en général, « lire ». Au sens de « lire » se rattache les dérivés *lectiō* « lecture » (abstrait et concret; cf. λέξις); *lectiūnula*; *lectōr*; *lectrīx* (Inscr.); *lectūra* (Pall.); *lectōriūm* (Gloss.); *lectūre*, cf. **lectōriūm* plus bas, **lectōnāriūs* (Alex. Trall.); *lectōtīo, -ās* : lire souvent; et *il-lectōs* : non lu. Cf. aussi *perlegō* : lire jusqu'au bout; *praelegō* : annoncer ou commenter ce qu'on va lire; *relegō* : relire; *vāslegō* : passer rapidement en lisant, parcourir des yeux. On peut dire que *legō* « lire » est devenu un verbe

indépendant de *legō* « choisir », avec ses dérivés et ses composés à lui. Pour un contemporain de Cicéron, il n'y a rien de commun entre *legere oleam* et *legere librum*, entre *lectōr* et *legulus*.

C'est le sens de « lire » qui a persisté dans les langues romanes et en celtique; cf. M. L. 4970, *legere*; 4969, *legenda*; 4963, *lectio*; 4964, **lectorinūm*; irl. *legim, legend, leachdán, liacht*; britt. *lith, leu, len* « *legō*, *legenda* »; le sens de « cueillir » a été réservé à *colligere*, M. L. 2048.

A côté de *legō*, *-is* a dû exister un intensif duratif en *-ā*, **legō, -ās*, qui est attesté par l'ancien participe dévenu adjectif : *ēlegāns, -antis* : qui sait choisir; et « bien choisi, élégant ». Ancien, usuel, classique. De là : *ēleganter, elegātā* (abstrait et corr.); *perēlegāns, -ter*; et *inelegāns, -gantia*. Cf. *ēducō, -ās* en face de *dūcō, -is*.

De *legō* existent beaucoup de composés. Pour certains, où le rapport sémantique avec *legō* n'était plus sensible, il a été créé un parfait en *-lēgi* (cf. les composés de *emō*). Les composés ont tantôt la forme *-lēgiō*, tantôt la forme *-legō*, sans que les raisons de la répartition apparaissent toujours. Ce sont, semble-t-il, les composés les plus anciens qui ont un *-i* : *colligō, dēlegō*; les composés qui se rattachent au sens, évidemment récent, de lire » ont un *e*; pour *neglegō*, et sans doute *intelligō*, il s'agit de juxtaposés dont les éléments se sont soudés à date relativement tardive.

1^o Parfait en *-lēgi* : *allegō* (ad-) : adjointe à un corps élu; admettre dans un collège; *allectō* « élection, enrôlement »; *allectōr* « percepteur »; *allectus*, *-ī m.* : 1^o membre adjoint ou surnuméraire d'une corporation; 2^o receveur du fisc, doublet de *lectōr*, d'où *allectūra*, d'après *praefectūra/praefectus*. Cf. M. L. 364, *alligēre*.

colligō : recueillir, rassembler. Traduit le gr. οὐλλέγω, en particulier dans la langue philosophique, comme *collectiō* trad. συλλογή, « conclure, déduire »; *colligere animōs* : recueillir ses esprits, revenir à soi », c. sē, etc. M. L. 2048.

Dérivés et composés : *collectiō*; *collectōr* (tardif); *lectōtūs*, *-ās* (rare); *collectā f.* : collecte, écot, M. L. 2045; *collectūtūs* (terme de grammaire et de rhétorique); *collectiūcīs*; *collectātēus* : recueilli, rassemblé; *collectāculūm* (tardif, d'après *receptāculūm*); *lectōtīus* (Gloss.); *collectō, -ās* (Gloss.); *recolligō* : ramasser, rassembler de nouveau, M. L. 7127; **accolligō* : accueillir, M. L. 82.

dēlegō : achever de cueillir, cf. Cat., Agr. 24, *uwas legito... ubi delegeris*; cueillir en faisant un choix, choisir, M. L. 2540; *dēlectus*, *-ās m.* : « choix » et terme militaire « levée d'hommes »; *dēlectōr* « recruteur »; *dēlectōtīo* « choix » est rare et tardif. Souvent confondu avec *dilectus*, etc.

ēlegō : trier, choisir, M. L. 2843; *ēlectōtīo*; *ēlectus, -ūs*; *ēlectōr* (rare); *ēlectilis* (archaïque) : de choix, exquis; *ēlectētō* : avec choix; *praeēlegō* (Sid.); **exēlegō*, M. L. 3001. Cf. έλογή.

interlegō (encore en tmēse dans Vg., G. 2, 366, *interque legendae*) : cueillir par intervalles, éclaircir.

perlegō : recueillir jusqu'au bout (emploi figuré, et seulement dans la langue poétique : *p. omnia oculis*, Vg.; *p. algd uultū, Ov.*). Le sens ordinaire est « lire d'un bout à l'autre ».

praelegō : longer, côteoyer; cf. *legō*. Seulement dans Tacite et Rufin, avec ce sens. V. *legō* « lire ».

relegō : rassembler de nouveau, relire (époque impériale).
sēlegō : trier, choisir (classique, Cic., Varr.) ; *sēlectiō*, -tor (St Aug.).

sublegō : cueillir, recueillir sous ou secrètement, choisir à la place de, soustraire ; *sublectiō* (Tert.).

2^e Parfait en *-lexi* : *diligō*, *dilēxi* : aimer ; d'après Cicéron, de sens moins fort que *amāre*, cf. Fam. 9, 7, 1, *Clodius ualde me diligīt, uel, ut ēp̄at̄at̄ētētēpō dīcam, ualde me amat*; et aussi Isid., Diff. 1, 17, *alii* (scil. aitque Cicero) *dixerunt amare nobis naturaliter insitum, diligere uero electione*. En antithèse avec *neglegō*, ad Henn. 4, 29, 28, *diligere formam, neglegere famam*; cf. Cic., Att. 1, 5, *diligentiorum... negligentiore*. Sur le participe présent *diligēns*, -*is* : qui aime ; de là « qui a du zèle pour, soigneux (de) », ont été formés *diligenter* ; *diligentia* : soin, zèle, application (par opposition à *neglegentia*). *Dilectus* s'est, à basse époque, confondu avec *dēlectus* : levée ; cf. P. F. 65, 1, *dilectus militum, et is, qui significatur amatus, a legendō dicti sunt*. La langue de l'Église a *dilectiō* pour traduire ἀγάπη, στοργή (*dilectiō tua, uestra*), et *dilector*, -*rix*.

intellegō, -*xi* (quelques formes de parfait en *-legi*, par exemple dans Sall.) : choisir entre (par l'esprit), d'où « comprendre, connaître, s'apercevoir» ; *intellegēns* : qui comprend, qui se connaît en, connaisseur, M. L. 4482 ; *intellegentia* (= νόησις) : faculté de discerner ou de comprendre, intelligence, entendement, connaissance (attesté depuis Tér. ; surtout fréquent dans Cic.) ; *intellegentia*, -*litās*, -*itās* (tardifs) ; *intellegibilis* (époque impériale) et *inintelligibilis* (S. Ambr.), traduisant νοντός et ἀνόητος ἀκατάληπτος ; *intellectus*, -*ūs* (surtout d'époque impériale), avec tous les sens de *intellegentia* et, en outre, ceux de « faculté de percevoir par les sens ou l'esprit », « sens (des mots) » ; à basse époque : *intellectuālitas*, etc. Irl. *intleach* (mot savant).

neglegō (nec) : négliger, dédaigner ; *neglegens dictus est non legens neque dilectum habens quid facere debeat, omissa ratione officii sui*, F. 158, 25 ; M. L. 5878. De là : *neglegentia*, M. L. 5879 ; *neglegenter* ; *neglectiō* et *neglectus*, M. L. 5877, sont extrêmement rares ; de même *neglector* (St Aug.), *neglectum* (un exemple dans l'Anthol.). Les formes romaines sont aussi très rares. *Neglegentia* est dérivé directement de *neglegēns* (*negli-*) : le simple *legentia* n'existe pas.

Cf. les présents gr. λέγω « je cueille », alb. *mb-l'eth* « je cueille ». Le fait que gr. λέγω a servi à signifier « je dis » et lat. *legō* « je lis » indique quelque ancien sens technique, sans doute religieux et politique : *legere senatum* est caractéristique.

lēgō, -*ās*, -*āni*, -*ātum*, -*āre* : 1^e déléguer à quelqu'un la charge de faire quelque chose, en vertu d'un pacte, d'un contrat (*lex*) ; *lēgāre alqđ alicū* ; en particulier, dans la langue du droit privé, déléguer à ses héritiers l'exercice d'une autorité posthume », e. g. *pater familias uī super familiā pecuniae sua legassū, ita ius esto*, L. XII Tab. ; de là *lēgāre ā filiō* « imposer au fils héritier la charge d'un legs » ; *lēgāre ab hērēde* « grever l'héritier d'un legs » et, finalement, « déléguer » ; 2^e déléguer, député, quelqu'un pour faire quelque chose, *lēgāre aliquem ad aliquid* ; cf. *lēgātus* délégué, député, fondé de pouvoir, lieutenant » (irl. *legait*).

Au premier sens se rattachent les dérivés : *lēgātūs* « legs, part prise sur l'héritage et donnée à un autre que l'héritier légal » ; *lēgātor* « qui lègue, testateur » ; *lēgātūs* : imposé à un légataire ; et surtout *lēgātūs* « a légataire » ; *lēgātūs* (Diog.).

Au second sens appartient, autre *lēgātus*, *lēgātūs* délégation, ambassade, lieutenance.

Composés de *lēgō* : *ablegō* : éloigner, reléguer ; *allēgō* : 1^e dépêcher, députer (se dit d'affaires privées, tandis que *lēgō* se dit plutôt d'affaires publiques, d'où *lēgātūs*) ; 2^e à l'époque impériale, « alléguer (exemplum, merita) », M. L. 356 a ; *dēlēgō* : déléguer (même double construction que *lēgātūs*), confier, attribuer (même terme de droit : constituer un débiteur, subroger en ses droits) ; *dēlēgātor*, -*īs*, -*ōrius*.

relēgō : 1^e écarter, reléguer : *relegati dicuntur proprie quibus ignominiae aut poenae causa necesse est ab urbe Roma alioque quo loco abesse*, F. 348, 18 ; 2^e renvoyer sur quelqu'un ; 3^e terme de droit : restituer par testament ; *relegātō* ; *praelēgō* ; *trā(ns)lēgō* (époque impériale). Pour *collēga* et *collēgium*, v. *lēx*. *Lēgo* est proprement le dénominatif de *lēx*, le sens premier devant être « fixer par contrat » ou « chargé par contrat ». Mais le rapport avec le nom a vite cessé d'être senti. Il est possible que *lēgātus* ait précédé *lēgāre* ; cf. Stoltz-Leumann, *Lat. Gr.* 5, p. 196. L'osque *ligatuis* « *lēgātūs* » est sans doute emprunté au latin.

legula, -*ae* f. : pavillon de l'oreille, lobe, *l. auris*, cf. gr. λέβος? Toutefois, le mot ne se trouve que dans Sidoine Apollinaire ; c'est peut-être une déformation de *ligula*. M. Niedermann rappelle l'emploi de l'allemand *Löffel* pour désigner les oreilles du lièvre et, dans la langue familière, les oreilles de l'homme.

lēgūmen, -*īnis* (*legūmentum*, Gell. 4, 11, 4, d'après *frūmentum*?) n. : légume. Il semble que le mot ait d'abord désigné les légumes à cosse, pois, fève, etc. ; *uiciam*, *lētēm*, *cicerūlam*, *erūlam ceteraque* (Varr., R. R. 1, 32, 2) par opposition à (*h)olus* ; c'est dans ce sens que l'emploi Vg., G. 1, 74, *unde prius laetūm silīqua quassante legūmen* ; et ceci conduit à rapprocher λέγων ἐρέπενθος (Hés.), dont le suffixe dénote, du reste, une origine non indo-européenne ; cf. aussi λέγην « cosse », qui rappelle la forme *legarica* citée par Varro, cf. plus bas, λέβος « cosse, gousse ». L'étymologie populaire a rapproché *legūmen* de *legō* ; cf. Varr., L. L. 6, 7, 66, et R. R. 1, 32, 2, *aliī legūmina*, *aliī, ut Gallicani quidam, legarica appellant, utraque dicta a legendō, quod ea non secantur, sed uelendo leguntur*, et le mot, dans l'usage courant, a fini par désigner toute espèce de légume, s'opposant à *frūges* ; cf. Cic., N. D. 2, 62, 156, *terra feta frūgibus et uario legūminūm genere*. Quelle que soit la première partie du mot, elle a été munie d'un suffixe latin, de telle sorte que rien ne décale plus une origine étrangère. Quant à *legarica*, il est difficile d'y voir, avec Walde-Pokorny, une contamination de *legūmen* et d'*agaricū*.

Dérivé : *legūminātūs* (époque impériale). *Legūmen* a supplété (*h)olus* et a seul survécu dans les langues romanes. M. L. 4972.

lembus, -*ī m.* : *genus nauicellae uelociissimae quod et dromonis nomine appellamus*, Fulg. Expl. Serm. 564, 4

Emprunt ancien (Plt., Acc.) au gr. λέμβος (d'origine inconnue), latinisé. Diminutif : *lēmbūnculus*, souvent déformé en *lēnūnculus* (cf. Non. 534, 9), parce que l'embarcation était employée par les pirates et les traîquants (*lēnōnēs*) : *piratici lēmbi*, Curt. 4, 5, 18, d'où *lēnūnculārius* (Inscr.).

lēmniscus, -*ī m.* : ruban, bandelette. De λημνίσκος, d'où *lēmniscatus* (Cic.).

lēmūrēs (ancien *lemores*, d'après Porphyron, ad Hor. Ep. 2, 2, 209), -*um* m. pl. : *larvae nocturnae et terrificantes imaginum et bestiarum*. *Varo de Vita pop. Rom. 1, 1* : *quibus temporibus in sacris fabam iactant noctu ac dicunt se lemūrios domo extra ianuam eicere*, Non. 135, 15 sqq.

Dérivé : *lēmūria* (-rālia), -*ōrum* ; et *lēmūrius*, M. L. 4975. L'étymologie d'OV., F. 5, 451 sqq., 479-483, qui explique *Lēmūria* par *Remūria*, est un simple calque et n'explique pas *lēmūrēs*, qui est antérieur à *Lēmūria*. La différence de quantité de l'u dans *lēmūrēs* et *Lēmūria* (celui-ci seulement dans OV., F. 5, 421) s'explique par le fait que *Lēmūrlā* était exclu de la poésie dactylique ; cf. le *glōmērē* de Lucrece).

On rapproche gr. λέμαυα « fantômes » (dévorant les enfants), λέμυρός « goulu, avide » ; on ne peut faire état de lit. *lamoti*, dont l'existence même n'est pas sûre. Sans doute non indo-européen.

lēna : v. *lēnō*.

**lēnis* (*lines*), -*īs* m. : sorte de vase (Afran., Laber. cités par Nonius 544, 28). Forme peu sûre, peut-être emprunt au gr. λῆνος.

lēnis, -*ē* : doux (au toucher, s'oppose à *asper*), puis « doux » en général. Ancien (Plt., Enn.), usuel. Mais, une fois la signification confondue avec celle de *dulcis*, il n'avait plus de raison pour subsister, et il est peu représenté dans les langues romaines (roum. *lin*). M. L. 4977 et 8372, *sublēnis*, attesté CE 1618.

Dérivés : *lēnitia* (Mul. Chir., d'après *molilitia*) ; *lēnitēr*, *lēnitās* (qui ne semble plus attesté depuis Plin.) ; *lēnitidō* (archaïque) ; *lēniō*, -*īs* : adoucir, charmer ; *lēnimen* (rare et poétique) ; *lēnitūm* ; composés d'aspect déterminé : *dēlēniō* (*dēliniō*) (ancien, classique, usuel) et ses dérivés ; *oblēniō*, *lēnisco*, *lēniō*, *lēnianimūs*, *lēnifōō*, *dēlēniōfūs* (Plt.), *lēnianimūs* (Schol. Tér.).

Sur le rapprochement, douteux, avec v. sl. *lēnū*, etc., sous *lassus*. *lēnis* a remplacé peut-être un ancien *lēnis*, sous l'influence de *mollis*. Sur les confusions entre *lēnis* et *lēntus*, v. Löfstedt, *Conniectanea*, 81.

lēnō, -*ōnis* m. : maquereau, ποροβοσκός ; *lēna*, -*ae* : maquerelle. Ancien (Plt.), classique (Cic.), mais surtout populaire, comme le montrent, du reste, la formation en -*ō*, -*ōnis* et le féminin en -*a* (cf. *caupō*, *cōpā*). Sans doute emprunté. Non roman.

Dérivés et composés : *lēnōniōs* ; *lēnūllus* ; *lēnūnculus* ; *lēnō*, -*ās* (tardif) « traîquer de » ; *lēnōcinor*, -*āris* et ses dérivés ; *lēnōcinūm*, faits sur le type de *tirōcīnum*, etc.

D'après le Dig. 3, 2, 4, *lēnōcinūm* facit qui quaestuaria mancipia habet. Le *lēnō* aurait donc été, à l'origine,

celui qui tirait de l'argent du travail de ses esclaves, puis le mot se serait spécialisé dans le sens de « qui tire profit de la prostitution de ses esclaves femmes » (cf. la spécialisation de *meretrīx*). *lēnōcinūm*, sous l'influence de *lēnis*, dont il été rapproché, a pris le sens dérivé de « enjolier, coquetterie(s) » ; *lēnōcinor*, celui de « flatter, enjoler, cajoler », et, à l'époque impériale, a perdu tout sens péjoratif : Plin., Ep. 2, 19, 7, *ut libro isti lenitas lenocinetur*. Cf. P. F. 102, 18, *lenones ab alliendo adulescentulos appellati*.

Sans étymologie connue. Il n'y a aucune raison de croire que *lēnō* ait été fait secondairement sur *lēna* et le sens de λγναντι βάρχαι Ἀρχαδες (Hes.) est tout autre.

lēns, *lēndis* c. : lente, œuf de pou (Plin., Ser. Samm.). Les gloses ont des formes *lēndis*, *lēndix* (*lēndīs*, *lēndīna*) ; et Marcellus Empiricus, un pluriel *lēndīnēs*, Isidore et les gloses, *lēndīs* (-*dez*) ; les dérivés romans supposent *lēns*, *lēndēm*, *lēndīnēm* (d'une flexion *lēndīs* (-*den*), *lēndīnīs*, M. L. *Einf.* 3, p. 186, semblable à celle de *glandīs* (-*den*), *lēndīnēs* (-*en*), *lēndīnēm* (de **lēndō*, -*ōnis*, comme *glandō*), *lēndītēm* (-*em*). Panroman. M. L. 4978.

Cette notion est désignée par des mots qui se ressemblent d'une langue à l'autre sans admettre un original commun. Cf. balt. **gninda* (à en juger par lett. *gnida*, lit. *glinda* (avec dissimilation), v. irl. *sned* (féminin), gall. *nedd* (pluriel), gr. *xovlēs*, v. isl. *gnit*, ags. *hnitu*, v. h. a. (*h)niz*, alb. *gnēt*, arm. *anic*. Terme populaire qui a été déformé de manières diverses. La forme *lēndīx*, *lēndēz* rappelle par la finale *pulex*, *cimex* ; v. Ernot, *Philologica I*, p. 141.

lēns (*lēntis*), *lēntis* (avec *ē*) f. : lentille, gr. φανός. Ancien (Caton).

Dérivés : *lēntīcula* : lentille et objet en forme de lentille, petit vase à huile, taches de Rousseau dites *lēntīculāris* ; *lēntīculātūs* ; *lēntīgō* : taches de Rousseau, M. L. 4981 ; *lēntīgōnōs* ; *Lēntūs* (?). Mot sans doute emprunté ; le slave a *lestā* de même sens ; le gr. λέθυπος « vesceron », λέθυρπς « épurge » est lointain. Les formes romaines remontent à *lēns* ou à *lēntīcula*, ce dernier plus répandu ; cf. M. L. 4979 et 4980 ; B. W. s. u. ; le v. h. a. *lēnsīn* « Linse » semble provenir du latin.

lēntīceus, -*ī f.* (*lēntīscum n.*) : lentisque, gr. σχῖνος. Ancien (Caton), usuel. M. L. 4982. D'où *lēntīscinus*, *lēntīscīfer* (OV.). Le suffixe rappelle les noms grecs en -*ōscō*, cf. *mariscos*, *mariscus*, nom d'une sorte de junc. Sans doute nom d'emprunt, rapproché de *lēntus* à cause du suc résineux ou mastic produit par l'arbre.

lēntus, -*ā*, -*um* (*ē*) : souple, flexible, élastique ; cf. Plt., Men. 94 sqq., *ita istaē nīmī lēnta uincula sunt escaria* ; / *quam magis extendas, tanto adstringunt artius* ; Vg., B. 1, 26, *lēnta uiburna* ; par suite « mou (sens physique et moral) », indolent, nonchalant » ; Vg., B. 1, 4, *tu, Tityre, lēnta in umbra* ; et « lēnt », cf. Non. 337, 33, *lēntum significat tardum*. M. Tullius *De Republica lib. V* (10) : « *Marcellus ut acer et pugnaz, Maximus ut consideratus et lēntus* ». A l'époque impériale, a même le sens de « persistant », cf. Plin. 8, 100, *[panthera] uiuacitatis adeo lēnta ut electis interaneis diu pugnet* ; « tenace » et « visqueux ». Ancien, usuel. Panroman (sauf roumain). M. L. 4983 ; B. W. *lēnt* et *relemt*. Irl. *lēnta?* V. *lēnis*.

Dérivés et composés : *lentō*, -ās « courber, ployer » et *allentō* (Gl.), M. L. 357 ; *lentor* (Plin.) ; *lentitū* (Colum.) ; *lentitīs* (Aetnā) « flexibilité » ; *lentitūdō* « apathie, nonchalance » ; *lenteō* (Lucilius) ; *lentescō* « s'assoupir », M. L. 4979 a, et, par rapprochement avec *lentiscus*, *lentiscentes*, *sensim se flectentes*, *de uirgultis dictum*, CGL V 216, 26 ; *lentulus* (Cic., Att. 10, 11, 2) ; *lentipes* (Aus.) ; *dēlentītātiō* (Gloss.).

On rattache souvent à *lentus* les surnoms *Lentō*, *Lentulus*, mais cette dérivation est contestée (de *lēns*, *lēntis*, d'après Solmsen-Fraenkel ; étrusque, d'après W. Schulze, *Lat. Eigenn.* 313, 322).

On rapproche le groupe germanique de v. h. a. *lindi* « doux, tendre » ; rien de semblable dans aucune autre langue.

leō, -ōnis m. : 1^o lion ; le Lion (constellation) ; 2^o espèce de homard (Plin. 32, 149) ou de plante (Col. 10, 260). Emprunt ancien. Le grec a de même λέων, λέοντος. Le féminin latin est *lea* (qui succède à un plus ancien *leō* *fēmina*), cf. *cōpō*, *cōpā* ; *leana* est la transcription de λέανα. Panroman (dans des formes de caractère savant). M. L. 4984. Passé en celtique : irl. *leo*, etc., et en germanique : ags. *leo*, etc. ; de même *leopardus* : irl. *liobard*.

Dérivé : *leōnīnus*. Cf. *leopardalis*, *leopardus*.

lepidus : v. *lepos*.

lepista (*lepesta*, *lepara*, *lepista*, *Gloss.*) , -ae f. : *genus uasis aquariū*, P. F. 102, 14. Emprunt oral au gr. λεπαστή. Mot ancien, vite disparu ; v. Varr., L. L. 5, 123. Pour la variation de suffixe, cf. *ballista*, *aplustra*, etc.

lepōs (*lepor*), -ōris m. : grâce, charme. *Urbānitas ele-gans et mollis ac faceta* ; *unde homines tales lepīdi uocan-tur*, Gl. Plac., CGL V, 30, 17.

Dérivés : *lepidus* : gracieux joli ; *lepidulus* ; *Lepi-dus*, -dius ; *illepidus*.

lepōs ne semble plus attesté après Cicéron ; *lepidus*, fréquent dans la langue de la comédie, est rare déjà dans Cicéron et à peine attesté à l'époque impériale (un exemple de *lepidus* dans Hor., A. P. 273, de *lepidē* dans l'archaïsant Aulu-Gelle 13, 10, 3). Non roman.

On rapproche souvent gr. λέπτος « mince, menu » ; mais cet adjectif appartient évidemment à λέπτο « j'écale », et ceci écarte le rapprochement ; pour le rapprochement avec (f)λέπω, lat. *uolup*, v. Benveniste, *Formation*, p. 155. *Lepidus* a été bâti sur *lepōs*, d'après le type *timor/timidus*. Il n'y a pas de verbe **lepeō*.

lepōs, *leptis* : v. *nepōs*.

lepra, -ae f. : lèpre. Emprunt au gr. λέπρα, attesté depuis Pline. Répandu par la langue de l'Église, d'où *leprōsus*, et passé dans les langues romanes. M. L. 4989-4990.

lepus, -ōris c. : 1^o lièvre, hase ; 2^o le Lièvre (constellation) ; 3^o *leporis auricula*, nom d'une plante (= *dic-tamīnus*) ; 4^o aplysie, mollusque. Ancien (Plt., Cat.), usuel. Panroman. M. L. 4991.

Dérivés : *lepusculus* : levrault ; *leporāriū* ; et substantif *leporāria* : viande de lièvre ; *leporāriū* : garenne (attestés en vieil italien, cf. M. L. 4987-4988) ; *leporīnus*.

Emprunt à une langue méditerranéenne ; cet animal n'a pas de nom indo-européen, peut-être parce qu'il était de mauvais augure et qu'on évitait de le nommer (v. Vaillant, *Slavia*, 9, p. 497, avec le renvoi à Schrader-Nehring, *Reallexikon*, sous *Hase*). Cf. le grec massaliote πλε, avec les renvois, et B. A. Terracini, *Archiv. Glott. Italiano*, 20, 1 sqq.). La flexion du mot l'isole en latin. Serait sicilien d'après Varr., L. L. 5, 101, *lepus, quod Sicu<li ut Ae>lis quidam Graeci, dicunt λέπον*. Cf. id., R. R. 3, 12, 6 ; Niedermann, *Essais d'étym.* et *crit. verbales*, 1918, p. 30, et Bertoldi, *Zeits. f. rom. Phil.*, 57, 146. Mais la forme sicilienne peut provenir du latin ; v. B. W. sous *lièvre* et *lapin*.

**leria* (ε?) : *ornamenta tunicarum aurea*, P. F., 102, 23. Sans doute grec ; cf. Hes., ληροι· τὰ πεπλοῖ τοῖς γυναικοῖς χιτῶσι κεχρυσωμένα.

**lessus* : lamentation funèbre ? Le mot ne figure que dans un fragment de la loi des XII Tables, *multieres genas ne radunto, neue lessum funeris ergo habentio*, conservé par Cic., Leg. 2, 23, 59, qui ajoute : *Hoc ueteres interpres Sex. Aelius L. Aelius L. Aelius non satis se intellegere dixerunt, sed suspicari uestimenti aliquod genus funbris* ; *L. Aelius lessum quasi lugubrem eiulationem, ut uox ipsa significat; quod eo magis iudicio uerum esse, quia lex Solonis id ipsum uetat*. Sans étymologie !

lētūm, -i n. : mort, ou plutôt « trépas ». Mot archaïque (cf. la vieille formule citée par Varr., L. L. 7, 42, *olius leto datus est*) conservé par la poésie comme terme « noble ». Pas de pluriel.

Dérivés et composés : *lētō*, -ās, synonyme très rare et poétique de *necō* ; *lētālis* (époque impériale, d'après *mortālis*) ; *lētābilis* ; *lētāfer* (poétique) = *mortifer* ; *lētāficus*.

Aucun rapprochement sûr. La graphie *lētūm* est due à un rapprochement avec λήθη (Varr., L. L. 7, 42) ; le verbe *leō* semble avoir été extrait de *dēleō* par Priscien pour expliquer *lētūm*. IV. *aboleō*.

**leuaricinus* : nom d'un poisson (le lavaret?) dans *Polem. Silu.* M. L. 5001. Tardif, non latin.

**leuea* (*leuga*), -ae f. : lieue. Mot gaulois (cf. St Jér. in *Joel* 3, 18). M. L. 9689 ; brittonique : *armor. leo*.

Leucēsīe : forme de vocatif du Carmen Saliare. L. **Leucetie*? V. *lūceō*.

**leuidis* : prix du sang. Mot germanique (Greg. Tur. ; Lex Sal.).

lēuir (lae-), -i m. : *uiri frater leuir est* : *apud Graecos δοκῆ appellatur*, Dig. 38, 10, 4, § 6. L'ī, où est peut-être intervenue l'étymologie populaire : *quasi leueus ur*, Non. 557, 6, cf. notre « mari de la main gauche », indique sans doute une origine dialectale ; cf. *lacrumā*, *olēre*, etc. N'est pas attesté dans les textes littéraires.

Comme *glōs* et *ianitīcēs*, n'existe qu'à l'état de traces dans la langue du droit, en raison de la perte de l'institution de la grande famille.

Nom indo-européen du « frère du mari », établi par skr. *devā* (thème *devār-*), v. sl. *dēveri*, lit. *dēverts*, arm. *taygr*, v. h. a. *zeihur*, v. angl. *idcor*, hom. *δέρπω*. L'orthographe avec diphthongue *laeuir* est celle qu'appelle

l'étymologie ; la graphie *leuir* tient à ce que le mot n'est pas dans la littérature ancienne et provient de parlers ruraux.

lēuis, -ē : léger (sens physique et moral), opposé à *gravis*, e. g. Plt., Tri. 684 ; Lucr. 2, 225 sqq. ; 5, 474 sqq. Cic., Agr. 2, 17, 45 ; Deiot. 2, 5, avec des formations parallèles *leuitās* : *grauitās* ; *leuō* : *grauō* ; *leuiteō* : *grauitēō*, etc. Correspond, pour le sens, exactement au gr. χοῦτος. Usité de tout temps. Panroman, sauf roumain. M. L. 5004.

Dérivés et composés : *leuiculus* : futile, de peu de poids (Cic., Gell.) ; *leuenna*, doublet vulgaire de *leuis* (Labérius ap. Gell. 16, 7, 11, *hominem leuennam*), qui semble avoir reçu une finale étrusque ; *leuitās* (= *xou-pōtēς*) ; *subleuis* (*Gloss.*) ; *leuō*, -ās (= *xou-pōtēs*) : l'alleger (quelque chose à quelqu'un, *l. onus*, *pau-pertātem alicui* ; ou quelqu'un de quelque chose, *l. aliquem alicuiā rei*, ou *alicuius rei*), par suite « soulager » et dans l'argot, comme notre « soulager » et « soulever » français, « dérober », sens conservé dans certaines langues romanes, cf. M. L. s. u. et attesté en latin même par le dérivé *leuātor* qui Pétr. 140, 15, emploie dans le sens de « voleur à la tire » ; 2^o soulever, lever, éléver ; sens qui apparaît à l'époque impériale : Col. 9, 12, 1, *apis se confestim leuat sublimius*, et qui a persisté dans les langues romaines, M. L. 5000. De là *leuāmen* « allégement » (seul sens attesté dans la littérature, où le mot a une couleur poétique) ; mais les langues romanes attestent un sens concret et technique de « levain », M. L. 4998 ; *leuāmentū* n. : allégement et allège, M. L. 4999 ; **leuātiō*, etc. ; *leuītūm*, M. L. 5005, et les composés *alleuō* : alléger, M. L. 359 ; **alleuāmen*, M. L. 358 ; **alleuātūm*, M. L. 360 ; *leuō* : lever, soulever ; enlever, ôter ; diminuer ; *leuātiō*, qui, en grammaire, traduit ἀποῖς et, au contraire, dans la langue de la rhétorique, correspond à *ἀπορρός* ; *releuō* : lever et soulager, M. L. 7192 ; *subleuō* : alléger, soulager et soulever, M. L. 8373, et leurs dérivés ; *leuīgō*, -ās (créé d'après *leuīgō* de *leuis*) : doublet tardif de *leuō* (Apul., Cassiod., Greg. T.) et *perleuīgō*.

A côté de *leuis*, il a dû exister un doublet **leuīs* supposé par certaines formes romaines (cf. fr. *liège*), M. L. 5006, dont semble provenir le dénominatif *leuāre* attesté en bas latin et conservé en roman, M. L. 5002, ainsi que les composés *adleuāre* (*adleuātūm*, *xou-pōtēs*, *Gloss.*), M. L. 361 ; *subleuāre*, M. L. 8374 (avec le sens de « soulager », la langue ayant réparti dans l'emploi *leuō* et *leuītūm*) ; et un dérivé **leuīrīus*, M. L. 5003. Mais il est plus vraisemblable de supposer que *leuīs* a été formé directement sur *leuis*, d'après le type *breuīs*, etc. et *leuīs*, tiré de *leuītūm*.

Composés de *leuis* : *leuīdēnsīs* (Cic., Fam. 9, 12, 2) : *— uestis dicta quod raro filo sūt, leuīterque densata. Pau-tēnsīs contraria leuīdēnsīs dicta, quod grauitēr pressa atque calcata sit*, Isid., Or. 19, 22, 19. Etymologie populaire ? ; *leuīfēciū* : *ἐξουθένεσεν* (*Gloss. Philox.*) ; *leuīfīdūs*, -pes, -sōmnus (rare, archaïque), faits sans doute sur les types grecs *xouφόνος* (*Esch., Soph.*), *xouφό-*

Un adjectif correspondant, pour la forme et pour le sens, est conservé, mais avec vocalisme radical zéro,

dans gr. ἐλαχός « petit, court », v. sl. *ligū-kū* « léger ». Même vocalisme dans le comparatif *irl. laigiu* « moindre ».

Le vocalisme du comparatif devait être anciennement *e* ; *leuīor* serait donc ancien et aurait entraîné *leuis*. *Leuis*, qui formait couple antithétique avec *gravis*, a entraîné la création d'une forme populaire **greuis*, que supposent les formes romaines du type fr. *grief*. Cet adjectif s'est souvent contaminé avec un autre groupe tout différent, signifiant « rapide », celui de gr. ἐλαφρός, v. h. a. *lunar*, lit. *leñgas* « léger », qui n'est pas conservé en latin ; skr. *raghū*, *laghū* signifie à la fois « rapide » et « léger » ; le comparatif *rághiyān* appartient au groupe de *leuis*, tandis que av. *rənγyōd* (en face du féminin *rəvī* « rapide ») appartient au groupe de v. h. a. *lunar*. Got. *leihits* « léger » résulte de la contamination des deux groupes, comme aussi le comparatif att. ἐλάττων. Ces adjectifs présentent donc des actions et réactions multiples.

lēuis, -ē : poli, lisse (s'oppose à *asper*, comme *lēnīs*, mais celui-ci s'est plutôt spécialisé dans le sens moral). Sur la confusion qui s'est produite tardivement entre *lēnīs* et *lēuis*, v. S. Walldén, *Philologus*, XCIV, 142 sqq., et Löfstedt, *Coniectanea*, 73 sqq. Ancien (Cat.), usuel. Non roman.

Dérivés : *leuīr*, -ōris m. (rare ; Lucr. et Plin.) ; *leuitās* = λεύτης, qu'il traduit au sens de « douceur de la voix » et de « style coulant » dans la langue de la rhétorique ; *leuītūdō* (Lact.) ; *lēuō*, -ās et *lēuīgō*, -ās (cf. *mītīgō*) : *aplanīr*, *polīn*, *colleūtō* ; *leuīamentū* (Varr.) ; *leuīfīcū* (Hil.) ; *leuīgīnō* (Hist. Aug.) ; *leuīcūtīs* (Cypr. Gall.) ; *leuītātiō* (Cael. Aur.).

L'adjectif *leus*, qu'on retrouve dans Pline 20, 79, *brassica lea*, n'est que la transcription de gr. λεῖος.

On rapproche gr. λεῖος « lisse, poli », qui peut reposer sur **λεīFōc*, et *obliuīscor*. On rapproche aussi *līma* (v. ce mot). Les autres comparaisons sont lointaines. Cependant, v. *linā*.

lēx, *lēgis* f. : loi religieuse et, plus généralement, loi. L'ancien caractère religieux du mot s'est maintenu dans des formules comme celle du *uēr sacram*, qui a été conservée par Tite-Live 22, 10, 4, *qui faciet* (= *sacrificabit*), *quando uolet quaque lege* (= *quaque ritū*) *uolet facito* ; *quo modo facit*, *probe factum esto*. Cf. aussi CIL I³ 756. Mais, en dehors de ces formules très rares, le mot apparaît comme laïcisé. Il désigne aussi bien les conventions passées entre particuliers (cf. *oleam faciundam has lege oportet locare*, Cat., Agr. 145 ; *in mancipiū lege*, Cic., De Or. 1, 39, 178, et l'expression *ea lēge ut* « à la condition que ») que l'ensemble des préceptes de droit acceptés expressément par l'assemblée des citoyens consultés à cet effet par le magistrat, *lēgem rogāre*, *rogātiō*, et rendus publics par l'autorité compétente (May et Becker). A la base du mot *lēx* il y a une idée de convention, de contrat exprès entre deux personnes ou deux groupes, et c'est en cela que la *lēx* diffère du *iūs* « formule dictée », puis, avec un sens collectif, « droit », et de la coutume, *mōs*, *mōrēs* (*mātōrum*), *cōsuētūdō* ; cf. ad Hēren. 2, 13, *consuetudine ius est id quod sine lege, aequē ac si legītūm sūt, usitatūm est*, et Cic., Inu. 2, 22, *consuetudinis autem ius esse putatur id quod voluntate omnium sine lege uetus comprobari*. La coutume résulte d'une acceptation tacite. Le caractère spécial de la loi

explique, au contraire, qu'elle doive être écrite et promulguée. De là les expressions *lēgem figere* « graver la loi sur le bronze et l'afficher sur le forum », *lēgem dēlēre, perrumpere, perfringere* « effacer, briser la loi ». La langue de l'Église a repris le mot pour rendre les expressions « les lois de Moïse, la loi du Seigneur », et le mot, comme *fidēs*, s'est de nouveau chargé d'un sens religieux qu'il a conservé, à côté de son sens juridique, dans les langues romanes ; cf. le français familier « la loi et les prophètes ». Panroman. M. L. 5008. Celtique : irl. *leig*.

Dérivés : *lēgitimus* : conforme aux lois, légal, par suite, « juste, régulier, normal », M. L. 4971 (irl. *laghamhui*), auquel, à l'époque impériale, vient s'ajouter *lēgalis* (cf. *rēx, rēgalis*), M. L. 4968 ; *lēgitimārius* (Mul. Chir.) ; *lēgō, -ās* (v. ce mot) ; *lēguleius* : homme de loi, chicanier (Cic., de Or. 1, 55, 236 ; cf. Quint. 12, 3, 11 ; sur ce mot, v. Keller, *Lat. Volksetym.*, 117).

Composés : *lēgerupa* et *lēgirupa* ; *lēgirupus* (Prud.) : violateur de la loi, mot plautinien ; *lēgerupiō* (Plt., Ru. 709), sans doute abstrait féminin : violation de la loi, du contrat ; *lēgicrepa* : *vouoθēfās* (Gloss. Philox.) ; *ex-lēx* adj. (rare) : hors la loi ; *in-lēx* (archaïque) = ἀνόμος, sans loi ; cf. P. F. 100, 15 ; *priuilegium* : ordonnance de loi rendue à propos ou en faveur d'un individu : *in priuatos homines leges ferri noluerunt : id est enim priuilegium*, Cic., Leg. 3, 19, 44. De là, à l'époque impériale, « privilège » ; *lēgīrō* (Ov.).

On discute pour savoir s'il faut rattacher *collēga*, *collēgium* à *lēx* directement ou par l'intermédiaire du dénominatif *lēgo*. Bréal et Bailly adoptent la première hypothèse : « *collēgium* est formé de *lex*, comme *consorium, confinium* de *sors, finis*. C'est une association régie par une règle particulière, Inscr. Or. 2417, *Lex collēgii Ēsculapii et Hygieae. Collegium augurum, Aruālium, pontificum, tibicinum, fabrum*. *Collēga* est avec *collēgium* dans le même rapport que *conūua* avec *conūitium*. Quelquefois, *collēgium* signifie la collégialité : Tac., A. 3, 31, *Sequitur Tiberii quartus, Drusi secundus consulatus, patris atque filii collegio insignis.* » (B. B., *Dict. étym.*, p. 160). D'après ceci, il semblerait que *collēgium* soit antérieur à *collēga*. Mais *collēga* peut être à un **collēgō* (à vrai dire non attesté) comme *aduena, incola ad adueniō, incolō*. Il signifie « celui qui a reçu en commun avec un ou plusieurs autres un pouvoir », cf. Ulp., Dig. 50, 16, 173, *collegarum appellatione hi continentur qui sunt eiusdem potestatis* (cf., toutefois, Messalla ausp. ap. Gell. 13, 15, 4), et se rattache mieux à *lēgō* qu'à *lēx*. En ce cas, *collēgium* serait un dérivé de *collēga*. Il se peut que les deux mots aient appartenu d'abord au vocabulaire religieux ; *collēgium* désigne le plus souvent un collège de prêtres ; cf. Gaius, Dig. 47, 22, 4, c. *quam Graeci ētapeīav uocant* ; et, plus loin, *sodales sunt qui eiusdem collegii sunt* (noter que les membres d'un *collēgium* ne s'appellent pas *collēgæ*, mais *sodales*) ; cf. Lex Repet., CIL I 198, 10, *queiue ētēi sodalis sīst, queiue in eodem collegio sīet*. M. L. 2046.

Juxtaposés : *lēgis-, lēgum-lātor, -lātiō*, faits d'après l'expression consacrée *lēgem ferre* « présenter, proposer une loi » (devant le Sénat) (cf. *vouoθētēs*), d'où *lēgis-*

datiō ; et, dans la langue de l'Église : *lēgidoctor* (μοδιδάσκαλος), *lēgisperitus*, d'après *iūrisperitus*.

Mot italien commun. L'osq. a *līgūd* « lègue », *līgībus*, *līgatīs* « lègatīs », le marr. *līz* « lèx », *lēgēs*, le prénestin *lēces*, *lēgībus*.

Tandis que *lēx* est un nom d'action, de genre animé, le correspondant indo-iranien est un neutre élargi *-r/n* : véd. *rājāni* (locatif) « sous la loi de », av. *rāzān* « loi religieuse » (sans rapport avec *rego*, comme on l'a supposé). Le mot est de ceux qui se rencontrent seulement en indo-iranien, d'une part, à l'Occident, l'autre, comme *crēdō*, cf. Meillet, MSL 14, 392. Il est possible, mais non évident, que ce nom appartienne à la racine de lat. *legō* !

libella : v. *libra*.

liber (*leber*, archaïque, d'après Quint. 1, 4, 177) : m. : 1^e pellicule qui se trouve entre le bois et l'écorce extérieure (*cortex*), le *liber*, sur laquelle on écrivait avant la découverte du papyrus ; cf. Plin. 13, 69 sqq., sans attesté depuis Caton ; 2^e le « livre » lui-même écrit sur cette matière (déjà dans Plt.). Le nom s'est conservé alors même qu'on avait cessé d'écrire sur le *liber* pour employer le papier, qui n'était pas fait avec l'écorce du papyrus, mais avec des bandes découpées dans la *tabella* ; cf. Plin., 13, 74 sqq. Demeuré partiellement en roman, M. L. 5011 ; en germanique : v. h. a. *libal* (avec dissimilation), et en irl. *lebor, lebriō, britt, lylf*, etc.

A *liber* « partie de l'écorce » se rattache *dēlibrō, -ās* : écorcer, peeler, terme technique de la langue rustique, cf. P. F. 64, 6, *delubrum... fustem delibratum*. Les autres dérivés se rapportent tous au sens de « livre » et n'ont plus rien de commun avec le premier sens : *librārius* qui concerne les livres, d'ou *librārius* m. : copiste, secrétaire (*l. scriba*) et « libraire » ; *librāria* : librairie ; *librārium* : bibliothèque (cf. *armārium*).

libellus : diminutif de *liber*, mais qui en diffère en ce qu'il désigne un ouvrage composé de plusieurs feuilles de papyrus mises les unes derrière les autres et reliées à la façon de nos livres modernes, au lieu d'être collées bout à bout de manière à former une seule et longue feuille enroulée en *uolumēn*. Cette valeur propre de *libellus* s'est peut-être développée sous l'influence de *tabella* ; ainsi Varro emploie *libellō* au sens de *tabellō*, cf. Non. 134, 26. *Libellus* a servi à désigner toute espèce d'écrits de peu d'étendue, lettre, journal, affiche, programme, plainte écrite, attestation, et particulièrement « pamphlet, libelle » et « pétition ». De là le sens de *ā libellis* et de *libellēsis* « secrétaire chargé de recevoir les pétitions adressées à l'empereur, et d'y répondre », de *libellārius* « fondé sur titre, sur contrat » (Cassiod.), de *libellāticō* (formé comme *fānāticō*), surnom donné aux chrétiens qui, en temps de persécutions, cherchaient à obtenir d'un magistrat un faux certificat attestant qu'ils avaient sacrifié aux dieux. M. L. 5010.

Autres dérivés : *libellulus* ; *libellāris* (-e opus « livre ») ; *libellūcīs*, CIL XIII 1979.

Aucun rapprochement sûr. S'il y avait trace d'une forme **lēber*, on songerait à rapprocher lit. *lupū* « l'écorce », v. sl. *lubū* « écorce ». Mais ces mots sont eux-mêmes isolés en indo-européen ; et le rapprochement de *dēlibrūm* (v. ce mot) ne suffit pas pour assurer l'existence d'un ancien **lēber* en latin.

liber (les graphies *leib-* du type *leiberei* datent d'une époque où *i* et *ei* étaient confondus et ne prouvent rien pour l'existence de la diphthongue), -a, -um : libre. Terme plus vaste que *ingenius* : *liberorum hominum* dīi *ingenii sunt, alii libertini*, Gaius, Inst. 1, 10 ; se dit des personnes, des cités, des peuples, s'applique aussi à des noms de choses ou d'abstractions. S'emploie absolument ou avec un complément au génitif ou à l'ablatif : *l. cūrārum, l. metū, ā sumptū* ; quelquefois avec un sens péjoratif « trop libre ». Usité de tout temps. M. L. 5012.

Dérivés : *liberās* ; *liberō, -ās* : libérer, délivrer, M. L. 5013, irl. *liobharaim* ; spécialisé en roman dans le sens de « livrer », le sens de « libérer » étant passé au composé d'aspect déterminé, attesté depuis l'Italia : *dēliberāre*, M. L. 2535 ; cf. aussi *ēliberō* (Italia) ; dérivés *liberātiō, -tor* ; *liberāmentum* (Aug.) ; *liberālis* qui, comme *ingenius, generōsus*, est passé du sens de « qui concerne un homme libre » (*liberālis causa*) au sens de « digne d'un homme libre, généreux, etc. » (cf. ἀλευθέρος) : *liberales dicuntur non solum benigini, sed etiam ingenuae formae homines*, P. F. 108, 24, et *illiberālis, -liter* ; *perliberālis* ; *liberāliās* ; *liberūs, -tū* (cf. *l. loferta*) : qui a été fait libre (par le *manū missor*) « affranchi, -e » (sans doute refait sur *liberās*), M. L. 5014 a, et *collibertus* : compagnon d'affranchissement, M. L. 2047 ; *liberīnus* « d'affranchi » ; *liberīnus* : affranchi et fils d'affranchi, d'ou *līberō, -ās* (*Lex Visig.*), conservé en roumain, *līberīa*, M. L. 5014.

Varro, L. L. 6, 2, et l'abrégié de Festus, p. 108, 5, attribuent aux *antiqui* les formes *loebesum* et *loeberatēm* au lieu de *liberum* et *libertatēm*. Ces formes sont sans doute fausses ; il ne sem. le pas qu'il y ait jamais eu d's dans *liber*, et la diphthongue représentée par *i* n'est sans doute pas un ancien *oi*. *Loebesum* doit être issu d'un faux rapprochement avec gr. λοβόν, λέλεν.

Pél. *loufūr* « liber » et fal. *loferta* supposent que l'i de *liber* reposera sur un ancien *ou* (qui peut être issu de *eu*) ; ceci justifierait un rapprochement avec gr. ἀλεύθερος ; mais le passage de -ou- à -i- est sans autre exemple ; et du reste le falisque a une variante [*loiferta*, Vetter 276 a. Un rapprochement avec v. h. a. *liuūi* « gens », lette *lāudīs* « gens, peuple » et v. sl. *ljudīte* « λαός, δῆλος » n'est pas exclu, mais ne s'impose pas. — V. aussi le nom propre ambigu *Liber* et l'expression, d'origine peu claire, *liberī*.

libet : v. *lubet*.

libitīna, -ae f. : déesse des morts et de la mort ; puis la Mort elle-même (poétique). Comme c'est dans son temple que l'on gardait le matériel des pompes funèbres, *libitīna* a fini par désigner ce matériel lui-même et l'entreprise des pompes funèbres : *l. facere, exercere* ; *libitīnārius* : entrepreneur ou employé des pompes funèbres ; *lānīnānsis porta, l. lūcūs*. Cf. une évolution de sens analogue dans *monēta*.

Les Latins ont mis en rapport *Libitīna* avec *libet*, d'où les formes *Libitīna* et *Lubitīna*, *Libentīna*, et ils en ont fait une Vénus infernale ; cf. Varr., L. L. IV fr. 7 ap. Non. 64, 15, qui rapproche *prolubūm* et *lubidōs*, et encore L. L. VI 47 : *ab lubendo, libido, libidinosus ac Venus Libentīna et Libitīna*, avec les témoignages cités par Götz-Schoell dans leur édition ; CGL V 30, 14 : *est dea paganorum, libidinis dea, quam quidam Venerem infernalem esse dixerunt : tamen et libitīna dicitur lectus mortuorum uel locus in quo mortui condūnatur*. Mais ce n'est là, sans doute, qu'une étymologie populaire. Il s'agit peut-être d'une divinité étrusque dont le nom serait en rapport avec le mot *lupū* (ou, qu'on traduit ordinairement par *mortuus est*). L'expression bizarre *lūcūs Lubitīna* (v. Schulze, p. 480, n. 9) s'expliquerait par le caractère étranger de la déesse.

tinent ; cf. Wissowa, *Rel.* 2 120, 298. Toutefois, Altheim, *Terra Mater*, p. 17 sqq., a montré par des rapprochements pertinents que le culte de *Liber* était identique à celui de Διόνος et que *Liber, Libero* devaient être, par des intermédiaires, la traduction de Ἀλευθέρος, ἄλεος ; cf. *Iuppiter Liber* = Ζεύς Ἀλευθέριος. Un reflet de cette origine se trouve dans P. F. 103, 3, *Liber repertor iūni ideo sic appellatur quod iūno nimio usi omnia libere loquuntur*.¹

Dérivés : *Libera* (cf. sans doute illyr. *Louzera*) ; *Liberalīa*. V. *liber*.

liberī, -um (et -ōrum) m. pl. : nom collectif désignant « les enfants » par rapport aux parents et sans désignation d'âge. Le mot a une valeur technique et juridique qui n'est ni dans *puer*, ni dans *infāns*. Le mariage s'accomplice *liberūm* (-ōrum) *quaeſundūm* (*quaerendum*, -ōrum) *causā*. N'est pas usité au singulier et peut s'employer en parlant d'un seul enfant ; cf. Dig. 50, 16, 140, *non est sine liberis cui uel unus filius unaue filia est*, et Köhm, *Altlat.* Forsch., 117. La forme du mot l'a fait exclure de la poésie dactylique. On explique l'usage de *liberī* par le fait que, pour le *pater familiās*, il y a deux classes d'individus, les *liberī* « les [enfants] de descendance libre » et les *serui* ; *liberī* correspondrait au γένητος πατέρες ; cf., en dernier lieu, Benveniste, Rev. Ét. lat. 14 (1936), p. 51 sqq., qui étudie le groupe *liber* et *liberī* ; explication qui semble confirmée par le caractère du mariage primitif romain, d'abord réservé aux gentes patriciennes, c'est-à-dire libres et nobles ; cf. C. W. Westrup, *Formes antiques du mariage dans l'ancien droit romain*, Copenhague, 1943. Rattaché aussi au nom du dieu *Liber*, en tant que dieu de la croissance ; cf. le texte de Varro cité sous le mot précédent. Ancien, usuel ; non roman. Composé artificiel et tardif (Tert.) : *illiberis*, d'après ἄλεος, ἄπαις.

V. *liber*.

libet : v. *lubet*.

libitīna, -ae f. : déesse des morts et de la mort ; puis la Mort elle-même (poétique). Comme c'est dans son temple que l'on gardait le matériel des pompes funèbres, *libitīna* a fini par désigner ce matériel lui-même et l'entreprise des pompes funèbres : *l. facere, exercere* ; *libitīnārius* : entrepreneur ou employé des pompes funèbres ; *lānīnānsis porta, l. lūcūs*. Cf. une évolution de sens analogue dans *monēta*.

libō, -ās, -āul, -ātūm, -ārē : faire une libation, offrir une libation ; et par extension « prendre une part de quelque chose (solide ou liquide) pour l'offrir aux dieux » ; cf. Vg., Ae. 5, 77, *hic duo rite mero libans carchesia Baccho | fundit humi, duo lacte nouo, duo sanguine sacro*, en face de Cic., Leg. 2, 8, 19, *certasque fruges certasque bacas sacerdotes publice libanto*. Sens ancien (Caton, rituel). De là, dans la langue profane, « prendre une part de, entamer, goûter, éffleurer, extraire » (souvent opposé à *haurīre*, cf. Cic., Diu. 1, 49, 110 ; 2, 11, 26 ; Tac., Dial. 31, 7) : *libare est aliquid leuiter contingere, ut si quis inuitatus ad conuiuium uel potum perezixum quidam de esca uel potionem sumat*, CGL Plac. V 30, 19. Ancien, classique. Non roman.

Dérivés et composés : *libāmen* (poétique) ; *libāmen-tum* : offrande aux dieux, libation, prémices ; *libātiō* (opposé à *epulā* dans Macr. 3, 11, 5, *mensa in qua epulæ libationesque reponuntur*) ; *dēlibō* : entamer, prendre une part de ; *praelibō* : goûter d'avance (d'après *praegustō?*) ; *prōlibō* (d'après *propinō*) ; *illibātiō* : non effleuré, entier, -bātiō ; *illibāliis* (Lact.) : En latin même, cf. *dē-libūtūs* (v. ce mot).

L'expression ombrienne pour « faire une libation » est autre : *vestīcia a libāmentum*, *vestikatu* « libātō », etc.

La parenté avec gr. *λείω* « je verse goutte à goutte, je fais une libation », *λοιθή* « libation » (d'où *λοιθτάτη* σπενδει, θεοι, Hes.), *λίβα* (accusatif) « goutte » est évidente ; *libō* semble le dénominatif tiré d'un substantif comparable à *λοιθή* ; et *libō*, *libum* peuvent être empruntés (comme *litō*). — Ailleurs, on n'a que des formes sans labiale finale ; le groupe de sl. *litī*, lit. *lēti* « verser » est assez différent à tous égards. En tant que terme technique, *libāre* a dû remplacer un verbe de la famille de *spondēō* (v. ce mot). Cf. *libum*?

libra, -ae f. : sens général « objet qui sert à peser » ; de là deux exceptions spéciales :

1^o livre, poids de 12 onces (environ 333 gr., sens de gr. *λιτρά*, cf. as *librālis*), unité monétaire romaine. M. L. 5015.

Dérivés et composés : *selibra* : demi-livre, formé sans doute sur *sēmodiūs*, de **sēmidiodiūs*, avec haplogie comme dans *sēmēstris* de **sēmēstris* ; l'explication par *sēmēstris libra* est peu vraisemblable ; de toute façon, un mot de ce genre devait être abrégé, comme le sont, de manière anomale, les noms des divisions de l'as ; *libella* : petite monnaie d'argent d'un as (cf. *λιτρά*) : *simbellā, quod libellā dimidium, quod semis assis*, Varr., L. L. 5, 174, de **sēmilibella* ; *librārius* (= *λιτρατός*), *librālis*, *librāli* : qui pèse une livre ; *libripēns, -pendis* m. : celui qui pèse la monnaie, et spécialement « trésorier payeur aux armées » (cf. *pendō*).

Libra a servi aussi à désigner une unité de mesure pour les liquides, spécialement pour l'huile, divisée en douze parties égales, comme la livre se divisait en douze onces.

2^o balance (= *σταθμός*, *τάλαντον*) à deux plateaux ou à contrepoids, cf. Rich, s. u. ; puis instrument destiné à prendre la hauteur relative entre deux endroits, « niveau » (dit aussi *libella*, ou **libellus* que supposent les formes romaines, M. L. 5009 et B. W. sous *niveau*).

Au sens de « balance » se rattachent *librile* « de balance » et « machine de guerre » ; cf. P. F. 103, *librilia... saza scilicet ad brachii crassitudinem in modum flagellorum loris reuincta* ; *librō, -ās* : balance, tenir en équilibre, d'où *librāmen* (bas latin) ; *librātum* ; *librātūra* (Vég.) ; *collibrō* (Cat.) ; *perlibrō* (Vit. *acquilibritās, aequilibrium* formés sur *trovula*, *loopa* πλευρά ; *aequilibris* : *λορρόπονος*. Cf. sans doute aussi *dēlibrātūs*.

Au sens de « niveau » se rattachent : *librātor* : fonctionnaire chargé de surveiller le niveau des eaux et, par suite, la consommation d'eau ; *librātiō* : niveaulement.

Attesté depuis la loi des XII Tables ; usuel. En prêté, comme la plupart des noms de monnaie ; cf. *Sur l'Étymologie*, v. W. Schulz, KZ 23, 223 ; Niedermann, *Essais d'Étymol.*, 32. — Les formes grecques et latines supposent un **librā*, d'origine inconnue, appartenant à des civilisations antérieures à l'arrivée des populations de langue indo-européenne.!

libum, -ī n. (*libus*, Nigid. ap. Non. 211, 31) : gâteau de sacrifice offert aux dieux, généralement le jour anniversaire de la naissance ; puis, dans la langue commune, gâteau en général. Rattaché à *libō* par Varr., L. L. 5, 106, *libum quod ut libaretur, priusquam essetor, erat cōsumum* ; et 7, 43, *liba quod libandi causa fuit*. C'était l'usage d'arroser les gâteaux sacrés ; cf. Ov., F. 3, 76, *melle pater fruitur, liboque infusa calenti | iure reperior, candida mella damus*. Ancien (Caton), classique, usuel.

Dérivé : *libārius* (Sén.).

liburnia, -ae f. : nom d'une plante dite aussi *argemōnia*. Sans doute dérivé de *Liburnī*.

liburnus, -a, -um : de Liburnie (entre l'Istrie et la Dalmatie). De là : *liburnus* : portefaix (Juv.) ; -a *nica* : liburne, navire léger ; demeuré en irl. *lebur*, *libarn*.

**liceō, -ēs, -ui, -ērē* (usité seulement aux 3^e personnes du singulier et du pluriel et à l'infinitif) : être mis en vente, être mis aux enchères, d'où « être évalué à ».

licetor, -ēris, -itus sum, -ēri : mettre en vente (emploi absolu ou transitif), surenchérir sur ; et « évaluer, estimer ». La langue classique distingue dans l'emploi *liceō* et *licetor* ; mais, par ailleurs, les deux formes sont souvent confondues. Cf. *polliceor* et *polliceō*.

licitor, -āris, fréquentatif, archaïque et rare, de *licetor* : se disputer aux enchères et, par extension, « être aux prises avec, lutter » ; *licitatiō* : enchère ; *illicitatiō* (Cic.). Termes de droit, anciens et classiques, mais d'emploi assez rare.

Composés : *polliceor* (*polliceō*) : faire une offre (dans une vente), proposer une enchère ; cf. Plt., Mer. 438 sqq., *etiam nunc adnatut : addam sex minas. — septem mihi, — numquam edopol me uincet hodie. — commodis posci, pater. — nequiquam posci : ego habebo. — at illi pollicitust prior*. Puis, dans la langue commune : s'offrir, s'engager à, promettre. Mais, pour un Latin, il n'y avait plus rien de commun entre *licetor* et *licet*.

licet figure comme second terme dans des juxtaposés comme *illicet, scilicet, uidelicet*.

Il est vraisemblable que *licet* est le même verbe que *liceō* « je suis mis aux enchères » : *mihi licet* a pu vouloir dire d'abord « il est laissé à mon appréciation » et, par suite, « il m'est permis ». Cf. un développement de sens comparable dans *sinō*, qui veut dire à la fois « laisser » et « permettre ». Mais, pour un Latin, il n'y avait plus rien de commun entre *licetor* et *licet*.

licet se retrouve dans osq. *likit u d*, *licitud* « licētō » (à moins que la forme ne soit empruntée au latin). Ailleurs, aucun rapprochement net.

licet, licitum est (licuit), -ērē : être permis : *licere id dicimus quod legibus, quod more maiorum institutisque conceditur. Neque enim quod quisque potest, id ei licet*, Cic., Phil. 13, 6, 14. *Libitum est* est le parfait ancien de l'impersonnel (cf. *libitum est*) ; cf. Plt., Am. 617, *quoniam intro ire in aedes nunquam licitum est*, mais Ennius emploie déjà *licuit*, Tr. 132 V². A l'époque impériale, *licet* est même employé au pluriel (cf. *libet*), e. g. Sén., Clem. 1, 18, 2, *cum in seruom omnia liceant, est aliquid quod in hominem licere commune ius animantium uelut*.

licet peut s'employer absolument avec le sens de « je veux bien, soit » (cf. l'emploi plaisant que Plaute fait de la répétition de *licet*, Ru. 1212 sqq.) ; *per me licet* (cf. *per me stat*) signifie « je ne fais pas d'objection, j'autorise ». *licet* peut être aussi suivi soit d'un infinitif passif impersonnel, ce qui doit être la construction ancienne : *intelligi iam licet nullum fore imperium*, Cic., Rep. 1, 38 ; soit d'un infinitif actif avec ou sans pronom : *modo licet uiuere; ut tibi id facere liceat; licet me id scire quid sit; si cuius Romano licet esse Gaditum; licuit esse otiosu Themistocli* ; soit du subjonctif, e. g. Tér., Phorm. 347, *ludas licet* ; Cat., Agr. 83, *licet faciat*. Dans cet emploi, il a tendu à devenir une simple conjonction concessive, d'abord avec le sens de « permis à », ainsi Cic., De Or. 1, 195, *fremant omnes licet, dicant quod sentio* « les autres pourront bien (auront beau) murmurer, je dirai pourtant mon sentiment ». Ce sens spécial de *licet* s'est peu à peu effacé et, à l'époque impériale, *licet, quamquam, quamvis* s'emploient indifféremment l'un pour l'autre. *licet* est même suivi de l'indicatif : *licet inter gesta et facta uidetur quaedam esse subtilis differentia, attamen...*, Dig. 59, 16, 58.

Le participe *licēns* s'emploie avec le sens de « à qui il est beaucoup permis, libre, licencieux » ; de là *licentia* « liberté, permission », puis « liberté excessive, licence », qui, dans la langue de la rhétorique, traduit *παρρησία*. Tandis que Cicéron oppose *libet* et *licet*, e. g. Quint. 30, 94, *sin et poterit Naeius id quod lubet, et ei lubet quod non licet, quid agendum est?*, il unira *licentia libidoque*, Verr. 2, 2, 33, et Tite-Live opposera *licentia* à *libertatis*, 3, 37, *malle licentiam suam quam aliorum libertatem*. Cf. *licenter, licentiosus*. Le participe *licitus* a le sens de « permis, licite » ; de là *illicitus*.

Les langues romaines ont conservé *licēre* (fr. *loisir*), M. L. 5017 ; certaines formes remontent aussi à *licentia*, **licēta* « permission », M. L. 5016 a, 5019, et à **licor* (prov. *legor*), M. L. 5020 a ; l'irlandais a *lecit* « licitus » (not savant).

licet figure comme second terme dans des juxtaposés comme *illicet, scilicet, uidelicet*.

Il est vraisemblable que *licet* est le même verbe que *liceō* « je suis mis aux enchères » : *mihi licet* a pu vouloir dire d'abord « il est laissé à mon appréciation » et, par suite, « il m'est permis ». Cf. un développement de sens comparable dans *sinō*, qui veut dire à la fois « laisser » et « permettre ». Mais, pour un Latin, il n'y avait plus rien de commun entre *licetor* et *licet*.

licet se retrouve dans osq. *likit u d*, *licitud* « licētō » (à moins que la forme ne soit empruntée au latin). Ailleurs, aucun rapprochement net.

licinus, -ī n., -īm : -i boues qui sursum uersum reflexa

cornua habent, Serv. et Philarg. ad Vg., G. 3, 55. Glosé aussi *διδόποι*, Surnom dans les gentes *Fabia* et *Porcia*.

Dérivés et composés : *Licinius* (étr. *Leone*) ; *Liciniānus* ; *relicinus* (cf. *recuruus*) ; *relicinatim* (Gloss.).

Le rapprochement avec gr. *λεξπολ* andouillers du cerf n'entre pas dans les correspondances phonétiques normales ; v. *laevis*.

licium, -ī n. : 1^o lisse (gr. *μιτρος*), cordon employé dans le tissage pour séparer les fils de la chaîne, de manière à laisser passer la navette et le fil de la trame : Vg., G. 1, 285, *licia telae | addere* ; puis toute espèce de cordon, fil, ruban, etc., et même « toile » ; 2^o sorte de caleçon porté par le plaignant dans l'enquête faite par *lancem* et *licium*. Ancien (Loi des XII Tables). Panroman. M. L. 5020.

Dérivés : *licitūs* « mis sur le métier » ; *licitātōrium*liciāmentum « tissu », et sans doute *liciūm* « filasse, charpie » et « mèche » (mais, dans ce dernier sens, le mot semble être une altération de *elychnium*), M. L. 5018.

Licium semble être le dérivé d'un mot-racine qui figure dans les composés *bilix* « διμήτρος », *trilex* ou *trilix*, *-icis* (et *trilicis*) : à triple fil, triplement tissé, *τριμήτρος*, conservé dans les langues romanes (fr. *treillis*). M. L. 8903 ; B. W. s. u. ; d'où *triliciārius*.

A *licium* peut-être faut-il encore rattacher *licinnus* : οδόπορος, έπιπλων, CGL II 519, 49 ; *licinae (tunicae?)* : *μιτρον*, CGL III 454, 51 ; *licinum* : — *uocatur quod textura eius ligata sit in totum*, Isid. 19, 22, 27 ; *multiclus* (v. *ē* mot).

Terme technique sans étymologie.

lictor, -ēris m. (d'après Aulu-Gelle 12, 3, 4 et dans les inscriptions) : lictor, officier public attaché à la personne de certains dignitaires romains, qui précédaient, portant sur l'épaule les faisceaux, *fascēs*, et à la main droite une baguette, *uīrga*. Les lictores sont l'indice de la *potestas cum imperio*. Les Romains ne séparaient pas *lictor* de *ligārī* : *lictores dicuntur quod fascēs uīrgarūm ligatos ferunt*, P. F. 103, 1, et Aulu-Gelle, 1. 1. cit. ; cf. des emplois comme Cic., Rab. perd. 4, et T.-L. 1, 26, *i lictor, colliga manus* ; T.-L. 8, 7, *i lictor, deliga ad palum*, etc. Cette étymologie supposerait l'existence d'un verbe radical non attesté, **ligere* à côté de *ligāre*. Mais c'est peut-être une étymologie populaire.

Dérivé : *lictoriūs*.

***liciu** : nom d'un vase indéterminé (poteries de Graufesenque). Mot indigène? Ou de *liqueō*?

liēn (*liēnis*, Celse), -ēnis m. : rate. S'emploie aussi au pluriel ; cf. gr. *στλήν* et *στλήνες*. Attesté depuis Plt. et Cat. Non roman.

La longue de *liēn* est attestée par Priscien, GLK II 149, 7 : *in -ēn producta Latina generis sunt masculini liēn, rien uel ren, et splen, splenēs* ; et par Martianus Capella 3, 279. Il vaut donc mieux admettre, avec Lindsay, *Early lat. versē*, p. 203, une prononciation *liēn* monosyllabique, *liēnōsūs* dans Plaute, qu'une forme *liēn* avec *ē* comme l'ont supposé Bechtel, GGN, 1899, 186, et Meister, *Lat. Eigenn.* 24. La synæse est la même que dans *rēnēs* ; cf. Plt., Cu. 236 (sén. iamb), *sed quid ubi est?* — *Lien enicat rēnēs dolent*, à côté de *rien* : fgm. 110 (trochaïque) || *glaber erat tamquam rien*.

Dérivés : *liēnōsus* ; *liēnicus* (= στρηνωκός) : hypochondrique.

D'une langue indo-européenne à l'autre, les noms de la « rate » offrent des ressemblances évidentes, sans pouvoir se ramener à un original commun. Lat. *liēn* (qui peut être un ancien *liēn-) rappelle de loin skr. *plihā* (thème *plihān*), de même que irl. *selg*, bret. *felc'h* rappellent av. *spərəza* (pers. *supurz*). V. sl. *slēzena* (de **selzēna*) est loin de lit. *blužn̄s*. Le grec a στρηνή (emprunté par le latin, d'où *splēniacus*, *splēnītus*, etc.) et l'arménien *p'aycaln*, tous deux très aberrants, l'un avec *p*, l'autre avec *ph*. Des faits de ce genre s'observent pour d'autres noms, et, en particulier, pour d'autres noms de parties du corps ; v. *lingua*.

*ligatus m. : poisson inconnu (Aus. 393, 61). Le nom provient peut-être, comme l'a suggéré M. Niedermann, d'un contresens d'Ausone sur un vers d'Ovide, Tr. 3, 10, 49, *uidimus in glacie pisces haerere ligatos*.

lignum, -i n. : bois, spécialement « bois à brûler », par opposition à *materies* « bois de construction » ; cf. Plin. 10, 206, *cornus non potest uideri materies propter exilitatem, sed lignum*, et Dig. 32, 1, 55. De là *ligna*, -orum « bûches », sens qui s'est maintenu dans les langues romanes ; cf. esp. *leño* et *leña*. Du sens général de « bois » on est passé à des acceptations plus restreintes « noyau ou écale d'un fruit » (par opposition à la pulpe) ; « objet fait en bois, arbre, planche, tablette », etc. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 5034. Celte : britt. *layn* « buisson » ?

Dérivés : *ligneus*, M. L. 5032 a ; *ligneolus* ; *lignōsus*, M. L. 5033 ; *lignārius*, -a, -um ; *lignārius* « qui traînait le bois » = ξυλοκόπος, M. L. 5032 ; *lignor*, -aris « ramasser du bois » ; cf. *lignāre*, M. L. 5031 ; *lignāti*, -tor ; *lignifer* ; cf. aussi *lignicida*, Varr., L. L. 8, 62. Les gloses ont aussi *lignāmen*, M. L. 5030, cf. **materiāmen* ; *lignētum* (Gl.) ; *ligni-cola*, -*faber*, -fer, tous tardifs.

De **leg-no-m* ; cf. *dignus* et *debet*, et sans doute *tignum* et *tego*. Étymologie déjà dans Varr., L. L. 6, 66, *ab legendo ligna quoque, quod ea caduca legebantur in agro quibus in focum uterentur*.

ligō, -ās, -āui, -ātum, -āre : lier ; sens physique, puis moral (celui-ci dans la langue de la poésie impériale) ; la prose classique dit *nectō* ou *obligō* ; cf. Ov., M. 4, 25, *dissociata locis concordī pace ligauit* ; et dans la langue médicale, « bander ». Ancien, usuel. Panroman. M. L. 5024.

Dérivés et composés : *ligāmen*, M. L. 5022 ; *ligāmentum*, 5023 ; *ligāti*, 5025 ; *ligātūra*, 5026 ; *Ligārius*? cognomen ; *alligō* : lier à, attacher à (que la langue classique préfère à *ligō*) ; cf. M. L. 363 ; *colligō* : lier ensemble ; *dēligō* : attacher et suspendre au pilori, cf. s. u. *lictor*, et Licin. ap. Non. 221, 15, *deligat ad patibulos, diligantur et circumferuntur, cruci defiguntur...* Est devenu par la suite un synonyme renforcé de *ligō*, cf. *dēuincīō* ; *illigō* : lier dans ou sur, entraver ; *interligō* : lier entre ; *obligō* : lier autour, bander ; cf. Cic., Tu. 2, 16, *medicūm requires a quo obligetur* ; Tac., A. 6, 9, *obligare uenas*. Le sens moral s'est particulièrement développé dans *obligāre*, *obligāti* ; cf. Cic., Leg. 2, 16, *uoti sponsio qua obligamur deo* (cette

obligation vis-à-vis du dieu comportait sans doute l'origine le port d'un lien matériel qui symbolisait *liberalitate tibi obliges*. Le verbe et son dérivé sont ainsi entrés dans la langue du droit ; cf. Dig. 44, 7, 13, *obligationum substantia in eo consistit ut alium nobis obstringat ad dandum aliquid, vel faciendum, vel prae-tandum...*, M. L. 6012 a ; *praeligō* : lier par devant, ou par le bout (peut-être avec valeur magique dans Plt., Ba. 136, o *praeligatum pectus*) ; *religō* : lier par derrière, M. L. 7191 a (*rele-*) ; *subligō* : lier par dessous, attacher en dessous ; *subligar* ; *subligācūlum subligātōrum* (tardif) : caleçon. Les langues romanes attestent aussi **disligāre*, M. L. 2672, et **ligāre*, 5028.

Verbe du type *dicāre*. Si *lictor* est apparenté, il a existé une formation radicale, non attestée. On proche alb. *l'īθ* « je lie », *l'īs* « lien » et v. isl. *lik* « corde ».

ligō, -ōnis m. : houe, houyau à long manche. Ancien (Caton), technique. M. L. 5035. Dérivé hybride : *ligō-nizō* (Ps.-Aug.).

Rappelle gr. (du reste tardif) λίγος « houe » ; mais la nature du rapprochement ne se laisse pas préciser.

ligula : v. *lingō*.

ligur(r)iō : v. *lingō*.

***ligurium**, -i n. : sorte de légume (Isid., Or. 17, 11). Semblé dérivé, comme le suivant, de *Liguria* ; cf., toutefois, *legarica* sous *legūmen*.

ligurius, -i m. : sorte de pierre précieuse (Vulg. Exod. 28, 19 ; 39, 12) ; Isid., Or. 12, 2, 20. Peut-être corruption de *lynctūrium* ; cf. Pline 8, 137.

ligusticum, -i (ū) n. : liveche, plante (Col., Plin.). Corrompu en *leusticum*, Vég., Vet. 3, 52, 2, cf. M. L. 5038, et en *lubestica* : v. angl. *lufestice*. Neutre de l'adjectif *Ligusticus* dérivé de *Ligus* « ligure, de Liguria », comme l'indiquent Dioscoride III 51, 1 et Pline 19, 165 ; cf. *liguscus* et *ligustinus*.

ligustrum, -i n. : 1^o troène ; 2^o henné. Cf., pour le suffixe, *apiastrum*, *rāpistrum* « rave sauvage » et *oleaster*. Attesté depuis Virgile. De *Ligus* ?

līlīum, -i n. : 1^o lis ; 2^o sorte d'ouvrage de défense qui par sa forme rappelait la fleur de lis, cf. Cés., B. G. 7, 73, 8. Attesté depuis Varro. M. L. 5040 ; et germanique : ags. *tilli* « Lille » ; v. h. a. *lilia*.

Dérivés : *līlīnus* ; *līlīceus* « de lis » ; *līlītūm*. À côté de ces dérivés, il existe un adjectif transcrit directement du grec : *līlīnon* (= λεπτόν, Plin.).

Semblé provenir, comme le gr. λεπτόν, d'une langue méditerranéenne (copte *krēti*, *hēli*). Cf. Meillet, MSL 15, 163, qui note que « le lis apparaît fréquemment dans les décossements d'époque minoenne », et M. Cohen, BSL 31, p. 37 ; Benveniste, ibid. 50 (1954), p. 43. La présence des deux *l* est contraire à la dissimilation de *l* du latin (cf. *Aleria* en face de 'Αλεία). V. *rosa*.

lima, -ae f. : lime. Ancien (Plt.), usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 5042.

Dérivés et composés : *līmō*, -ās « limer », d'où « frot-

ter » (cf. Non. 339, 36 sqq.), polir, finir soigneusement » et aussi « diminuer », M. L. 5044 ; *līmātūs* : poli, élégant, raffiné ; *līmātūlūs* ; *līmātō* ; *līmātō* ; *līmātūra* ; *līmātūs* (*faber*, Inscr.) ; *līmula* (tardifs et rares) ; *līmātūs* (Plin.), d'où **līmō*, M. L. 2541 ; *līmātō* : διαρρηντής (Gloss. Philox.) ; *līmō* : limer finement et « rompre en limant » ; **līmīcāre*, M. L. 5049.

Aucun rapprochement sûr. Cf. *lēuis* ?

līmāx, -ācīs c. : limace et aussi escargot (*coclea*). Ancien, usuel. Roman. M. L. 5045, et **līmāceus*, 5043 ; B. W. s. u.

Cf. russe *slimdkū*, tch. *slimak*, pol. *ślimak*. On admet souvent que *līmāx* est emprunté au gr. λεπιάξ, comme *colea* de *χορλαξ*, mais le mot grec ne figure que dans Hésychius et peut n'être que la transcription de la forme latine. L'ā peut provenir secondairement de l'influence des adjectifs en -āz, -ācīs, favorisée par l'etymologie qui dérivait *līmāx* de *līmūs* : *līmāx a līmō quod ibi uiuit*, Varr., L. L. 7, 64. Cf. aussi v. pr. *slayz* m. (Voc.), lit. *slēkas* « lombric ». V. J. Corominas dans Vox Roman., XII, 1954, p. 370.

līmūs (t) ; ancien *lembus*, -ī m. : bandeau ou ruban servant de lisière à une étoffe, d'où « bandeau zodiacal » (Varr.), « zone », etc. M. L. 5046 ; v. h. a. *līmāl* « Liminal », de **līmūlūs*.

Dérivés : *līmātūs* : bordé ; *līmūlātūs* (-bo-) : qui fait des bordures (Plt.), θυσιοπράξτης (Gloss. Philox.).

Terme technique sans étymologie.

līmēn, -īmīs n. : seuil, gr. οὐδός, βηλός. S'emploie pour désigner le « pas » (*l. inferum*) et le « linteau » (*l. superum*) de la porte d'entrée ; cf. Novius ap. Non. 336, 13. Ancien, usuel. M. L. 5047.

Dérivés et composés : *līmīnārīs*, M. L. 5050 ; *līmīnītūs* « dieu du seuil » (Tert.) ; *līmīnūm* dans *postlīmūm* : terme de droit « retour dans la patrie avec réintégration dans les droits de citoyen », cf. Cic., Top. 8, 36 ; Festus, 244, 9. C'est de ce sens de *postlīmūm* que līmītā a été pris secondairement un *līmūs* glosé *captītūs* ou *seruitūm*, CGL V 603, 52 ; 620, 41 ; *līmīnō*, -ās (archaïque et postclassique) : chasser du seuil, expulser, bannir ; *superlīmēn* (Ital.) = θύροπον, et *superlīmīnārē*, -īs (n.). Pour *sublīmīs*, qui est souvent expliqué comme étant issu de *sublīmēn* par « hypostase », v. ce mot.

Rattaché par étymologie populaire à *līmūs* ; cf. P. F. 103, 5, *līmīs*, *obliquis*, i. e. *transuersus*, *unde* et *līmīna*. Un rapport sémantique avec *līmēs* est senti par les Latins ; cf. P. F. 245, 4, *postlīmūm receptus dicitur qui extra līmēna, hoc est terminos prouinciae, captus fuerat, rursus ad propria reuertitur* ; et aussi *ēlīmēs*, s. u.

Cf. *līmēs*.

līmēs, -ītīs m. : d'abord « chemin bordant un domaine » ; *l. decūmānus* (de l'est à l'ouest), *l. prōrsūs*, *transuersus* (= *cardō*) ; *surrūctūs* ; *lūtōs* *līmēs*, dit Varr., R. R. 2, 8, 8 ; par suite « limite, frontière » ; cf. P. F. 103, 6, *līmēs in agrīs nūc termini, nūc uiae transuersac*, et 103, 7, *līmītātūs ager est in centuriās dimensus*. Ancien, usuel. M. L. 5048.

Dérivés et composés : *līmītō*, -ās (Varr., Plin.) ; *līmītātō* ; et *līmītūlō* (Front.) ; *līmītātītō* ; *līmītārīs* (Varr.) ; *līmītāneus* et *col-līmītāneus* (tardif) ; *līmītōtrophus* ; *līmītōphus*, hybride de *līmēs* et de τρόφεω, Cod. Theod. 11, 59, 3 ; *ēlīmēs* : ἄποικος, παρόπειος, Gloss. Philox. ; *līmītātūs* (tardif) = ἄδρητος.

Dans les langues romanes, *līmītārīs* a été confondu avec *līmīnārīs* ; cf. M. L. s. u. 5052 ; et B. W. *līmētāo*. Cf. *trāmēs*.

Cf. *līmēn* et *sublīmīs*. L'osque *liīmītū* « līmītū » semble emprunté au latin. Le rapprochement souvent fait avec l'adjectif *līmīs* n'est pas inadmissible ; mais il est incertain.

līmēum, -ī n. : sorte de plante vénérante (l'ellébore ?). Gaulois, d'après Plin. 27, 101.

līmīpīdū, -ā, -um : limpide, transparent. M. L. 5056.

Dérivés (rares et tardifs) : *līmīpīdātūs* ; *līmīpīdō*, -ās (conservé dans les langues hispaniques, M. L. 5055) ; *ēlīmīpīdō* (bas latin) ; *līmīpīdō*, -īnīs (bas latin) ; *līmīpīdātōrīs* (bas latin) ; *līmīpīdō*, -ōrīs (Lucil.), d'après *līmē*.

līmīpīdū semble supposer un verbe en -ērē (cf. *līmērē*, *līmīdūs*), ce qui rend peu vraisemblable la dérivation directe de *līmēpīdō*, *līmēpīdō*. D'autre part, la rareté de l'adjectif, son apparition relativement tardive (premier exemple dans Catulle) font penser à une origine dialectale, osco-ombrienne ; cf. Ernout, *Élēm. dial.*, p. 191.

Aucun rapprochement sûr. Si le mot est osco-ombrien, le p y peut reposer sur **kw* ; alors, cf. *līmērē*, *līmēpīdō*? Mais la vieille forme *līmēpīdō* ne se concilie pas avec cette hypothèse. V. *līmēpīdō*. Y a-t-il eu croisement de *līmēpīdō* et de *līmērē* (Wackernagel, ALLG 15, 220) ?

līmūs, -ī m. (*līmūm* n., Varr., Grom.) : 1^o limon, boue, vase ; 2^o lichen, aubier. Depuis Plaute. Panroman. M. L. 5058. V. André, *Lex.*, s. u.

Dérivés et composés : *līmītārīs* = ροτός (Tert.) ; *līmōsūs*, M. L. 5054 ; *illīmīs* : sans vase, limpide (Ov.) ; cf. gr. οὐδός ; *līmītātūs* (Col.) ; *oblīmō*, -ās : couvrir de fange ; *līmī-genus*, -cola (Aus.).

Cf. v. h. a. *līmē* « boue » et, avec s. initial, isl. *slīm*, v. h. a. *slīm* « boue » et sans doute gr. λεμάνω « prairie humide », λεμάνξ (même sens), λιμνη « marais ».

līmūs, -ā, -um (*līmūs* semble être la forme ancienne ; *līmīs*, dans Amm. Marc. 20, 9, 2, provient peut-être de ce que *līmīs* a été pris pour un nominatif dans une expression comme *līmīs* [scil. *oculis*] *aspicere*) : oblique. Attesté depuis Plaute. Se dit uniquement de l'œil et du regard ; cf. Varr., Men. 260 ap. Non. 133, 29, neque post resipiens, neque ante prospiciens, sed līmūs intra līmīnae. Substantivé dans *līmūs* et *līmūm* ; cf. Tiro ap. Gell. 12, 3, 3, *līcīo transuerso quod līmūm appellatur cīnctī erant* ; Vg., Ae. 12, 120, et Serv., ad I.

Dérivé : *līmūlūs*.

Rapprochement incertain avec *līmēn*, *līmēs*, *sublīmīs*. Aucune étymologie sûre.

līneā, -āe f. : proprement féminin substantivé de *līneūs*, -ā, -um « fil de lin » (*l. restīs*) ; puis toute espèce

de fil, de corde ou de cordon, ligne de pêche, corde ou filet tendu par les chasseurs : cordeau de charpentier (= στράθην, de là *ad lineam, recta linea*), cordon de perles enfilées, corde blanche qui marquait la ligne de départ ou d'arrivée dans un cirque, etc. Par analogie : ligne tracée (= γραμμή), ligne géométrique (cf. Gell. 1, 20, 7), ligne, lignage (latin impérial) ; cf. στέμματα cognationum directo limite in duas lineas separantur, quarum altera est superior, altera inferior..., Dig. 38, 10, 9. Ancien, usuel ; technique. M. L. 5061. Irl. *line*, britt. *lin*.

Dérivés : *linearis* ; *linealis* ; *lineatum* (Boëce) ; *lineatus* ; *lineola* « petite ligne », M. L. 5062 ; *lineo*, -ās : tracer une ligne, mesurer au cordeau ; *lineamentum* « ligne, trait du visage », M. L. 5061 a, et v. h. a. *lennet* ; *delineo* ; *delineamentum* ; *collineo* : ajuster ou viser en droite ligne. Tous ces mots dérivés de *linea* « ligne » n'ont plus aucun rapport sémantique avec *linum*.

lines : v. *lēnis*.

lingō, -is, -xi, -etum, -ere : lécher. Ancien, usuel. M. L. 5066.

Dérivés tardifs : *linctus*, -ūs (Plin.) ; *linctō* (Greg. M.). -tor (Gl.).

Dérivés sans nasale : *ligurīo* (*ligūriō*, moins correct) : avoir envie de lécher (cf. *edo*, *esuriō*), être gourmand de, quelquefois avec sens obscène comme λέτχω, λεχτά (cf. *cunnilingus*, *mencilingia*) ; *ligurius* : *gulōsus*, *catillō*, λύχος (Gloss.) ; *ligurritor*, -tiō ; *albigurīo*.

lingula : cuiller. Souvent écrit *lingula*, soit par suite d'une confusion avec *lingula* (de *lingua*, qui a parfois le sens de « cuillerée »), soit parce que le mot a été reconstruit secondairement sur *lingō*. D'après Martial, 14, 120, *lingula* était la forme de la bonne société, *lingula* celle des ignorants : *quamuis me lingulam dicant Equites Patresque | Dicor ab indocis lingula grammaticis*. Les deux sont attestés dans les langues romanes ; cf. M. L. 5036.

Composés : *ablingō* (Ital.) ; *dēlingō*, d'où *dēlinctus*, M. L. 2541 a ; *ēlingō* (Ital.) = gr. ἔλετχω ; *oblingō* ; *sublingulō*, -ōnis m. (Plt., forme peu sûre). Cf. aussi **lincte*, M. L. 5060.

La racine indo-européenne *leig'-h- fournissait un présent radical athématique, qui est conservé dans véd. *redhi* (et *ledhī*) « il lèche » (cf. av. *raēzāte*), que la plupart des langues remplacent par de nouvelles formations : skr. *līhati*, arm. *lisanem* (et *lizum*) « je lèche », gr. λέτχω (et λυχεών), v. s. *līzq* et lit. *lēzū*, got. *bi-laigō* « lècher » et v. h. a. *leckōn* (formation expressive à consonne géménée d'où proviennent les formes romanes du type fr. *lècher*, v. B. W. s. u. ; cf. *leccātor*, Gl., Isid.), irl. *līgim* « je lèche ». Le latin a recouru au type à nasale inflexée *lingō*, qu'il a beaucoup développé, et à la formation expressive *ligurriō*.

lingua, -a f. : langue, et spécialement langue en tant qu'organe de la parole ; « langue, langage » (= γλῶττα). Comme le mot grec, désigne tout objet en forme de langue ou en contact avec la langue : langue de terre, embouchure d'une flûte, cuillerée (d'après *li(n)gula?*), étamine, etc. Nom de différentes plantes : *l. agnina*, *bubula*, *canina*, *ceruina* (*ceruī*), *ueruēcina* ;

cf. βούγλωσσον, κυνόγλωσσον (-σος) Usité de tout temps Panroman. M. L. 5067.

Dérivés et composés : *lingula* (= γλωττίς) : 1^o langue dans un soulier, anche ou embouchure d'une flûte, sorte de poignard, extrémité d'un levier, tenon, cuiller (cf. *ligula*, *s. lingō*) ; *lingulāca* c. 16, la langue bien pendue, épithète de la langue populaire ; pour la formation, cf. *uerbēna*, *uerbēnāca*, *meracūs* ; 2^o sole (poisson, cf. gr. βούγλωσσος) ; 3^o scolopendre, plante, *linguūsus* (époque impériale d'après *uerbosūs*, cf. γλωσσώδης) : bavard ; *linguētās* = *loquācītas* ; cf. aussi les formations tardives *linguāx* (= *loquāx*, Gell.) ; *linguātus*, *linguātūrūm* : amende pour avoir trop parlé (Sén., Ben. 36, 1, d'après *congiārūm*) ; *sublinguūm* : épiglottis (Isid.) ; **sublinguāneus*, M. L. 8377 ; *ling(u)ella* γλωττάριον (Diog.).

Composés en *-linguis* : *ēlinguis* (= ἔλγωσσος) « sans langue, muet » et « qui n'a pas le talent de la parole » d'où *ēlingō*, -ās « ôter ou couper la langue » (ezz., M. L. 3002?) ; *ēlinguātīo* (Gloss. Philox.) ; *bi*, *trilinguētās* (= διγλωσσος, etc.).

D'après Marius Victorinus, GLK VI 26, 3, la forme ancienne du mot était *dingua*. *Lingua* est peut-être une forme dialectale (sabine?) dont l'adoption aurait été favorisée par l'étymologie populaire, qui rapprochait de *lingō* le nom de la langue.

Comme le nom de la « rate » (v. *lēnē*), le nom de la « langue » offre, d'une langue indo-européenne à l'autre, des formes divergentes, mais qui présentent des ressemblances : skr. *jihvā*, av. *hīzū-* (masculin), v. pers. *hīzbāna-* (? ; pers. *zubān*), v. sl. *jezvī* (masculin), v. pruss. *inzuwīs* (genre inconnu), got. *tuggo* = all. *Zunge*, irl. *tēngē* (génitif *tengad* ; genre indécis). De même que dans lat. *lingua*, on observe une influence de la racine signifiant « lècher » dans arm. *lezū* (thème en -a) en face de *lizanem* « je lèche » et dans lit. *lēzūwīs* (masculin) « langue » en face de *lēzū* « je lèche ». Le grec a un mot aberrant γλῶττα (ion. γλῶσσα).

**linna*, -ae (f.?) : nom d'un vêtement gaulois, d'après Isid. 19, 23, 3, qui le définit : *linnae saga quadra et mollia sunt. De quibus Plautus (frg. 176) : linna cooperata est textrino Gallia*. Forme peu sûre ; la citation de Plaute semble corrompue : v. Sofer, p. 175.

linō, -is, *lēlū* (et *lītī*, forme secondaire créée d'après le type *sinō/siūi* ; *linūi* dans l'Ital.), *lītūm*, *linere* (at testé depuis Naevius) ; et *liniō*, -īs, *linfūlō*, -ītūm, -īrō (époque impériale, Col., Pall., Plin., Vitr., d'après *polū?*) : enduire. Terme technique, ainsi que les composés ; à peine représenté en roman. M. L. 5063.

A *linō* se rattachent : *litūs*, -ūs m. (Plin.) ; *litūrū* : enduit, d'où « rature, correction » et « tache » ; *litūrūs* : qui a des ratures ; *litūrō*, -ās (tardif, Sid.).

De *liniō* dérivent : *linītūm*, *linītūmūm*, *linītūs*, -īs liniment, enduit ; *linītīo* ; *linītōrū* : χρέστης ; de *liniō*, -īs (Sid.), *liniātūra*, χρέστης (Gloss. Philox.).

Composés : *allinō* : mettre un enduit sur, imprimer une trace sur ; *circumlinō* (-liniō) : enduire autour ; *circumlītūm* ; *dēlinō* : frotter, barbouiller, oindre, et aussi « effacer », χρέστης (confondu dans ce sens avec *dēlētō*,

v. *co(m)itō*) ; *ēlinō* ; *illīnō* (-niō) : enduire au dedans ou sur, *interlinō* : raturer ; *oblinō* (-liniō) : couvrir d'un enduit, enduire autour ; *praelinō* : enduire par devant, crevir ; *relinō* : ôter un enduit, découvrir ; *relinīnō* (Ps. Theod. Prisc. add. 293, 24) ; *sublinō* ; *subter-* (et *sublinīnō*) : couvrir d'un enduit, barbouiller ; *superlinō* : appiquer un enduit sur.

Ce verbe appartient à une racine signifiant « verser, étaler un produit gras, visqueux » et, de là, « rester fixe, inactif » : v. irl. *as-lennaim* « je souille » (et sans doute *tenaim* « je suis » [sequor]), got. *af-linnip* « ἀπόληση », v. isl. *linna* « se reposer », lit. *lētu*, *lēti* « verser », v. sl. *līje*, *līje* « je verse » (et *lojī* « graisse »), gr. ἀλνεῖν *λιπαρεύειν* (Hes.), cypr. *τυλεστένεια*, épид. *ελντος* « θλεψίς » (V. Bechtel, Gr. *Dial.*, II, p. 507), et, d'autre part, irl. *lētētā* : *τέτρωμα* à côté de *λατέματα* « je me détourne » et *ēlētūtō* « je reste inactif », skr. *lināti* (mot de glossaire) et *liyate* « il se colle à ». Une parenté de gr. λέτος et lat. *lētūs* est suggérée par v. isl. *lin* « lisse, poli ». V. aussi *lippus* et *polire* ?

linquō, -is, *liquī*, *līctūm*, *linquere* : laisser, abandonner, quitter. Ni substantif ni adjectif correspondants. *Linguō* est lui-même peu usité, bien qu'ancien (Naev., Plt.) et classique. La forme usuelle est un composé où l'aspect indéterminé est souligné par un préverbé ; *relinquō* -ītōr, -ītrīx, et un substantif *rel(l)iquiae* « restes » (et « reliques », latin ecclésiastique), puis *relinquārūm* « restant, héritage » (St Aug.). Cicéron a même *relictiō* et l'on trouve dans Aulu-Gelle *relictus*, -ūs m., et dans Aug. *relictor*. *Relinquō*, à son tour, a été renforcé en *dērelinquō*, qui a peut-être été fait à l'image de *dēsērō*, avec lequel il allaitre souvent dans Cic., Verr. 2, 3, 51, § 120 ; Cæc. 35 fin., N. D. 1, 5, 11, et en *ab*, *ob*, *sub* *relinquō* (latin ecclésiastique, calques du grec). Sur les différents sens pris en latin tardif par *relinquō* et sa famille, v. Souter, s. u.

Autre composé : *dēlinquō*. S'emploie quelquefois absolument au sens de « faire défaut » comme ἔλεπτω ; cf. Serv., Ae. 4, 390, « *linquens* » alii pro « *deficiens* » *accipi volunt more antiquo, sicut *dēlinquere* pro « *deficere* »* ; P. F. 64, 15, *dēlinquūm solis a *dēlinquendo dictum, quod dēlinquat in cursu suo** ; id. 64, 19, *dēlinquūm apud Plautum* (Cas. 207) *significat minus* ; 2^o *dēlinquere est prætermittere quod non oportet præteriri* : *hinc dēlinquia et delicta*, P. F. 64, 17. Ce sens de « manquer au devoir, commettre une faute » est le plus fréquent (d'où *dēlicūm*, ancien et classique, et, tardifs et rares, *dēlēctor*, *dēlinquēta*). *Dēlinquō* dans le sens de « faire défaut » n'est pas usuel ; c'est *dēficiō* qui est employé ; *dēlinquō*, *dēlinquūm* semblent des calques de ἔλεπτης. Cicéron emploie *dēfectus sōlis*. Cf., toutefois, *delicūs*. On trouve dans Solin *eliquūm* (qui appartient à *ēlinō*, *ēlētēs*) employé dans le sens de *dēlinquūm* : *eliquia lūnae* (par opposition à *adauctus*).

Linquō et ses composés n'ont pas passé dans les langues romanes (sauf peut-être *dēlinquere* en ital.,

M. L. 2541 b), où ils ont été remplacés par un terme expressif, qui avait une flexion régulière ; v. *laxus*. *Reliquia* au sens de « reliques » est demeuré sous des formes savantes en celtique : irl. *reilic*, britt. *relyw*, comme en roman. M. L. 7193.

Comme *iungō*, le présent *linquō* est une forme thématique remplaçant un ancien athématique à nasale inflexie ; cf. skr. *rinakti* « il laisse » (au pluriel *riñcānti*), av. *-irinaxti* ; le vieux prussien a de même *po-linka* « il reste », *inactis* ; v. irl. *as-lennaim* « je souille » (et sans doute *tenaim* « je suis » [sequor]), got. *af-linnip* « ἀπόληση », v. isl. *linna* « se reposer », lit. *lētu*, *lēti* « verser », v. sl. *līje*, *līje* « je verse » (et *lojī* « graisse »), gr. ἀλνεῖν *λιπαρεύειν* (Hes.), cypr. *τυλεστένεια*, épид. *ελντος* « θλεψίς » (V. Bechtel, Gr. *Dial.*, II, p. 507), et, d'autre part, irl. *lētētā* : *τέτρωμα* à côté de *λατέματα* « je me détourne » et *ēlētūtō* « je reste inactif », skr. *lināti* (mot de glossaire) et *liyate* « il se colle à ». Une parenté de gr. λέτος et lat. *lētūs* est suggérée par v. isl. *lin* « lisse, poli ». V. aussi *lippus* et *polire* ?

linquor, -ēris? : v. *obliquus*.

linter : v. *lunter*.

linteus : v. le suivant.

linum, -īn: lin ; puis tout objet de lin : fil à coudre, ligne à pêcher, cordon de perles, corde serrée autour des tablettes, filet de pêche ; cf. *linea*. Ancien (Caton), usuel. Panroman. M. L. 5073.

Dérivés : *lineus*, substantivé dans *linea*, q. u. ; comme adjectif ne semble pas attesté avant Virgile ; M. L. 5064 ; *lināriūs* m. (et *linātāriūs*, GIL X 7330) : tisseur de lin ; *lināmentūm* « linge ».

linteus : de lin. Formation obscure : dérivé de *lin-* *tom?*, ou avec suffixe *-teo-* marquant la matière ? Cf. *robustus* dans Vitruve. Ou bien *linteus* est-il dû à *sparteus*, *dūrāteus*, coupés *spar-teus*, *dūrā-teus*? Ou bien d'origine étrusque, comme *balteus*? cf. les *libri linteūtē*. De là : *lintēum* : étoffe de lin et toute espèce d'objet en lin (ou en coton), serviette, mouchoir, essuie-mains, voile (= *uelūm*), M. L. 5072 (*lintēum* et *lēn*, cf. *Einfl.* p. 180), et germanique : v. h. a. *linz* ; *lintēolum* : petit morceau de lin, mouchoir, M. L. 5070, et *lintēāriūs* (l. *pallium*, Prud.) ; *lintēāmē* : linge ; *lintēolus* : de linge, de toile ; *lintēātūs* : vêtu de lin ; *lintēōtē*, -ōnis m. : tisserand ; *lintēōnāriūs*.

Composés : *lini-fer*, -*ger*, -*ficus*, tous de l'époque impériale.

L' t du latin se retrouve dans les formes celtiques (irl. *lin*) et germaniques (got. *lein*, etc.), qui peuvent être des emprunts. Le grec a un mot pareil avec t : *λύων* ; la forme slave commune est aussi **linū* (r. *lēn*, etc.) et la forme baltique a également t : lit. *linātī* (pluriel), etc. Pour faire l'histoire du mot, il faudrait connaître exactement l'histoire de la culture du « lin » (v.,

en dernier lieu, Schrader-Nehring, Reallexikon, sous *Flachs*). Le nom du « chanvre » (*v. cannabis*) pose aussi des problèmes embarrassants.

liō, -ās, -āre : recouvrir d'un enduit; délayer (Tert., Apic.). Emprunt au gr. *λειός*.

Dérivé : *liaculum*.

liparea, -ae f. : pierre précieuse inconnue (Plin., Isid.). De *Lipara*?

lipiō, -is, -ire : crier (en parlant du milan, Auct. Carm. Philom.).

lippus, -a, -um : chassieux. Attesté depuis Plaute; populaire. Demeuré dans un dialecte italien. M. L. 5075 et 5074 a, *lippidus*.

Dérivés : *lippio, -is*; *lippūdō*; *lippidus*: γλαυδός (Gloss.); *lippidō* (Fulg.); *lippés*, pl. gr. λημα « chasse » (Orb.) pl. (d'après *faecēs*, *frāces*); *lippulus*, *lipōs*, *lippēcō, -is*, tous tardifs.

Adjectif expressif et familier, à consonne intérieure générée ; cf. *gramma*, *grammōs* de sens voisin, et *lappa*. Seul représentant en latin de l'élargissement par -p- de la racine attestée en latin par *linō*; cf. gr. ληπός « graisse (animale) », ληπρός « gras », skr. *limpāti* « il enduit », lit. *lipūs* « collant », *limpū* « je reste attaché à », v. sl. *lipēti* « être collé », tch. *lep* « glu », sans doute aussi got. *li-leibn* « rester », *liban* « vivre ».

liquiritia, -ae f. : réglisse (Vég., Théod.). Déformation populaire du gr. γλυκύρριζα, sous l'influence de *liquor*, *liquère*, à cause des infusions qu'on faisait avec la racine de réglisse, M. L. 5079; emprunt en germanique : v. h. a. *lacrie*. Cf., pour les déformations du mot en allemand, Keller, *Lat. Volkset.*, 63; et, dans les langues romanes, B. W. s. u. Sur *qui* = *xo*, cf. *cydōnum* > *quit*, gr. κυδώνειον, *cōtōneum*, et Vendryes, BSL 25 (1924), 41.

līquis : v. *obliquus*.

liquor, -ēris (pas de parfait attesté), -l: couler, s'écouler, fondre ;

liqueō, -ēs, liqui, (licet? cf. Cic., N. D. 1, 42, 117; forme du reste rare et évitée en raison de son ambiguïté), liquère : être clair ou liquide; être filtré;

liquō, -ās, -āūl, -ātūm, -āre : 1° clarifier filtrer; 2° liquéfier.

Formes verbales dérivées d'une racine **leikw-/likw-*. *Liquor*, dont la première syllabe compte toujours pour longue, s'emploie seulement au sens de « s'écouler, couler »; cf. Vg., Ae. 9, 813, *tum totu corpore sudor/liquitur*; 9, 679, *liquentia flumina* (toutefois, d'après Servius, il faudrait lire ici *Liquetia*, nom propre; cf. Havet, *Man. de crit. verb.*, § 174); 1, 432, *liquentia mella/stipant*, etc., et au sens figuré dans Plt., Tri. 243 (crét.), *ilicores foras labitur, liquitur*. Rare, surtout poétique. Pas de dérivés; cf., toutefois, **liquōrāre*, M. L. 5079 a.

lqueō signifie « être clair, limpide », au sens propre et figuré; cf. la formule juridique *non liquet* exprimée par les initiales *N. L.* Se dit d'un liquide filtré (*uina liquentia*, Vg. Ae. 5, 238; cf. l'emploi figuré de *liquet* et de *defacētum* est dans Plt., Ps. 760); sens auquel s'adjoint celui de « être liquide ou fluide » (qui semble être dérivé

et plus tardif), e. g. Vg., Ae. 6, 724, *caelum ac terras posque liquentes* « les plaines liquides »; cf. Ov. 547, *liquidō... aequore*. — A *liqueō* se rattache: *liquidus* : clair, limpide, transparent et « liquide » dans double scansion *liquor* et *liquor*, *liquidus* et *liquidus* dans Lucr., e. g. 1259, *crassaque conuenient liquida et liquida crassis*; la quantité longue, liée à l'ictus tririque, semble résulter d'une coupe syllabique *liquida* qui a pour effet d'allonger la syllabe, non la voyelle, cf. Havet, R. Phil. 20, 73 sqq.; Virgile ne connaît que *liquor*, *liquidus*; *liquēcō, -is* : devenir liquide ou limpide; *liquefaciō, liqueficiō* : liquéfier, se liquéfier; et dérivés ou composés de ces formes : *liquidus* (tardif), *liquidiusculus* (Plt.), *eliquēcō* (Varr.), *liquefaciō*, etc.

Cf. aussi *proliqueō* (transcrit *proliceō*) : *proliceō*, *proliqueō*, *effluere*. *Varro* : *demum ubi prolicuit dulcis emare, effluere*. *Varro* : *demum ubi prolicuit dulcis emare, effluere*.

Attesté depuis Plaute; populaire. Demeuré dans un dialecte italien. M. L. 5075 et 5074 a, *lippidus*.

Dérivés : *lippio, -is*; *lippūdō*; *lippidus*: γλαυδός (Gloss.); *lippidō* (Fulg.); *lippés*, pl. gr. λημα « chasse » (Orb.) pl. (d'après *faecēs*, *frāces*); *lippulus*, *lipōs*, *lippēcō, -is*, tous tardifs.

Adjectif expressif et familier, à consonne intérieure générée ; cf. *gramma*, *grammōs* de sens voisin, et *lappa*. Seul représentant en latin de l'élargissement par -p- de la racine attestée en latin par *linō*; cf. gr. ληπός « graisse (animale) », ληπρός « gras », skr. *limpāti* « il enduit », lit. *lipūs* « collant », *limpū* « je reste attaché à », v. sl. *lipēti* « être collé », tch. *lep* « glu », sans doute aussi got. *li-leibn* « rester », *liban* « vivre ».

liquiritia, -ae f. : réglisse (Vég., Théod.). Déformation populaire du gr. γλυκύρριζα, sous l'influence de *liquor*, *liquère*, à cause des infusions qu'on faisait avec la racine de réglisse, M. L. 5079; emprunt en germanique : v. h. a. *lacrie*. Cf., pour les déformations du mot en allemand, Keller, *Lat. Volkset.*, 63; et, dans les langues romanes, B. W. s. u. Sur *qui* = *xo*, cf. *cydōnum* > *quit*, gr. κυδώνειον, *cōtōneum*, et Vendryes, BSL 25 (1924), 41.

līquis : v. *obliquus*.

liquor, -ēris (pas de parfait attesté), -l: couler, s'écouler, fondre ;

liqueō, -ēs, liqui, (licet? cf. Cic., N. D. 1, 42, 117; forme du reste rare et évitée en raison de son ambiguïté), liquère : être clair ou liquide; être filtré;

liquō, -ās, -āūl, -ātūm, -āre : 1° clarifier filtrer; 2° liquéfier.

Formes verbales dérivées d'une racine **leikw-/likw-*. *Liquor*, dont la première syllabe compte toujours pour longue, s'emploie seulement au sens de « s'écouler, couler »; cf. Vg., Ae. 9, 813, *tum totu corpore sudor/liquitur*; 9, 679, *liquentia flumina* (toutefois, d'après Servius, il faudrait lire ici *Liquetia*, nom propre; cf. Havet, *Man. de crit. verb.*, § 174); 1, 432, *liquentia mella/stipant*, etc., et au sens figuré dans Plt., Tri. 243 (crét.), *ilicores foras labitur, liquitur*. Rare, surtout poétique. Pas de dérivés; cf., toutefois, **liquōrāre*, M. L. 5079 a.

lqueō signifie « être clair, limpide », au sens propre et figuré; cf. la formule juridique *non liquet* exprimée par les initiales *N. L.* Se dit d'un liquide filtré (*uina liquentia*, Vg. Ae. 5, 238; cf. l'emploi figuré de *liquet* et de *defacētum* est dans Plt., Ps. 760); sens auquel s'adjoint celui de « être liquide ou fluide » (qui semble être dérivé

et plus tardif), e. g. Vg., Ae. 6, 724, *caelum ac terras posque liquentes* « les plaines liquides »; cf. Ov. 547, *liquidō... aequore*. — A *liqueō* se rattache: *liquidus* : clair, limpide, transparent et « liquide » dans double scansion *liquor* et *liquor*, *liquidus* et *liquidus* dans Lucr., e. g. 1259, *crassaque conuenient liquida et liquida crassis*; la quantité longue, liée à l'ictus tririque, semble résulter d'une coupe syllabique *liquida* qui a pour effet d'allonger la syllabe, non la voyelle, cf. Havet, R. Phil. 20, 73 sqq.; Virgile ne connaît que *liquor*, *liquidus*; *liquēcō, -is* : devenir liquide ou limpide; *liquefaciō, liqueficiō* : liquéfier, se liquéfier; et dérivés ou composés de ces formes : *liquidus* (tardif), *liquidiusculus* (Plt.), *eliquēcō* (Varr.), *liquefaciō*, etc.

Cf. aussi *proliqueō* (transcrit *proliceō*) : *proliceō*, *proliqueō*, *effluere*. *Varro* : *demum ubi prolicuit dulcis emare, effluere*.

Attesté depuis Plaute; populaire. Demeuré dans un dialecte italien. M. L. 5075 et 5074 a, *lippidus*.

Dérivés : *lippio, -is*; *lippūdō*; *lippidus*: γλαυδός (Gloss.); *lippidō* (Fulg.); *lippés*, pl. gr. λημα « chasse » (Orb.) pl. (d'après *faecēs*, *frāces*); *lippulus*, *lipōs*, *lippēcō, -is*, tous tardifs.

Adjectif expressif et familier, à consonne intérieure générée ; cf. *gramma*, *grammōs* de sens voisin, et *lappa*. Seul représentant en latin de l'élargissement par -p- de la racine attestée en latin par *linō*; cf. gr. ληπός « graisse (animale) », ληπρός « gras », skr. *limpāti* « il enduit », lit. *lipūs* « collant », *limpū* « je reste attaché à », v. sl. *lipēti* « être collé », tch. *lep* « glu », sans doute aussi got. *li-leibn* « rester », *liban* « vivre ».

līquis : v. *obliquus*.

liquor, -ēris (pas de parfait attesté), -l: couler, s'écouler, fondre ;

liqueō, -ēs, liqui, (licet? cf. Cic., N. D. 1, 42, 117; forme du reste rare et évitée en raison de son ambiguïté), liquère : être clair ou liquide; être filtré;

liquō, -ās, -āūl, -ātūm, -āre : 1° clarifier filtrer; 2° liquéfier.

Formes verbales dérivées d'une racine **leikw-/likw-*. *Liquor*, dont la première syllabe compte toujours pour longue, s'emploie seulement au sens de « s'écouler, couler »; cf. Vg., Ae. 9, 813, *tum totu corpore sudor/liquitur*; 9, 679, *liquentia flumina* (toutefois, d'après Servius, il faudrait lire ici *Liquetia*, nom propre; cf. Havet, *Man. de crit. verb.*, § 174); 1, 432, *liquentia mella/stipant*, etc., et au sens figuré dans Plt., Tri. 243 (crét.), *ilicores foras labitur, liquitur*. Rare, surtout poétique. Pas de dérivés; cf., toutefois, **liquōrāre*, M. L. 5079 a.

lqueō signifie « être clair, limpide », au sens propre et figuré; cf. la formule juridique *non liquet* exprimée par les initiales *N. L.* Se dit d'un liquide filtré (*uina liquentia*, Vg. Ae. 5, 238; cf. l'emploi figuré de *liquet* et de *defacētum* est dans Plt., Ps. 760); sens auquel s'adjoint celui de « être liquide ou fluide » (qui semble être dérivé

hoc interest : sacrificare est hostias immolare, litare uero post immolationem hostiarum impetrare quod postules; Suēt., Caes. 81, hostiis cum litare non posset, introitū curiam spreta religione.

Dérivés : *litatiō* (déjà dans Plt.), cf. T.-L. 27, 23, 4; *litatōr*; *litatōrium* = στονδεῖον (Ital.); *litāmen* (St.); *litābilis* (époque impériale); composés : *elitūō* (Greg. Tur.); *perlitūō*.

Terme de la langue religieuse, disparus avec les pratiques elles-mêmes. Cf. sans doute gr. λιτή « prière ». *Litāre* semble être un dénominatif de **lita*. Emprunt (comme *libō?*)?

***litra, -ae** f. : mesure de capacité pour les liquides. Mot tardif de la langue médicale emprunté au gr. λιτρα « livre de douze onces » (= *as librāis*), demeuré dans le latin médiéval et passé de là en français.

littera, -ae f. (la graphie *leitera*, Lex Repet., CIL I² 583, 35, 123 av. J.-C., *littera*, est due à un faux rapprochement avec *linō*, *litterum*; les formes romaines remontent à *littera*, graphie attestée CIL I² 588, 10, 78 av. J.-C.):

lettre de l'alphabet, caractère d'écriture; *litterārum ordine* « en ordre alphabétique ». Correspond au gr. γράμμα, dont il a pris tous les sens. Le collectif *littera*, comme γράμματα, désigne une lettre (= ἐπιστολή > *epistula*), puis toute sorte d'ouvrage écrit, et par suite

« la littérature, les belles-lettres », et d'une manière générale « la culture, l'instruction »; *homo sine ingenio, sine litteris*, dit Cic., Verr. 2, 4, 44, 98 (cf. γράμματα dans Platon, Ap. 26 d). *Illitteratus* est la traduction de ἀγράμματος. *Litteratus* est une transposition maladroite de γράμματος, et Varro, L. L. 7, 93, *quibus res erat in controversia, ea vocabularis lis*; différent de *res*, quoique la distinction soit subtile; cf. Cic., Mu. 12, 27, et May-Becker, *Précis*, p. 252. Dans la langue commune : débat, controverse, querelle.

Dérivés : *litigō, -ās* (formé comme *iurgō, remigō*); *litigium* (cf. *iurgium*); *litigōs*; *litigātor*, etc., tous termes de la langue du droit; *dēlitigō*, Hor., A. P. 94.

Ancien, technique. Les langues hispaniques ont conservé *lis* et *litigō*, M. L. 5079 b, 5086; et aussi **elitūō* attesté en v. fr., M. L. 2846 a. Demeuré en celtique : *irl. lis*, brit. *lid* « colère ».

Aucun rapprochement sûr pour ce terme technique, pas plus que pour *caus(s)a*; une initiale *sil-* a peu de chances d'être indo-européenne; l'initiale de *locus* fait la même difficulté.

***līsae, -ārum** f. pl. : veines jugulaires? Attesté dans Claudi. Don., ad Aen. 8, 289. Sens peu sûr; sans étymologie.

litania, -ae f. : prière. Emprunt fait par la langue de l'Église au gr. λιτάνεια : διφθεράλιος φαρμακοτιθάλασσα παρά Κυπρίου; et il ajoute : « Διτέρεια sont les tablettes; *litteris mandare* serait donc « confier à ses tablettes ». On peut encore citer dans Hésychius : διφθερά... γραμμάτιον. Pour *d* et *l*, cf. le rapport de δάκρυμα et *lacrumā*. » Un emprunt par voie étrusque est possible. Hypothèse ingénieuse et séduisante, mais non rigoureusement démontrable. Les autres étymologies sont sans valeur.

litūra : v. *linō*.

litus (graphie plus correcte et plus ancienne que *lītūs*) ; *-ōris n.* : rivage de la mer, côte, littoral. *Litus* est quoique *maximus fluctus a mari peruenit*, Dig. 50, 16, 96 ; cf. Cic., Top. 7, 32, *solebat Aquilius quaerentibus quid esset litus, ita definire : quo fluctus eluderet*. Diffère de *ripa* « rive d'un fleuve », *ōra* « rive d'un lac » et ne s'emploie pour ces mots que par extension de sens. Cf. Löfstedt, *Coniectanea*, 86 sqq. Ancien (Enn.), usuel ; mais concurrence dans la langue populaire par *ripa*. Conservé dans vén. *lido*. M. L. 5088 a.

Dérivés : *litorālis* (Catul., Plin.) ; *litorārius* (Itin. Ant.) ; *litoreus* (Vg., Ov.), cf. *aquareus* ; *litorōsus* (Fab. Max.).

Aucun rapprochement sûr. V. E. Wifstrand, Göteborgs Högskolas Årssk. LII 1946, 1, 36.

litus, *-ī m.* : 1^o bâton augural, recourbé et sans nœuds ; cf. Cic., Diu. 1, 17, 30 ; T.-L. 1, 18, 7, qualifié de *Quirīnālis* par Virgile ; 2^o trompette recourbée de même forme. D'où *lūcīn*, *-inis* formé d'après *cornīcēn*, *tubīcēn* ; cf. Varr., L. L. 5, 91 ; *lituō*, *-ās* (Gl.).

Mot étrusque? Cf. Ernout, *Philologica II*, 234,

lūcēō, *-ēs*, *-ēre* : être livide, couleur de plomb, bleuâtre ; poétique « être blême de jalouse », par suite « être enveux de ». Même double sens, physique et moral, dans les formes nominales, dérivés et composés :

lūcō, *-ōris m.* ; *lūtūdō* (et *sublūtūdō*) ; *lūidūlūs* et *lūidō*, *-ās* (Paul. Nol.) ; *lūēōdō*, *-inis f.* (Firm.), cf. *albēōdō*, *rubēōdō*, *lūēscō*, *-is* ; *allūcēō*, M. L. 367.

On rapproche irl. *lī*, gall. *llūw* « couleur » et peut-être sl. *slīva* « prune », v. h. a. *slēhā* « prune sauvage » ; on cite chez Ovide, M. 13, 817 : *pruna... nigro liuentia* *scō*. Forme en *-uo*, comme *flāuus*, etc.

līx (?) ; *līxa*, *-ae f.* On lit dans un glossaire : *līx*, *cīnis*, CGL V 603, 25, glose dont on peut rapprocher le passage de Nonius, 62, 6, *LIXARUM proprietas haec est quod officium sustineant aquae uehendae* ; *LIXAM* namque aquam ueteres uocauerunt ; unde *ELIXUM* dicimus aqua coctum. *LIXA* etiam *cīnis* dicitur, uel *umor cineri mixtus* ; nam etiam nunc *id genus LEXIVUM* uocatur. *Varro de Vita populi Romani lib. I* : « *proinde ut ELIXUM panem ex farre et aqua frigida fingeremus* ». Il a pris le sens de « rang, situation ».

Il est difficile d'apprécier la valeur de la glose *līx*, *cīnis*. Est-ce un mot du type *uōē*? Ou bien faut-il lire *līx* (*a*)? Quant à la glose de Nonius, elle confond deux mots différents : 1^o *līxa m.* « valet d'armée », et aussi « revendeur, vivandier » ; cf. P. F. 103, 17, *līzāe qui exercitum secuntur questus gratia*, avec son dérivé *līxō*, attesté dans la glose *līzōnes*, *aquarūm portiōtōs*. *Līxa* a sans doute été rattaché par l'étymologie populaire à *līxa* « eau », sur le modèle de *cālōnēs*. *Līxa* est un mot de type populaire en *-a*, comme *cācula*, de sens voisin ; de même *līxō*. Tite-Live a *sēmīlīxa* comme terme injurieux. L'étymologie en est inconnue. Mot d'emprunt, peut-être étrusque ; cf. *sculna*, etc.

2^o *līx* f. (scil. *aqua*), sans doute féminin substantivé de **līzā*, *-ā*, *-um* ; cf. *elīxus*, *prōlīxus* et *līquor*. *Līxa* a dû signifier « eau pour le coulage de la lessive », puis « eau [chaude] pour laver » ; cf. la glose *līxō* : *ēō*.

De *līxa* dérivent les adjectifs *līxiūs* et *līxiūs* ; cf. *līxiūs*, *mustūm līxiūm*, substantivés sous les formes *līxiūm* et *līxiūa*, *līxiūm* ; cf. Cael. Aur.,

Tard. 2, 3, 60, *aqua cineribus distillata, quam uolgo līxiūm uocant*. Cf. M. L. 5089, *līxiūm*, *līxiūa* ; *līxiūs* : *līxiūtāra* (Apicius). En celtique : britt. *līleis* *līxiūm* ; V. B. W. *līsser*.

prōlīxus : v. ce mot.

līquēō et *collicīaē*. Les formes à *-s-* reposent sur un élargissement du type désidératif ; cf. *lāxus*, *noxīa*, etc.

līxābundus, *-a*, *-um* : *iter libere ac prolixē faciens*, P. F. 104, 1 ; cf. Thes. Gloss. emend. s. u. Mot de glossaire, sans doute tiré du vocabulaire de l'ancienne comédie, et qui semble supposer un verbe *līxō* (-*xor*?), dénomina-tif de **līxus* ou de *līxa*?

**līxulae*, *-ārum f.* : Varr., L. L. 5, 106, *circuli, quod mixta farina et caseo et aqua circuitum aequabiliter fun-debat. Hos quidam qui magis incondite faciebant, uocabat līxulas et similīxulas* (= *sēmi*?), *uocabulo sabino*. Non autrement attesté.

līcuplēs : v. *lōcus*.

lōcus, *-ī m.* (pl. *lōci* ou collectif *n. loca*) : forme ancienne *slōcus*, cf. P. F. 411, 14, et *līcō* : lieu, place, endroit. Varr., L. L. 5, 14, *lōcus est ubi locatum quid esse potest, ut nunc dicunt, collocatum. Veteres id dicere solitos apparel apud Plautum* (Au. 191) : « *filiām habeo gran-de cassa dōt atque inlocabili (l. dōt cassam atque inlocabiliem), neque eam quo locare ciuiquam* ». Apud En-nium (Sc. 388 V²) : « *O Terra Traeca, ubi Liberi fanum inclutum | Maro locauī* ». Vbi quidque consistit, *lōcus*. Ab eo praetor dicitur *lōcāre*, quod usque idem i, quod in aliquo constituit pretium. In <de> *lōcariūm*, quod datur in stabulo et taberna ubi consistant. Sic loci muliebres, ubi nascendi initia consistunt. — *Lōcus*, qui sert à traduire gr. *tōpōs*, en a pris tous les sens techniques : 1^o endroit ou place d'un mal, région malade (cf. *tōpōc*) et, au pluriel, « parties génitales » = *tōpōi*, *lōci muliebres* : *χέλποι μήτρας* ; 2^o endroit d'un ouvrage, passage ; 3^o terme de rhétorique ou de dialectique : fondement d'un raisonnement, principaux points d'une démonstration, sujet d'un discours. Koīvōc *tōpōs* est traduit par *lōcus communis*. Il a pris le sens de « rang, situation ».

Dérivés : *lōcālis* : local, d'où *lōcālitās* (tardif). *Lōcus* est conservé dans toutes les langues romanes, M. L. 5097 (et 5096, *lōcō* = *līcō*), *lōcālis* dans les langues hispaniques, M. L. 5093. Le celtique a : irl. *loc* ; britt. *loc*, *logell* (= *locellus*), *logawd* (= *locātō*), *lacat*, *legi* (= *locō*).

Sans étymologie ; v. la remarque faite sous *līs*. Pour *līcō*, v. ce mot.

Les dérivés et composés *lōcō*, *lōcūlūs*, *lōcuplēs* *līcō* ont pris des sens spéciaux :

1^o *lōcō*, *-ās* : placer (sens propre et figuré). S'est spécialisé dans la langue du droit : l. *sē*, l. *operam suam, operā suās* « se placer, placer ses services moyennant salaire, se louer » ; l. *rēs* « offrir en location ses biens ». Celui qui se loue est *locātō*, le louage se dit *lōcātō* ; celui qui loue, *conductor* ; le loyer, *conductiō*. Aussi un contrat de louage s'appelle-t-il *lōcātō conductiō* (*rērum, operis faciūtō*, *operārum*) ; cf. May-Becker, *Prēcie*, 167-169. Du reste, *locāre* a tendu à s'employer aussi dans

le sens de *condūcere*, cf. « louer » en français. Ce sens de *locāre* a détrôné le sens premier de « placer » pour lequel la langue a eu recours au composé marquant l'aspect « déterminé », *collocāre* ; cf. Varron, s. u. *lōcus*. Tous les dérivés de *lōcō* se réfèrent au sens de « louer » : *lōcātō* « louer de places au théâtre », *lōcāriūm* « prix d'un emplacement » ; *lōcātō* ; *lōcātō* ; *lōcātōriūs* ; *lōcōtūtātō* ; *lōcōtō*, *-ās* ; *lōcō* : affirmer, donner à bail ; *lōcōtō*, *-ās* ; *lōcōtō*. Ancien, usuel. M. L. 5094 et 5094 a, 2543 a, *lōcātō*.

lōcōtō « placer » (aspect « déterminé ») a pris le sens de « faire asseoir, coucher » (et *sē collocāre* « se coucher »), d'où « enterrer, ensevelir » et même « éteindre », c. *ignēm* ; cf. Thes. III 1640, 57. M. L. 2052 ; B. W. sous *coucher*. Composé : *recollocāre*.

2^o *lōcūlūs*, *-ī m.* : spécialisé dans la langue de la menuiserie et de l'architecture dans le sens de « compartiment » et ensuite de « cercueil » ; ce dernier sens a dû passer ensuite au second diminutif *lōcūlūs* « petite boîte », qui a subsisté dans les langues romanes avec cette acceptation ; cf. v. fr. *lūzel*, M. L. 5095.

Le pluriel *lōcūlūs* désigne un objet à compartiments, étui, serviette, porte-monnaie, cassette ; cf. Hor., Ep. 2, 1, 75, *gestit enim nummum in lōcūlūs dīmītūre* ; S. 1, 6, 74, *laevo suspensi lōcūlūs tabulāque lacerto*. De là dérivent *lōcūlūtās*, e. g. Varr., R. R. 3, 17, 4, *lōcūlūtāe acūlūs, pīscīnāe* ; *lōcūlūs*, Plin. 15, 88, *-m putāmēnā* ; *lōcūlūmēntū* : tout objet à compartiments ; au pluriel, rayons d'une bibliothèque, d'une ruche ; nids d'un pignonnier ; *lōcūlūris* et *lōcātōris* (Inscr.). Le rapport avec *lōcūlūs* est pour ainsi dire inexistant.

3^o *lōcuplēs*, *-īs* (*lōcuplētūs*, Venant. Fort.) adj. : riche en terre ; de là « en qui on peut avoir confiance, qui offre des garanties » ; cf. Non. 462, 11, *lōcuplētūs non magnarū opūm tantummodo, sed et ad quamlibet rem fīmos et certos* M. Tullius dici uoluit ad Caesarem iūnōrē lib. II (fr. 24) : « *nihil omnī certi nec lōcuplētūs ad hoc auctōrem habemus* » — et de *Offīcīis lib. III* (10) : « *accēdit eo testis lōcuplētūs Posidoniūs* ; puis « riche au sens général, synonyme de *diūs* ; le dénominatif *lōcuplētātō*, *-ōr*, *-bīlīs*.

De **lōco-plē-t-s*, cf. *damnās*, *mānsēs* ; *lōcus* étant ici synonyme de *χέλπος* « lot de terre », « bien », cf. Vetter, Ig. Jb. 9, 142, n. 217, 2 (et v. Mommsen, *Staatsrecht*, III, 237 sqq.). Le rapprochement avec *lōcus* a été aperçu des Latins ; Cicéron distingue *pecūniōs* « a pecore » et *lōcuplētūs* « a possessiōnibus locorūm » ; cf. Ov., F. 5, 281 ; Non. 42, 22 et Plin. 18, 11, *lōcuplētēs dicebant loci, i. e. agri, plenos*, ceci d'après Nigidius ap. Gell. 10, 5, 2.

lōcūsta, *-āe f.* (*lōcūsta*, Varr., L. L. 7, 39, et Gloss., v. Thes. Gloss. emend., s. u., cf. *purpura, rutundus*) : ont pris des sens spéciaux : 1^o sauterelle ; 2^o langouste (de même, dans certains parlers français, la crevette se dit « sauterelle ») ; cf. Littré, s. u., § 3 ; et B. W. s. u.). Pour le double sens, cf. gr. *χάραδρος* « escarbot » et « langouste » et *lacerta*. La quantité de la voyelle de la syllabe initiale est flottante. Juvénal, 1, 71, scande *Lōcūsta* (*Lūtā*) ; avec *ō*, comme nom propre ; mais *lōcūsta* en tant que nom commun a le plus souvent *ō*, du reste chez des auteurs tardifs ; cf. Quicherat, Thes. poet., s. u. Le mètre du vers de Nævius, 63 W. Morel, *atque prius pariet lōcūsta lucam*

longūs, est obscur. La quantité est indéterminable dans Pl. Men. 924.

Les formes romaines supposent aussi **lōcūsta* (leçon de B² dans Pl. Men. 924) ; cf. M. L. 5098 ; *Einīf*, 180. Du reste, le mot a subi toute sorte de déformations. Le fr. *langouste* (v. B. W. s. u.), l'esp. et le prov. *langosta* supposent une forme avec *n*, déformation populaire d'après *longus*? ; cf. Isid., Or. 12, 8, 19 = *lōcūsta quod pedibus sūt longis ueluti hasta* ; le germanique : v. angl. *lopust*, *lopste* suppose **lopōstra* (cf. *genesta* et *ginestra*). Pour la finale, cf. *amalusta*.

Dérivés tardifs : *lōcūstīnus* ; *lōcūstula* (Gl.).

Le rapprochement avec lit. *lēktū*, *lēktī* « voler » et gr. *ληχāv* « sauter », *λētē* « avec le talon », *λαχτīzō* « je frappe du talon, je rue » a été fait souvent et le sens le suggère. Le vocalisme n'est pas déterminable ; la forme serait isolée ; sur l'étymologie de pareils mots, on ne peut rien préciser. Un emprunt est possible ; v. Ernout, *Aspects*, p. 53.

lōdīx, *-īcīs c.* : sorte de couverture grossière, fabriquée surtout à Vérone ; cf. Mart. 14, 152, *lōdīces mitit docti tibi terra Catulli*. Passé en gr. mod. : *λādītē*, *λādītīvū*.

Dérivés : *lōdīcula* ; **lōdīciūs*, conservé en sarde. M. L. 5100 a.

Mot de l'époque impériale, sans doute emprunté (celtique?).

lōlium, *-ī n.* : ivraie. Ancien (Plt., Enn.), roman. M. L. 5112, *lōlium* et **jōlium*, qu'atteste peut-être la forme *iolio*, CGL III 631, 19.

Dérivés : *lōliētēs* et *lōliāris* « d'ivraie », *-m crībrum*, d'où, sans doute, *lōliārium*, conservé dans le port. *jōeira*, M. L. 5111.

Sans étymologie. Le germanique : v. h. a. *lōlli* (all. *Lolch*) provient du latin.

lōllīgō, *-īnīs f.* : 1^o calmar (Varr., Plin.) ; 2^o exocet, poisson volant. Dim. *lōllīgūnūla* (Plt., Cas. 493). Faut-il en rapprocher les surnoms *Lōllīus*, *Lōllīa*? Formation en *-īgō*, comme *mōllīgō*, etc.? V. Ernout, *Philologica I*, p. 178.

lōmentū : v. *lauō*, *lōtūs*.

lōngāū, *-ōnīs* (*lōngāūs*, Arnob. ; *longāū*, Apic., Chir. ; *longāō*, Cael. Aur., Vég.) m. : gros intestin, rectum ; saucisse : *tertium fārtūm est longāū, quod longīus quam duo illā*, Varr., L. L. 5, 111. Mot rare et technique, de formation étrange (cf. *apexābō*, *-ōū*) ; la diversité des formes semble indiquer une origine étrangère. M. L. 5114 a ; v. h. a. *lōngāūwurst*.

lōngīnūs : v. *longūs*.

lōngūs, *-ī m.* : parce droite et longue, bat-flanc. Mot technique (Varr., Cés.).

Dérivé : *lōngūtō* « perche » (désignant un individu long et mince) ; formation familière en *-ōō-ōnīs* ; cf. Non. 131, 27 : *l. i. e. longūs*. Varro *Triphallos* *τερpī ἀρεvōtētōc* (562) : « *ego nihil Varro uideo : ita hic obscurat, qui ante me est, nescio qui longiō* ». Semble dérivé de *longūs*, d'après le type des désidératifs en *-uriō* ; cf. *lōngō*, *lōgūrīus*, etc. Cf. aussi *cacūrīus*, sous *cacūla*.

longus, -a, -um : long. Se dit de l'espace et du temps, comme le gr. *μακρός*, dont il a tous les sens. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 5119. En irl. *long*, gall. *llong*, de *longa (nāuis)* « vaisseau ».

Dérivés et composés : *longē* (et *longiter*) « loin » et « de loin », M. L. 5116. C'est sur *longē*, et non sur *longus*, qu'est formé *longinquus* « qui se trouve au loin, éloigné », M. L. 5116 a, cf. *propē, propinquus*. De là *longinquitās* et, à basse époque, *longinquo*, -ās ; *elonginquo* (Ital., Ambr.) ; *longulus* « longuet » ; *longitūdō* (cf. *altitūdō, latitūdō*) ; *longitū* (bas latin, cf. *lātitia*) ; *longisō*, -is, Enn. ap. Non. 134, 19 ; *longitūrōs*, *sic dicitur sicut dextrorsus, sinistrorsus*, P. F. 107, 11 ; *longitūnus, -turnitās* (Vulg., Cassiod.), formés sur *diūturnus* ; **longiānus*, cf. M. L. 5118 ; *elongō*, -ās : allonger ; et éloigner, s'éloigner » (Ital., Vulg., Ambr.), M. L. 2853 (ē- et all-) ; *perlongus* (familier, rare), M. L. 6416 ; *longō* et *longiō*, -ās (tardif.) ; le second d'après *breuiō* ? ; *longīna* trad. de *λογχτις* « sorte de fougère » (Diosc.) ; *longisecus* : *πόρρωθεν* (Gl.) ; *prōlongō* (latin de l'Église) pour *prōferō, prōrogō*, d'après *prōlōquor* ?

longaeus (poétique, cf. *grandaeus*) ne semble pas attesté avant Virgile, peut-être simple traduction du gr. *μακρόλογος*, *μακρόθιος*, comme le substantif tardif *longaeuitās* (Macr., Ambr.) traduit *μακροθύτης* (Arist.) ; cf. *longiuūāx* (Schol. Iuv.) ; *longanimis*, -ās, -iter, non attestés avant la Vulgate et Cassiodore et traduits de *μακρόθυμος*, *θυμός*, eux-mêmes tardifs en grec et usuels dans la langue du Nouveau Testament ; *longimanus* (= *μακρόχειρ*) ; *longipes* (Plin.), etc.

Cf. got. *laggs* « long » ; le caractère du rapport avec irl. *long* « long » (et gall. *λογχό-* dans un nom propre ?) est discuté. Autre mot dans la partie orientale de l'indo-européen : skr. *dirghād*, v. sl. *dlūgū*, gr. *δολιχός* ; et hitt. *dalugaēs* (pluriel) « longs ». Pour *longinquus*, cf. *antiquus* et *oculus*.

lopada, -ae f. : patelle, *genus conchae marinae* ; cf. Non. 551, 3. Emprunt oral et populaire fait sur l'accusatif du gr. *λοπάκη*.

loquor, -eris, locūtus sum, loqui : parler, s'exprimer ; *neque loqui possumus nisi e syllabis breuibus ac longis*, Quint. 4, 9, 61. S'emploie absolument, ou avec un complément « parler de », et avec un sens péjoratif « ne parler que de », d'où *loquāz* « bavard », *loquācītās, loquāculus*. A remplacé dans la langue usuelle *fārī*, correspond à gr. *φάτσο*. Cicéron et Quintilien opposent *loqui*, qui se dit de la conversation, à *dīcere*, qui se dit du discours oratoire, cf. s. u. *dīcō* ; et Quint. 12, 6, 5, *omisso... tumore in quibusdam causis loquendū est*. Toutefois, ce sont les composés de *loquor* qui ont servi à traduire les termes grecs relatifs à la rhétorique, parce que les composés de *dīcō* étaient déjà employés dans des acceptations spéciales ; cf. *ēdūcō, ēdīctūm, praeēdūcō*. Ainsi, le composé *ēlocuor* « dire tout en parlant » (défini *cōpīsē loquī*, Varr., L. L. 6, 57) ou « exprimer par la parole » a pris le sens de « parler avec art ou éloquence » ; de là, *ēloquēns, ēloquentia* (non attesté avant Cicéron) et, dans la poésie dactylique, *ēlocuion* pour éviter le critique ; *ēlocūtīō* traduit le gr. *φάτσος* (d'où *ēlocūtīō*

(Apul.), *ēlocūtōrius, ēlocūtrīx* ; *circumlocūtīō, περιπρόσītē, prōlōquīum, praelocūtīō* : *πρόλογος*.

Autres dérivés et composés : *loquitōr, -āris* (fréquentatif archaïque) ; *loquēla* (archaïque et poétique) : rôle (cf. *querēla*), peut-être conservé dans quelques dialectes italiens, M. L. 5122, et *loquēlāris* (grammaire) ; *locūtīō* : action ou façon de parler ; *loquēntia*, peut-être refait sur *ēloquentia* ; *loquēscō*, -is (Hilar.) ; *alloquōr* : adresser la parole à ; *alloquīum* (sans doute adaptation de *παραμόθα*, Hor. ; cf. Varr., L. L. 6, 57, *adlocūtum mulieres ire aiunt, cum eunt ad aliquam locutūm consolandi causa*) ; *alloctōtū* ; *circumloquōr* ; *conloquōr* (coll.) : s'entretenir avec ; *colloquīum, collocūtīō* : *interloquōr* : interrompre pour parler ; *interlocūtīō* : interpellation ; *obloquōr* : couper la parole et parler contre, injurier ; *praeloquōr* : parler le premier, faire un préambule ; *prælocūtīō* : préambule, exorde ; *prōlōquōr* : 1^o parler ouvertement, déclarer ; 2^o dire d'avance ; *prōlōquīum* : 1^o proposition (= *πρότασις*) ; 2^o préface (sans doute latinisation de *prōlogus, prōlōquium*) ; *trāloquōr* : dire d'un bout à l'autre.

Cf. aussi *blandi-, docti-, dulci-, falsi-, flexi-, magni- loquūs*, composés de la langue littéraire ; *pauciloquīum, multiloquīum* (Plt., Merc. 31 ; Ital.) ; cf. *πολυλόγα* (Platon, etc.).

Loquōr, après avoir éliminé *for*, a été remplacé à son tour par un mot dérivé du grec introduit par la langue de l'Église, *parabolāre*, en italien, français, provençal, et le mot provençal a été emprunté par les langues hispaniques, qui ont aussi un représentant de *fābulāre*. — Étymologie populaire dans Varr., L. L. 6, 56 : *loqui ab loco dictum*.

Aucun rapprochement évident. On a rapproché irl. *-luchur* dans v. irl. *atluchur* « je remercie », *dutluchur* « je prie » ; v. W. Pedersen, V. G. d. k. Spr., I 43 et II 650.

lōra, lōrea, -ae f. : piquette. Technique (Caton, Varr., Pline). L'ō se semble confirmé par l'ital. *loja* et le germanique : v. h. a. *lōra, lōrra* « Lauer » ; cf. M. L. 5125. Étymologie dans Varr., R. R. 1, 54 fin. : *expressi acinorum folliculi in dolium conicuntur, eoque aqua additur; ea uocata lora quod lota acina...*

lorandrum, -ī (Isid.). n. : déformation populaire de *rhododendrum*. M. L. 7290. V. *rosa*.

**lōrdus* : *cloppus*. Emprunt tardif au gr. *λόρδος*, CGL II 17, 27 ; III 330, 35, etc.

lōrica, -ae f. : cuirasse corselet, cotte de mailles ; l. *līntea* « jaquette de toile flottante ». Par extension, tout ce qui sert de rempart ou de défense : revêtement en ciment, parapet, etc. Cf. Rich. s. u. Ancien, technique, usuel. M. L. 5126. Celtique : irl. *lōrēch*, britt. *llurig*.

Dérivés et composés : *lōricula* ; *lōricātūs*, et secondeirement *lōricō*, -ās ; *lōricātō, -cāriūs* ; *lōricifer* = θωρακόφρος (Gloss.).

Correspond pour le sens exactement à gr. *θόρακ*. Souvent rapproché de *lōrum*, depuis Varr., L. L. 5, 116, *lōrica quod e lōris de corio crudo pectoralia fāciebant* ; cf. *lēcīca*, en face de *lectus*. Mais il peut s'agir d'un emprunt technique à une langue inconnue. Le mot grec est lui-même sans explication. Sur -āx- en grec, v. Nehring, Glotta, 14, 185. Même formation dans *formīca*.

lōrum, -ī n. : courroie, lanière de cuir ; d'où « rénes, laisse, fouet, ceinture », etc. Ancien (Plt.), technique. M. L. 5127. Passé en gr. *λούρον, λούροv*.

Dérivés et composés : *lōrēs* (cf. *lōria*, M. L. 5125 b) ; *lōrātūs* « esclave chargé de donner le fouet » ; *lōrātūs* ; **lōrāmēn*, M. L. 5123, et *lōrāmentūm*, M. L. 5124 ; *lōrēpes* (= *λυκρότονοv*).

On rapproche hom. *εὐληρα*, dor. *αὐληρα* « rénes » et arm. *lōr* « corde » ; la différence de vocalisme indique que -ē- et -ā- seraient prothétiques dans *εὐληρα* et *αὐληρα* ; du reste, Hésychius a *εὐληρα* · *ήντα*, qui indique un fl- initial.

lōtūm, -ī v. *lauō*. M. L. 5129. 1

**lōtta, -ae f.* : lotte. Très tardif ; sans doute gaulois.

lōua, -ae f. : *Lua Sāturnī*, déesse italique ancienne, de caractère expiatoire, à laquelle on consacrait les armes prises à l'ennemi. Étrusque, comme *Sāturnus*? V. *lūes*.

lubet (puis *libet*) *lubitum est et libuit, lubēre* : avoir envie de. Ancien impersonnel : *mihi libet* « j'ai envie de, il me plaît de », d'où le parfait *libitum est* ; cf. la forme d'impersonnel osque *loufī* conservée dans le sens d'une conjonction « uel ». L'usage s'est, du reste, maintenu longtemps de n'employer le verbe qu'à la 3^e personne du singulier, quoique le pluriel soit déjà dans Plaute, e. g. Au. 491. *Libet*, qui exprime le désir, est opposé souvent à *licet*, avec lequel il allitère ; cf. Cic., Att. 14, 9, 4 ; Quint. 30, 94. Ancien, classique. Non roman.

Dérivés : *lubidō, libidō, -inis f.* (cf. *cupidō*) : désir, envie, et particulièrement désir sensuel ou érotique, sens qui a passé dans les dérivés *lubidinōr, -āris* (Mart.) ; *lubidinōsūs* ; *lubidinōs* (Pseud.-Aug.) ; *lubidinātās* (d'après *cupiditās*, Laber.). *De lubēns, libēns* : qui agit de son plein gré ; *lubentia* (archaïque, cf. *licentia*) : désir, plaisir ; *libenter* (et *perlibēns, perlībēnter*) : libétiōse, tardif, d'après *licentīōse*. Cf. encore *libitus, -ūs* ; *adlubēscō*, -is (Plt., Mi. 1004) ; *collubet* (ou plutôt peut-être *collubēscit*, le verbe n'étant guère attesté qu'au parfait) « il me prend envie », dans lequel le préfixe marque l'aspect déterminé ; *prōlubūm* (archaïque ; cf. Non. 64, 5 sqq., cf. *prōpūdūm*) ; *Lubia* (Serv. in Aen. 1, 720). Pour *Lubitūnā*, v. *mot*.

*Libet, comme uīs, a servi de second terme à des indéfinis : *quilibet, quantus-, quālis-, eter, quam-, quot-, quō-, quā-, ut-libet*, etc. ; cf. M. L. 5014 b (douteux).*

Racine indo-européenne de caractère sans doute populaire, ce qui rend compte de l'emploi de osq. *loufī* « uel » (différent de pél. *loufī* « liber ») et lat. -libet ; elle n'est pas connue de l'iranien et n'est pas probablement védique ; elle apparaît dans l'Inde avec l, c'est-à-dire sous forme empruntée à la langue parlée : skr. *lubhyati* « il désire » (cf. *pauēō, pauīō*). Il y a un adjectif à vocalisme radical e, ancien, dans v. sl. *ljubī* (d'où *ljubītī* « aimer »), got. *lufs* « cher » ; le germanique a aussi got. *ga-laubjān* « croire », *lubains* « espérance », v. h. a. *lob* « louange ».

lubricus, -a, -um : glissant, d'où « qui s'échappe, mal assuré, qui cause la chute de, où l'on tombe », et par suite « dangereux » ; cf. Hor., C. 1, 19, 8, *uoltus ni-*

mium lubricus adspici. A basse époque, « lascif, lubrique » : *oculine peccent lubrici*, Prud., Cath. 2, 193. Substantif *lubricum* : endroit glissant (propre et figuré). Ancien, usuel.

Dérivés : *lubrītās* (Cassiod.) ; *lubrīcō, -ās* (époque impériale) : rendre glissant, ou être glissant, M. L. 5132 ; *lubrīcōsūs, -cātō* (Ital.).

La prosodie plautinienne, où les groupes comme -br- n'allongent pas la syllabe, indique un ū, Mi. 852 (sén. iambique), *sed in cella erat paulum nīmī loculi lubrīci*, témoignage confirmé par la prose métrique, cf. Havet, *Man.*, § 322, et par la poésie classique. Toutefois, des dérivés français semblent supposer un ū : cf. A. Thomas, *Nouveaux essais de philol. fr.*, p. 292 sqq. ; M. L. 2979, *excōllubrīcāre* ; v. fr. *escolorgier*.

Cf. got. *slīupan* « glisser ». La notion de « glisser » est indiquée par des mots de ce genre, à *sl- initial dans : v. isl. *slēipr* « glissant », v. h. a. *slīfan* « glisser » et v. angl. *slīdan* « glisser », lit. *slīdūs* « glissant ». Type de mots expressifs, sans unité.

Lūca bōs : *apud Naeuīum* (frag. poét. 63, W. Morel) « aīque prius pariet lucusta[m] lucam bouem ». *Luca bōs elephans ab ea quod nostri, cum maximam quadripedem quam ipsi habent uocarent bouem, et in Lucanis Pyrr[h]ē bello primum uidissent apud hostis elephantes... Lucanam bouem quod putabant, Lucanam bouem appellas*, Varr., L. L. 7, 39. D'après K. Meister, *Lat. Eīgen.* I 42, *Lūca bōs* serait issu de **Lūcānūs bōs* ; *Lūcā(n)s* serait un nominatif osque comparable au *Campanus* de Plaute, Tri. 545.

lūcānā, -ae f. (*lūcānīca, -cum*) : sorte de saucisse, ainsi appelée de la Lucanie, où on la fabriquait ; cf. Varr., L. L. 5, 111. Conservé dans les dialectes italiens, M. L. 5134 ; en basque *lukainka* et en grec moderne.

Lūcērēs : nom d'une des trois anciennes tribus romaines (*L., Ramnes, Tīties*). Sans doute étrusque *luxre*.

lūcērēna : v. lūx, lūcēo. 1

**lūcēnūs* : lanterne ; emprunt tardif et populaire au gr. *λύχνοs* ; cf. *lūcīnārē*, M. L. 5142 ; *lūcīnīcon* = *λύχνη*, Per. Aeth. Différent de *lūcīnūm* ; v. *ellychnium*.

lūcīus, -ī m. : brochet (Aus.). M. L. 5143. Certains voient dans ce nom d'animal le surnom romain *Lūcīus* donné par plaisanterie au poisson (?) (cf. Stoltz-Leumann, *Lat. Gr.* 5, p. 193) ; mais les anciens rattachent *Lūcīus* à lūx, v. plus bas, p. 372. En faveur de *Lūcīus* cognomen = brochet (comme *Gāius* = geai), v. M. Niedermann, *Vox romana*, 1940, p. 185. Objections dans Walde-Hofmann, *Lat. etym.* Wōrt., s. u. *Diminutif : lūcīolūs* (Gl.). Mots tardifs, sans étymologie.

lūcērūm, -ī n. : gain, profit (souvent opposé à *damnum*) = gr. *κέρδοs*. Souvent avec une nuance péjorative, conservée dans les représentants des langues hispaniques. Ancien (Plt.), usuel. M. L. 5146.

Dérivés et composés : *lūcīriūs* : *di Lūcīriū*, ap. Arn. 4, 132 ; *lūcīrō, -ōnis* : *κέρδων* (Pétr., Sat. 60, 8 ; Gloss.) ; *lūcīrō, -āris* : gagner, cf. M. L. 5145, *lūcīrāre* ; d'où *lūcīrātō, -tiō* (tardif) ; *lūcīrātūs* (classique) ; *lūcīrōsūs* (époque impériale) ; *lūcīllūm* : petit gain.

Composés en *lūcīri* : *lūcīrīfācīō* « gagner, faire un gain » ; *lūcīrīfō* « être gagné » ; *lūcīrīfūs* « qui porte pro-

*lumemulia : *luma molita?* (Acta f. Arual.). Non expliquée.

lūmen, lūna : v. *lūx*, *lūceō*, 3^e et 4^e.

lūmpa : v. *lympha*.

lunchus, -ī m. : lance. (Tert.). Emprunt tardif au gr. *λέγχος*. Cf. *lancea*.

lūnter, puis linter, -tris m. (féminin dans César) : 1^e barbe à faible tirant d'eau, faite d'un tronc d'arbre creusé ; 2^e auge à raisin. Ancien (Liv. Andr., Cat.), classique. La forme *linter*, qui semble la plus ancienne (cf. Bücheler, *Kl. Schrift*, I 50), est aussi celle qui est demeurée en roman. M. L. 5071.

Dérivés : *luntriculus* (*lin-*) ; *lintrārius* « batelier ».

Pas d'étymologie claire. Le rapprochement de *nory* (*lūd* « tronc d'arbre creusé ») se heurte à des difficultés phonétiques.

lūō, -is : v. *lau*.

lūō, -is, lūī (Varr., puis *lui*, *luitūrus*, Claud.), -ere : payer, s'acquitter de ; expier. Terme de droit dont le sens propre est « dégager » et qui s'oppose à *obligāre* ; cf. Dig. 35, 1, 78, 6, *lucere fundum a testatore obligatum*, et l'expression *lucere poenam, poenās*. On trouve dans Festus 64, 26 ; 352, 4, les composés *dēluere* (*diluere?*)... a *Greco* διλένειν, et *reluere*, *glosé resoluere, repigne-rāre*, et *luella* (*lire luēla?*) « expiation » dans Lucrèce.

Luō, bien qu'ancre (Cat.) et classique, est d'un emploi plus rare et a été remplacé par son composé *soluō*, qui indique le procès parvenu à son terme (v. ce mot). Conservé en sarde et en aragonais. M. L. 5155.

Cf. got. *luna* « λότρον » et gr. *λότρον* « rançon », à côté de gr. *λόω* « je délie, je dissois, j'affranchis », et *luēs*. — Avec forme désidérative, cf. got. *fra-luusan* « perdre », *fra-lusnan* « périr », v. h. a. *lōs* « libre, dégagé ». Cf. *luxus*.

lupa, -ae f. : louve, prostituée. Déjà dans Plaute. Pour les Latins, l'identité de *lupa* « louve » et « prostituée » est certaine ; Messaline, dans ses débauches, prend le surnom grec de *Lycisca* « la (Chienne-)Louve », cf. Juv. 6, 123, comme Lucien appelle une courtisane Λυκάνη, Dial. Mer. 12, 1 ; cf. l'emploi figuré de *canis*. *Lyciscus* se trouve dans Hor., Epod. 11, 24, comme nom propre, et nom commun dans Ven. Fort., Isid. ; *Lycisca* est un nom de chienne dans Vg., B. 3, 18.

Dérivés : *lupor*, -āris ; Non. 133, 11, *lupari est scor-tari uel prostitui*. *Atta Aquis Caldīs* (3) : *cum meretrie-cie / nostro ornato per vias lupantur*; *lupānus* (Com-mod., -ae feminae) et *lupāna* subst. (Cypr.) ; *lupānāris* (Apul.), d'où *lupānar* n. (formé comme *Bacchā-nal*, cf. M. Niedermann, KZ 45, 349) ; *lupānārium* (Dig.) ; *lupula* (Apul.) ; *lupatria*, Pétr. 37, sans doute formé avec le suffixe grec des synonymes πονεύτρα, ἐπαπλότρα ; v. E. Thomas, *St. z. lat. u. gr. Sprach-gesch.*, 89 sqq. ; Ort Mayer, Wien. St. 28 (1908), 169 ; Perrochat, *Festin de Trimalcion*, ad 1.

Il est à noter que l'emploi de *lupa* « prostituée » est attesté avant celui de *lupa* « louve ». Dans ce dernier sens, les Latins disaient, à l'origine, *lupus fēmina*. Mais, la lubricité ayant été attribuée à la louve (et non au loup ; l'emploi de λόως pour désigner des débauchés,

Anthol. 12, 250, peut être un reflet du sens de *lupol*, il a été créé un féminin spécial pour le mot considéré sous cet aspect. *Lupus fēmina* ne pouvait s'employer dans ce sens.

Lupercus, -ī m. ; *Luperca*, -ae f. ; souvent au pluriel *Lupereī*, -ōrum : proprement « le dieu (ou l'homme) Loup », « la déesse Louve » (qui allaita Rémus et Romulus dans la grotte dite *Lupercal* ; cf. Arn. 4, 3, d'après Varr.) ; le pluriel désigne le collège des prêtres chargés de célébrer le culte du dieu, dans les *Lupercalia*, et qui, pour s'assimiler à lui, couvraient leur nudité d'une peau, d'abord de loup, puis de bouc (cf. Justin 43, 1, 7 ; et Frazer, dans son édition des *Fastes* d'Ovide II 267).

Lupercus correspond au Ζεὺς Λυκαῖος des Arcadiens et se range parmi les dieux thériomorphes. Étymologie contestée : les uns en font un composé de *lupus* et *arceō* comme gr. λυκοῦρης ; d'autres un juxtaposé de *lupus* et *hircus* (cf. Carcopino, Bull. Ass. G. Budé, 6, p. 17), mais l'e intérieur fait difficulté ; d'autres, un dérivé comparable à *Māmercus* (de *Māmers*, *Mars*), mais *Māmercus* est issu de **Māmerticus* ; d'autres, enfin — et c'est le plus vraisemblable — voient dans *lupercus* une formation comparable à celle de *nouerca* ; v. Frazer, o. c., t. II, p. 337 sqq., et Böhmer, éd. des *Fastes*, t. II, p. 100. La présence de « prêtres-loups » en louwi est en faveur de cette dernière explication.

lupīnus, -ī m. (*lupīnum*) : lupin. De *lupus* « l'herbe aux loups » (Wolfsbohne). M. L. 5170 ; v. h. a. *luppina*. Cf. M. L. 5171, **lupulus* ; 5172, *lūpūrtica* « houblon ».

Dérivés : *lupillus* ; *lupīnārius* ; *lupīnāceus* ; hybride *lupinipōlūs* (Inscr.).

lupīō, -is : crier (du milan), Suét. Onomatopée.

lupus, -ī m. (et f. dans *lupus fēmina*) ; *lupa*, -ae f. : 1^e loup, louve ; 2^e loup, poisson vorace ; cf. *lupellus* ; *spatangītus* (= σπαταγήτης et σπατάγγιος), Gloss. Le loup ayant une forte mâchoire, *lupus*, *lupātūs* ont désigné des objets en forme de dents de loup, grappin, scie, et spécialement un mors très dur : *lupus*, *frēnum lupātūm*, *lupātī* (sc. *frēnī*). Ancien, usuel ; joue un grand rôle dans les croyances et les proverbes populaires. Panroman. M. L. 5163 ; B. W. s. u.

Dérivés : *lupa* (v. ce mot) ; *lupīnus* « de loup » (id.) (-a ūua = *strychnos*, sorte de morelle à fruits noirs) ; *lupātūs* : louvier, louvetier, M. L. 5168 ; *lupāria* herba, unde *lupi* moriuntur (= λυκοτόνων), Gloss. ; *lupīcīnus* (conservé seulement comme nom propre, cf. M. L. 5169) ; *lupīcīda*, *fellēnīs* (nom d'une plante : *cauda lupī?*, gl. *parietāria* ; cf. Thes. Gloss. emend. s. u.) ; **allupātūs*, M. L. 373. Cf. aussi *Lupercus*.

Cf. skr. *वृक्ष*, av. *वृहक्*, v. sl. *vlūkū*, lit. *vlūkū*, etc. « loup » ; la forme germanique, got. *wulfs*, etc., offre un traitement de i-e. **k^w* qu'on attribue à une assimilation au *w* initial. Le gr. λόως réfuté non **wlk^wo*, mais une forme indo-européenne du type **wlk^wo* sur laquelle repose aussi lat. *lupus*. Le p latin représente le labio-vélaire indo-européenne, la forme venant sans doute de parler osco-ombriens. Comme *bōs*, ce serait un de ces mots sabins qui se sont introduits dans la langue de Rome. A Paris, on sait que la forme *loup* n'est pas non plus phonétique (c'est *leu* qu'on attend,

comme dans *Saint-Leu*). La forme de féminin en -a, *lūpa*, est récente ; la sanskrit a *vrkī*. Toutefois, comme le nom sammète du loup est *hīrpus*, il n'est pas exclu que *lupus* soit issu, comme l'enseignent MM. Benveniste et Pisani, du croisement de deux formes **wlk^wo*- ; **luk^wo*-, skr. *वृक्ष*, gr. λόως et de **wlp*-, lat. *ulopēs*, germ. *wulfs*, les deux animaux ayant des traits communs qui tendaient à les réunir. Cf. Bonfante, Lat. *Vlpius* et le nom ancien du loup, *Latomus* 3, 79 sqq.

lūra, -ae f. : os cullei uel etiam utris, P. F. 107, 26 ; désigne aussi une outre de peau (Aus., Perioch. Od. 10). Technique, populaire. M. L. 5174 (avec ū).

lūrcō, -ās et *lūrcor*, -āris : manger voracement, bâfrer. De là : *lūrcō*, -ōnis : es capacis gulæ homines et bonorum suorum consumptores, P. F. 107, 26 ; *lūrcō-bundus* (Caton) ; *collurcīnātiō* (Apul.). Mot populaire évité par la langue classique. *Lūrcō* semble supposer un adjectif **lūrcus* de même formation que *spurcus*, *man-cus*, *broccus*, etc. ; le substantif *lūrcō* sert de surnom, d'où *Lūrcō*, *Lūrcōnānus*, M. L. 9691.

Cf. peut-être m. h. a. *slūc* « gosier », *slurken* « avaler ».

Le rattachement à *lūra* proposé par Festus est en l'air.

lūrōr, -ōris m. : teint blême ou jaunâtre.

Dérivés : *lūridus* : *luridi supra modum pallidi*, P. F. 108, 3 ; *lūridātus* (Tert.).

Lūrōr, *lūridus* se disent de la bille ; *lūridus* est glosé λεπρός et aussi χρός, χροτελός ; *maculæ lūridae* sont les taches de jaunisse. Il n'y a pas de verbe **lūrēō* ; mais Varro a employé *elūrēscō*, cf. Non. 101, 31. *Lūrōr* n'est pas attesté avant Lucrèce et se retrouve après lui dans Apulée et Claudien ; mais *lūridus* est dans Plt., Cap. 595. Les langues romanes ont conservé *lūridus*, M. L. 5176, dans des sens, du reste, tout à fait divergents (v. B. W. *lōurd*), et *lūridātus*, M. L. 5175. Aucun rapprochement sûr. Cf. *lūor*, *lūridus*.

lūscīnia, -ae f. (*lūscīnius* m. à l'époque impériale ; *lūscīnus*, *lūscīna*, *roscīnia*, Gloss.) : rossignol, oiseau dont le chant est proverbial.

Dérivé : *lūscīniola* (déjà dans Plt., et **lūscīniolus* supposé par les formes romaines), même sens. Forme affective qui a subsisté dans les langues romanes. M. L. 5179, 5180. V. B. W. sous *rossignol*.

Dérivé de *lūscīus*, avec influence des composés en -cen-, -cīnus (tibicen, -cīna, etc.), et ainsi nommé parce que le rossignol chante dans l'obscurité de la nuit ? Cf. le jeu de mots de Commodo (Lampride 10) : *monopodios et lūscīnus eos quibus aut singulos tulisset oculos, aut singulos pedes fregisset appellabat*.

On ne peut faire sur l'étymologie que des hypothèses arbitraires.

lūscīus, -a, -um : borgne. C'est le seul sens attesté de l'adjectif, mais les dérivés signifient aussi « qui a la vue courte » et « qui voit mal le soir » ; cf. Non. 135, 9, *lūscīos qui ad lucernam non uident et μύωπες uocantur a Greecis. Varro Disciplinarum lib. VIII « uesperī non uideat, quos appellant lūscīos », idem Andabatis (29) « edepol idem caecus, non lūscīos est » ; et P. F. 107, 24, *lūscīo* (lire -tīa?) : *uitium oculorum, quod clarius uesperī quam meridie cernit* ; d'où *lūscīnūs*. Le sens*

de *lūscīa* « cæcīlia, ἀστίς », CGL III 433, 9, est sans autre exemple.

Autres dérivés : *lūscīnūs*, Plin. 11, 150 : qui altero lumine orbi nascuntur, *Cocīles uocabantur* ; qui paruis utrisque, *Ocellae* ; *Lūscīni inūrīae cognomen habuere*, *ēlūscō*, -ās « ἔκτοφλῶ » (Dig.), d'où *ēlūscīatiō*.

Lūscīus, *lūscīnūs* sont déjà dans Plaute. Festus, 176, 15, a aussi des formes avec *n* initial, peut-être influencées par un rapprochement avec *nox* : *nūscītūs* *Atēiūs Philologus ait appellari solitum qui proper uitium oculorum parum uideret. At Opilius Aurelius nūscītūnes esse caecitudines nocturnas* ; *Aelius Stilo*, qui plus uide-ret uesperī quam meridie, nec cognosceret nisi quod usque ad oculos admouisset.

Les langues romanes ont partiellement conservé *lūscīus* moins avec le sens de « borgne » (v. esp. *lusco*, v. prov. *losc*) qu'avec celui de « à la vue faible, myope » ou de « louche » ; cf. M. L. 5181 et 1128, **bīscītūs* ; B. W. sous *louche* I ; l'emprunt irl. *losc* signifie « louche » et « aveugle ».

Mot populaire, d'origine inconnue. Pour le suffixe, cf. *caecus*.

**lūssus*, -ī (?) : frère du mari (Gl.). Roensch, Fleck. Jähr. CXVII 798, rapproche *gōsō* ?

lūstrāgō, -īnis f. : verveine (Ps.-Ap.). Ainsi appelée parce que c'était une plante lustrale (cf. *lūstrum*). L'autre nom latin est *uerbēnāca*, le nom grec *ἰεροβοτάνη*.

lūstrum, -ī (avec ū) n. : bauge et « endroit mal famé, bouge ». *Lūstra significat lacunas lūtosas, quae sunt in siluis aprorum cubilia. Qua similitudine hi, qui in locis abditis et sordidis uentri et desidiae operam dant, dicuntur in lūstris uitam agere. Et cum eiusdem uocabuli prima syllaba producitur, significat nunc tempus quinquennale, nunc populi lūstrationem*, P. F. 107, 2. Ancien, classique. De là : *lūstror*, -āris (archaïque) : se vautrer (sens physique et moral), M. L. 5183 ; *lūstrō*, -ōnis (Naevius) ; *lūstrāmentū* : Dig. 48, 8, *si quis lūstrāmentū causa dederit cantharides ; lūstrīuagūs* (Anth.).

Sans doute de **lut-trom* ou de **lu-strom*, comme *monstrum*? Cf. *lūtum*.

lūstrum : v. plus loin sous *lūc-/lūc-*. M. L. 5184.

lūstrum, -ī (avec ū, cf. P. F. 107, 2, cité sous s. u. *lūstrum*) n. : sacrifice expiatoire ; cérémonie purificatrice ; en particulier, purification accomplie par les censeurs tous les cinq ans. Vieux terme rituel ; cf. T.-L. 1, 44, *censū perfecta edīcīt ut omnes ciues Romāni in campo prima luce adessent. Ibi exercitūm omnē suocatāribus lūstrauit, idque conditū lūstrum appellauit*. Par extension, *lūstrum* a désigné une période de cinq ans ou « lustre ». Comme la cérémonie de purification s'accompagnait d'une revue de l'armée (d'abord sans doute une procession circulaire, cf. *circumzō*, *circumfērō*) ; *lūstrō* (*lūstror*, Liv. Andr. ap. Non. 335, 30) a le double sens de « purifier » et « passer en revue »), puis simplement de « parcourir », « parcourir des yeux », d'où *dē-pē-lūstrō* (classique).

Dérivés et composés : *lūstrālīs* (-bīlis, glosé *πεπλέπτως*) ; *lūstrātō*, -ōr ; *lūstrāmen*, -mentū ; *lūstrīcī* dies infantū appellantū, puerū octauū, puerū nonus, quia his lūstrantū atque eis

de l'huile, par opposition à *candela*, gr. λύχνος; 2^e poison lumineux (? Plin. 9, 82). Dérivés : *lucernula*; *lucernāris*, -rius, -tus; *lucernifer*. Les formes romaines supposent **lūcērna* avec ū, d'après *lūcēō*, M. L. 5137. Passé en germanique : got. *lukarn*, etc., et en celtique : v. irl. *lōcharn*, gall. *lugorn*. *Lucerna*, *lanterna* vont ensemble; aussi sont-ils souvent confondus; il est difficile de dire si l'ū de *lucerna* représente le degré zéro de la racine, qui n'existe pas ailleurs; et *lūcērna* représente peut-être une adaptation de λύχνος d'après *lanterna*. Pour la forme, cf. *nassiterna*, *cauerna*, *taberna*.

La racine indo-européenne **leuk-* « briller » semble n'avoir fourni aucun présent radical. Mais il y avait un thème nominal radical que représentent véd. *rucē* (datif) « pour briller » et lat. *lūx*. Got. *liuhaf* « lumière », v. isl. *loge* « flamme », arm. *loys* (génitif *lusoy*) « lumière », v. sl. *luči* « lumière », *luča* « rayon » en sont les dérivés; cf. aussi irl. *lōche* « éclair », gall. *Leucetius* (épithète du dieu de la guerre). lat. et osq. *Lūcētius*. L'adjectif, sûrement ancien, skr. *rokāh*, gr. λευχός « blanc », irl. *luach* et gall. *llug* « brillant », et lit. *laūkas* (sit d'animaux qui ont une tache blanche sur le front), n'est pas représenté en latin. Pour la forme, lat. *lūna*, prén. *losna* répondent à av. *raoxtsna-* « brillant », *tokh*. A *lukšanu*, v. pruss. *lauznos* « Gestirne »; même mot dans irl. *luan* et v. sl. *luna*; pour le sens, cf. skr. *candrāmas* « lune » (v. mēnsis) et gr. σελήνη (litt. « brillante »), de σέλας « éclat », tous mots féminins; autre formation dans arm. *lusin* « lune »; ces dénominations de même type proviennent de l'usage d'éviter le nom propre de la « lune » (v. sous mēnsis), astre dont l'action est puissante et dangereuse, en le remplaçant par une épithète se rapportant à une force interne de l'astre. A en juger par *lūxi*, le présent *lūcēō* n'est pas dénominatif; le sanskrit a *rocāyati*, l'Avesta *raoxtsyeiti* « il éclaire ». Le substantif *lūmen*, de **leuksmen*, rappelle la forme (différente) de v. sax. *liorna* « éclat ». — V. aussi *lūcēus*.

luxus, -a, -um : luxé, disloqué, débâché. *Luxa membra a suis locis mota et soluta, a quo luxuriosus : in re familiari solutus*, P. F. 106, 25. Ancien (Caton); technique. Substantif : *luxus*, -ūs : luxation. Dénominatif : *luxū*, -ās et ses dérivés de basse époque *luxatiō*, *luxatūra*; **exluxatā*, M. L. 3021.

Comme *flucus*, *lazus*, adjectif tiré d'un type désécratif. La racine est une forme élargie de celle de gr. λών, lat. *luō*. On a ainsi arm. *lucanem* « je délie, je détruis »; v. BSL 36, p. 4. V. aussi *lūgeō*.

luxus, -ūs m. : excès; et spécialement « excès dans la façon de vivre; luxe, faste, débauche ». Ancien, usuel et classique.

Dérivés : *luxor*, -āris, cf. Plt., Ps. 1107, *luxuriant*, *lustrantur*, *comedunt quod habent*, glosé par P. F. 107, 21 : *luxuriantur a luxu dictum*, i. e. *luxuriantur*; *luxuria* (souvent écrit *luxoria*); *luxuriēs* f. : surabondance, excès, luxe; d'où *luxurior*, -āris (*luxuriē*) : être en

excès, être luxuriant, se livrer aux excès; *luxuriātor* (St Aug., comme *scortātor*).

Luxus est peut-être le substantif correspondant à l'adjectif *luxus* « luxé, mis de travers ». Le premier sens du substantif a dû être « fait de pousser de travers »; par suite, « fait de pousser avec excès ». Si *luxus* n'a plus que le sens de « excès » en général, le sens technique est bien conservé dans *luxuria* et ses dérivés. C'est un terme qui s'est appliqué d'abord à la végétation; cf. Vg., G. 1, 112, *luxuriem segetum tenera depascit in herba* et *luxuria foliorum*, ibid. 191; Col. 5, 6, 36, *utis ualida et luxuriosa*; Plin. 17, 184, *si utis luxuria se consumit*; cf. Col. Arb. 11, *cacumina uirgarum ne luxurientur*. Il s'est dit ensuite des animaux : *luxurians equis*, cf. Vg., Ae. 11, 497, où le participe doit sans doute se traduire par « faisant des écarts »: *tandem liber equus campoque potitus aperto | ... | emicat, arrectisque frenis ceruicibus altis | luxurians, luduntque tubae per colla, per armos*.

Luxuriāns s'est enfin appliqué aux hommes. *Luxuriēs* (-ia) est de même type que *ēsuriēs*; c'est une formation désidérative.

lymp̄ha, -ae f. : synonyme poétique de *aqua*, surtout employé au pluriel (cf. l'emploi de *aquae*, *undae*). Personnifié et divinisé. *Lymp̄ha*, *Lymp̄hae* : déesse(s) de l'eau. Cf. P. F. 107, 17, *lymp̄hae dictae sunt a nymphis*. *Vulgo autem memoriae proditum est, quicumque speciem quandam a fonte, i. e. effigiem nymphae uiderint, furendi non fecisse finem; quos Graeci vuorpolikētrous uocant, Latini lymphaticos appellant*.

Lymp̄ha peut être l'hellénisation d'une forme ancienne *lumpa* (et *limpa*, cf. Wackernagel, ALLG 15, 218) conservée dans la glose *lumpae* : *aquae uel undas*. CGL IV 362, 20 (cf. CIL IV 815), sans doute d'origine dialectale (cf. osq. *Diumpāis* « *Lymp̄his* » et peut-être *limpidus*), et qui a été rapprochée de gr. νύμφη par les poètes; cf. *Lymphēis Nūmpēas*, CIL II 1624, et l'emploi indifférent de *Nympha* et *Lymfa*, CIL III 1395 et XIV 3911. On peut admettre aussi que *lumpa* est un ancien emprunt populaire et représente une forme de νύμφη avec dissimilation de la nasale initiale; cf. les formes populaires *leptis*, *molimentum* pour *neptis*, *menimentum*. Les dérivés *lymphātus*, *lymphaticus* sont des adaptations du gr. νυμφόληπτος; le verbe *lymphor*, -āriū semble refait sur *lymphātus*. Sur *lymphātus* ont été créés des dérivés tardifs : *lymphātūs*, -ās (Plin.), *lymphātū* (id.), *lymphāceus* « *crystallinus* » (Mart. Cap., ou *lymphaseus*, d'après *carbaseus*, selon J. B. Hofmann), et un actif *lymphō*, -ās « mouiller avec de l'eau » (Cael. Aur. Non. 212, 4 cite, en outre, un substantif *lymphor*, de Lucilius, fait sur *liquor*; un composé *lymphiger* est dans Corippus).

lynx, -eis f. : lynx. Emprunt poétique (Vg., Hor.) au gr. λύκη. Dérivé populaire **luncea*, passé dans quelques langues romanes (it. *lonza*, fr. *once* de **lone*). M. L. 5192. De *lyncem* provient le v. h. a. *link*.

ma : onomatopée; cf. *mu*.

maceīs, -īdis f. : fleur de muscade? Plt., Pseud. 832. Mot de sens contesté, qu'on a supposé forgé par Plaute; cf. J. B. Hofmann, Festschr. Kretschmer, p. 70; le latin tardif *macis*, issu sans doute d'une mélecture de *macir*, transcription du gr. μάκιρ (cf. Pline, HN 12, 32), semble sans rapport avec le mot plautinien. V. B. W.; André, Lex., et Du Cange, s. u.

maceīs, -īm. : sans doute adjectif osque; in *Atellana Oscar personae inducuntur, ut Maccus*, Diom., GLK I 490, 20. Joint à *bucco* par Apulée, Mag., p. 325, 30, ce qui incline à le rapprocher de *māla*; *maccus* serait l'homme aux grosses mâchoires. Même formation expressive que dans *lippus*, *broccus*, etc., qui désignent des disformités physiques. Mais on peut songer aussi à un emprunt venu par la Sicile à un mot grec apparenté à μάκος « être idiot », *Makkō* (cf. Schol. Arist. Equ. 62). Dérivé : *Maccius*, osq. *Makkijis*.

Le sardé logoudorien a *makkū* « fou », M. L. 5197. Sur la glose *maccum*, κοκκολάχανον, v. Graur, Mēl. ling., 20.

macellūm, -ī (*macellus*, Mart. 10, 96, 9) n. : marché, halle; spécialement « marché aux viandes, boucherie », et même « abattoir »; cf. les gloses *macellum* : κρεοποτήριον; — ubi occiduntur animalia, carnificina, et *macellare*, i. e. occidere. Ancien, usuel.

Dérivés : *macellāriūs*; -ā *taberna*; *macellāriūs* m. : marchand de comestibles; κρεοπώλης, *lanista qui carnes ferro lanati*; *macellēnūs* « qui habite autour du macellum » (Inscr., Gloss.); *Macellinus*, sobriquet de l'empereur *Opilius Macrinus*. Le groupe est demeuré dans les langues romanes, cf. M. L. 5201, 5200; 5199, *macellāre* (dont l'astérisque est à supprimer, le verbe étant attesté dans les gloses). Cf. aussi les emprunts germaniques m. h. a. *Metzler*, all. *Metzel*, *Metzger* (toutefois, ce dernier peut provenir du latin médieval: *matiāriūs*). Étymologie populaire dans P. F. 112, 14: — *dictum a Macello quodam, qui exercebat in Urbe latrocinium: quo damnato censores Aemilius et Fulvius stauerunt ut in domo eius obsonia uenderentur*. Varr., L. L. 5, 146, indique que le mot était usité à Lacédémone et en Ionié: ... *antiquum macellum, ubi olerum copia; ea loca etiam nunc Lacedaemonii uocant macellum, sed Iones [H]ostia [h]ortorum + macellatas [h]ortorum et castelli + macelli*; cf. Goetz-Schoell et Collart, ad loc.

Emprunt ancien au grec. Hésychius donne μάκελλα· φρέματα, δρύφαστοι; μάκελος· δρύφαστος et μάκελλον (loc.) est attesté épigraphiquement. Le mot grec est lui-même emprunté au sémitique.

macer, -era (-cera, Ital.), -erūm : maigre. Ancien,

M

usuel. Sert aussi de cognomen; de même *Macrinus*. Panroman (et germanique?). M. L. 5202.

Dérivés : *maceō*, -ēs « maciē infestāri » (Plt.; rare); *macor*, -ōris m. (Pacūvius); *maciēs* (classique), *macilētus* (archaïque et postclassique), sans doute d'après *gracilētus*; *maciō*, -ās (tardif), qui semble postérieur à *ēmaciō* (Col., Plin.); *macellus* (Lucil.); *macritūdō* (Plt.); *macritās* (Vitr.); *permacer*, *permacē* (Enn.); *maceōcō*, *ēmaceōcō* (formé sur *maceō*) et *macrēcō*, -īs (Hor., formé sur *macer*), M. L. 5210; *ēmacrēcō* (Celse); *macefuciō* (Évagr.).

Il n'y a pas d'adjectif *macidus*; *macor* est à peine attesté, de même le diminutif *macellus*; le substantif usité est *maciēs*, qui a triomphé, peut-être grâce à l'appui de *tābēs*, de sens voisin. Les Latines établissaient une parenté entre *macer* et *macerō*, comme on le voit par les gloses : *macer*; λεπτός et *macerō*, λεπτόν (à côté de μαρτίνω). La parenté n'existe pas plus qu'elle n'existe entre *cārus* et *cārēō*.

Cf. hitt. *maklani* « mince » (v. Benveniste, BSL XXXIII, p. 140); gr. μάκρος « long », où l'α représente i. e. a, comme on le voit par le substantif dor. μάκος, ion.-att. μῆκος « longueur »; pour le sens, cf. μακεδόνς « long, svelte, élevé ». L'adjectif germanique v. isl. *magr*, v. h. a. *magar* concorde si exactement avec lat. *macer* qu'on le suspecte d'être un emprunt.

macerō (sur *macerō* dans Symm., v. Havit, *Man.*, § 265), -ās, -āli, -ātūm, -ārē: attendrir par macération; *brassicām in aquam*, Cat., Agr. 156, 5; *grana in oleo*, Plin. 25, 135; faire macérer, détrempier; et par suite « énerver, affaiblir, épouser, mortifier », e. g. Plt., Cap. 928, et *cura sati me et lacrūmis macera*; 133, *tūo maeore mācerō* | *mācesco consenesco et tabesco miser*, ici rapproché intentionnellement de *mācescō*. Ancien, usuel; toutefois n'est ni dans Cicéron ni dans César. M. L. 5203.

Dérivés : *macerēs*, -ei (et *maceria*, Afran. ap. Non. 138, 10) f. : affliction. Un seul exemple. N'a pas subsisté dans ce sens parce que *maceria*, *macerēs* avait un sens technique, celui de « mur de clôture », brut et sans revêtement, à l'origine fait de pisé et de torchis (c'est-à-dire de terre détrempée; cf. Don. ad Ter. Ad. 908, *maceries dicunt paries non altus de <materiā> macerata*), puis de toute espèce de matériaux; cf. Varr., R. R. 1, 14, 4, ... *maceria*: *huius ferē species quattuor: quod fiunt a lapide, ut in agro Tusculano, quod e lateribus coctilibus, ut in agro Gallico, quod e lateribus crudis, ut in agro Sabino, quod ex terra et lapillis compositis in formis, ut in Hispania et agro Tarentino*. Cf. M. L. 5204; irl. *macre*; gall. *magwyr* « mur », bret. *macoer* « uallum ». Dérivés : *maceriātūs*: clos de murs; *maceriātiō*: θρήγωσις (Gloss. Philox.). *maceriōla* (Inscr.).